

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. PIERRE BÉLAND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
PAR TERRAWINDS RESOURCES CORP**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 16 mai 2006 à 19 h
Salle Fraser et Blondeau
Hôtel Lévesque
171, rue Fraser
Rivière-du-Loup

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 16 MAI 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. PHILIPPE DIONNE.....	3
PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	8
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. BILBO CYR	25
M. CHARLES PELLETIER	29
Mme MARYLÈNE RICARD	43
M. NORMAND COUILLARD.....	45
Mme CLAIRE BÉRUBÉ	50
REPRISE DE LA SÉANCE	
PRÉSENTATION DE SIMULATION DE BRUIT PAR LE PROMOTEUR	67
PÉRIODE DE QUESTIONS	
QUESTIONS DE LA COMMISSION.....	71
M. RÉMI BEAULIEU	89
Mme ANNE BERNIER.....	95
M. JOHN BURCOMBE	104
M. GASTON HERVIEUX	112
M. PIERRE DUPUIS.....	120

**SÉANCE DU 16 MAI 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
DÉPÔT DE DOCUMENTS**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs, bonsoir, bienvenue à cette troisième séance d'audience publique sur le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup.

10 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Boulianne, avez-vous d'autres documents?

15 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Pas de nouveaux documents à déposer pour ce soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

20 Merci.

Au niveau des personnes-ressources, est-ce qu'il y en a parmi vous qui ont des nouveaux documents à déposer ce soir?

25 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Monsieur le Président, donc je vais déposer un portrait agricole par municipalité au début de la semaine prochaine.

30 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Morneau.

35 Oui, monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

40 Nous avons déposé le rapport d'analyse qui allait avec la demande de certificat.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant, s'il vous plaît. Voulez-vous garder le silence dans la salle, parce que j'ai de la difficulté à comprendre ce qui se dit de la part de monsieur Juneau.

45

Monsieur Juneau, oui, s'il vous plaît, je vous écoute.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Nous avons déposé le rapport d'analyse qui allait avec la demande, la demande de certificat d'autorisation pour les six (6) éoliennes tests.

50

Nous avons aussi eu l'information de la Direction régionale par rapport aux autorisations, l'autorisation en question. Je sais pas si vous voulez que je vous donne, c'est trois (3) petits détails.

55

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y donc!

60

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Le poste élévateur, bon, l'information qu'on a, c'est que c'est un poste permanent qui sera fonctionnel pour six (6) éoliennes, et si le projet était autorisé, l'ensemble du projet était autorisé, le promoteur devra faire des aménagements pour compléter et permettre l'utilisation du poste. Mais ce sera le même poste qui sera là, qui sera fonctionnel à ce moment-là.

65

Ensuite, vous m'aviez posé une question pour les fils électriques. Alors ceux qui sont le long des chemins d'accès en terre privée qui seront construits, ce sera enfoui. Et ce qui est le long des chemins publics, ce sera aérien comme actuellement il y en a déjà.

70

Ensuite, on avait une dernière question sur le raccordement par rapport au réseau d'Hydro, alors ça, le certificat d'autorisation ne couvre pas cet aspect-là, il y a pas d'information qui était dans la demande, parce que le promoteur doit s'entendre avec Hydro-Québec.

75

Et là, après ça, c'est lorsqu'il y aura eu entente, s'il y a nécessité, il y aura une demande de certificat d'autorisation en vertu de 22, si c'est nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

80

Parfait, je vous remercie, monsieur Juneau.

Maintenant, le registre est maintenant ouvert, et vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour venir poser vos questions.

85

Et encore une fois, si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la Commission, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice de la Commission, qui est à la table située à l'arrière.

90

Bon, avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure à l'audience. Donc je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions, vous pouvez poser deux (2) questions par intervention et ce, sans sous-question. Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez.

95

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées.

Et enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce afin d'assurer un débat serein et respectueux.

100

Et cet après-midi, à la fin de la session, j'avais fait une liste, il restait des personnes qui étaient inscrites que j'ai appelées et elles n'étaient pas là, en fait il y avait une personne qui était là mais que je n'ai pas vue, qui s'est levée, qui s'est pas levée, mais qui s'est pas présentée finalement à l'avant. Ça fait que je vais lui demander de se présenter à l'avant, s'il vous plaît, monsieur Philippe Dionne.

105

Et il y a d'autres personnes qui étaient inscrites et malheureusement les feuilles d'intervenants ont été déposées sur le coin de la table, et autant mon commissaire que moi-même, on s'est pas rendu compte qu'il y en avait. Donc c'est pour ça que nous avons mis fin, à ce moment-là, à la période cet après-midi.

110

PÉRIODE DE QUESTIONS

PHILIPPE DIONNE

115

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, bienvenue monsieur Dionne, on vous écoute.

120

PAR M. PHILIPPE DIONNE:

Philippe Dionne, oui. Alors merci de m'avoir laissé la parole ce soir.

125 Donc en premier lieu, je dois dire que je ne suis pas contre l'énergie éolienne, et je crois qu'il y a de la place pour cette forme d'énergie dans la MRC, cependant je crois que l'implantation de cette forme d'énergie doit être faite de concertation avec le milieu, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

130 Donc je dois d'abord vous dire que j'ai été initié au projet de SkyPower un peu avant le 14 novembre 2004, puisque ce jour-là, on avait fixé un rendez-vous avec monsieur Benoît Fortin, qui est vice-président infrastructures, pour que celui-ci présente son projet au conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix, ce qu'il a fait de façon verbale.

135 Et suite à sa présentation, le conseil avait beaucoup de questions non répondues face à ce projet-là, et on aurait bien souhaité avoir les documents écrits qu'il avait en main à ce moment-là, il y avait déjà des travaux qui avaient été faits par une firme de consultants sur le projet.

140 Et aussi, on nous avait fait part de redevances via une fondation, et encore là, il ne s'agissait que de présentation verbale.

 Alors monsieur Fortin était venu nous voir dans le but, entre autres, d'avoir une motion d'appui du conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix pour son projet, puisque dans les jours
145 qui ont suivi, il y a eu une conférence de presse annonçant le projet sur la région.

 Alors comme on n'était pas en mesure de signer un chèque en blanc, on avait rien, aucun document à l'appui, le conseil n'avait aucune forme de document appuyé, donc c'est resté lettre morte, malgré toutes les démarches qu'on a pu faire pour avoir ces informations-là
150 de la part de monsieur Fortin.

 Et après de nombreux appels à celui-ci, on en est venu à la conclusion que ça ne donnait rien de rechercher à avoir cette information-là. De toute façon, on est rendu en audience et on l'a toujours pas reçue. Et on a annoncé encore récemment qu'il y aurait peut-être des redevances pour Saint-Paul-de-la-Croix, le conseil n'a jamais été rencontré à cet effet-là.
155

 Et donc pour nous, il s'agit simplement de paroles en l'air, et le conseil ne peut pas se prononcer par forme de résolution encore aujourd'hui.
160

 Donc suite à tous ces agissements-là, pour ma part, moi, j'ai une piètre opinion du projet tel qu'il est présenté aujourd'hui, et j'en ai fait une lettre d'opinion qui a été publiée dans un journal local, lettre d'opinion par laquelle le porte-parole de la compagnie a envoyé une réponse dans les semaines qui ont suivi, et puis en fait, ça, c'est le préambule.
165

 La question est à savoir pourquoi le promoteur laisse-t-il croire à la population, dans une lettre d'opinion dans le journal Info-Dimanche, qu'à titre de maire, je n'ai jamais rencontré

170 formellement ou demandé à rencontrer aucun représentant du promoteur, alors que ça a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est votre question, monsieur Dionne.

175 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

180 Oui, pour répondre à la question, moi j'ai eu une discussion téléphonique avec le maire de Saint-Paul-de-la-Croix, au mois de mars; je lui expliquais que dans le projet, on avait prévu une redevance, un fonds de visibilité pour la municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix. J'ai eu aucune collaboration, pratiquement un téléphone raccroché.

185 À maintes reprises, on aurait pu avoir des discussions, on aurait pu parler du projet, mais les seules communications qu'on a eues depuis cette date ont été des présences d'individus lors de rencontres publiques, et des manifestations dans les journaux.

Alors on a une volonté de rencontrer les gens, discuter, mais il faut que ça se fasse des deux (2) côtés.

190

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce que vous avez fait l'effort de demander une rencontre à la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix, c'est-à-dire le conseil municipal et son maire?

195

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

200 Lors de la discussion téléphonique que nous avons eue, j'ai manifesté l'intérêt et la volonté de rencontrer et parler du dossier davantage, mais j'ai pas eu d'écoute à l'appel que j'ai fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

205 Et bon, c'est peut-être la bonne occasion ce soir de reformuler cette proposition à monsieur Dionne, à monsieur le maire, et probablement qu'il serait d'avis, il serait ravi surtout de l'entendre et d'acquiescer, n'est-ce pas, monsieur Dionne?

PAR M. PHILIPPE DIONNE:

210 Pour autant que ce soit sous forme écrite, pour que je puisse en disposer au conseil.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

C'est pas un problème.

215 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est pas un problème. Donc je prends pour acquis que vous vous engagez à rencontrer monsieur Dionne et son conseil et de formuler une proposition en bonne et due forme, écrite.

220

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Nous allons envoyer dès cette semaine une sollicitation pour rencontrer le conseil.

225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci monsieur Boulianne.

Monsieur Dionne, votre seconde question.

230

PAR M. PHILIPPE DIONNE:

OK, ma deuxième question est la suivante, c'est: attendu que les frais liés aux énergies renouvelables et l'économie d'énergie sont entièrement déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu des investisseurs, attendu que ces déductions permettront aux détenteurs d'actions de SkyPower d'obtenir des déductions de soixante-dix-neuf (79 %) à quatre-vingt-deux pour cent (82 %) de leur mise de fonds sous forme de crédit d'impôt pour l'année d'imposition 2005, dans ce contexte, sur les trois cent cinquante millions de dollars (350 M\$) estimés comme coût de réalisation du projet, quel est le montant qui sera effectivement déboursé par SkyPower et ses actionnaires, et quel est le montant qui sera déboursé par l'ensemble des contribuables canadiens pour la réalisation de ce projet-là.

235

240

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulianne.

245

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Je suis pas sûr de vraiment comprendre la question.

250

PAR LE PRÉSIDENT:

255 En fait, je crois que la question est la suivante, étant donné qu'il y a déduction fiscale
grâce à l'investissement des investisseurs, en fait autrement dit, si moi j'achète cent (100)
actions de SkyPower à cent dollars (100 \$), puis que j'ai une déduction fiscale de l'ordre de
soixante-dix-neuf (79 %) à quatre-vingt-deux pour cent (82 %) là-dessus, monsieur Dionne se
demande, sur un projet de trois cent cinquante millions (350 M\$), la part des investisseurs est
de X, s'ils ont une déduction fiscale de soixante-dix-neuf (79 %) à quatre-vingt-deux pour cent
(82 %), ça veut dire que c'est assumé par les contribuables canadiens, n'est-ce pas.

260

Donc à ce moment-là, monsieur Dionne veut savoir quelle est la contribution financière
des contribuables canadiens au projet de SkyPower.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

265

En fait, la déduction fiscale est pour la phase 1 des travaux, au niveau des investisseurs
pour la phase 1 des travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

270

Strictement pour la phase 1 des travaux?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

275

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT:

280

Donc si on comprend, la phase 1, c'est six (6) éoliennes plus le poste, n'est-ce pas?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

C'est six (6) éoliennes, plus le poste, plus vingt (20) éoliennes, également.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

Plus vingt (20) éoliennes, c'est ça.

Donc le coût de ça se résume à combien, grosso modo?

290

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Grosso modo, je vous dirais peut-être soixante-dix-quatre-vingts millions (70 M\$-80 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT:

295

Donc soixante-dix-quatre-vingts millions (70 M\$-80 M\$), et ces investisseurs qui ont acheté des actions de SkyPower, pour rencontrer cette somme de soixante-dix (70 M\$) à quatre-vingts millions (80 M\$), sont subventionnés, bien, pas subventionnés, mais c'est déductible d'impôt.

300

Mais c'est évident que dépendamment des revenus que chacun fait, monsieur Dionne, vous comprendrez que c'est difficile, autant pour le promoteur que pour moi, mais ceux qui pourraient vous répondre à cette question sont sûrement à Ottawa et non ici ce soir.

305

C'est la seule chose que je peux vous dire, parce que le promoteur est pas en mesure de le dire.

310

Est-ce que vous êtes en mesure de dire combien ça peut coûter aux contribuables canadiens?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

315

Aucune idée! Aucune idée, c'est une question pour un économiste, une question de fiscalité haute voltige.

PAR LE PRÉSIDENT:

320

Parfait, je vous remercie, monsieur Boulianne.

Merci monsieur Dionne.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

325

PAR LE PRÉSIDENT:

330

Maintenant, nous allons passer à une présentation de Radio-Canada, et c'est monsieur Martin Levert, de Radio-Canada, qui va faire une présentation sur le brouillage des ondes, le brouillage potentiel des ondes.

Monsieur Levert, juste une petite question auparavant, votre présentation dure combien de temps?

335 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Une quinzaine de minutes.

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maximum?

PAR M. MARTIN LEVERT:

345 Maximum. Je peux faire plus court si vous désirez.

PAR LE PRÉSIDENT:

350 Bien en fait, en autant que vous ayez toutes les informations. Donc on peut s'entendre entre douze (12) et quinze (15) minutes? Excellent, je vous remercie, et vous pouvez commencer votre présentation.

PAR M. MARTIN LEVERT:

355 Bon, tout d'abord, je voudrais remercier la Commission de me permettre de faire la présentation.

360 J'aimerais préciser que je suis pas ici en tant que Radio-Canada en tant que tel, mais bien en tant que représentant du sous-comité CCTR numéro 18 d'Industrie Canada, qui a travaillé sur un document afin de produire des zones de coordination pour l'établissement de parcs éoliens avec les systèmes de radiocommunication et de télécommunication.

PAR LE PRÉSIDENT:

365 Donc si je comprends bien, vous ne travaillez pas pour Radio-Canada mais pour Industrie Canada, est-ce que c'est ça?

PAR M. MARTIN LEVERT:

370 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

375 Vous travaillez pour Radio-Canada mais...

PAR M. MARTIN LEVERT:

380 Le sous-comité 18 était composé de gens de Radio-Canada, d'Industrie Canada, des gens du secteur privé, des consultants en radiocommunication, pour développer un document de référence pour faciliter la tâche aux promoteurs, afin d'éviter des problèmes.

385 Et puis normalement, cette présentation-là devrait être faite par le ministère responsable, qui est Industrie Canada; sauf qu'à la première audience qui a eu lieu à Murdochville, ils ont refusé de venir, donc le BAPE s'est tourné vers nous et on a accepté de faire la présentation. Et c'est ce qui se fait depuis ce temps-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Parfait, je vous remercie de cette précision.

PAR M. MARTIN LEVERT:

395 Bon, le potentiel de brouillage qui peut être causé aux systèmes de radiocommunication et de télécommunication, dû à l'implantation de parcs éoliens, est déterminé par plusieurs facteurs.

400 Le premier facteur étant les éoliennes elles-mêmes, leur dimension, leur nombre, les matériaux qui composent les pales et la structure portante, la disposition des éoliennes, l'orientation des éoliennes en fonction du vent, et la vitesse de rotation des pales des éoliennes, en fonction du vent toujours.

405 Le deuxième aspect qui est à tenir compte, c'est les récepteurs et les émetteurs du système, c'est-à-dire la fréquence qui est employée, les antennes qui sont employées, le type de modulation qui est employé et le type de propagation, c'est-à-dire le terrain, les conditions météorologiques à ce moment-là. Tout ça va influencer les signaux électromagnétiques.

410 Ensuite de ça, il y a la position relative des trois (3) éléments, c'est-à-dire la position relative des éoliennes, des émetteurs et des récepteurs. Et finalement, le terrain lui-même, s'il y a présence de montagnes ou est-ce que c'est en terrain plat.

Donc comme vous pouvez le constater, c'est un problème qui comporte beaucoup de variables, donc qui est très difficile à modéliser et donc à faire des prédictions.

415 Ce que le comité a évalué, c'est entre autres les liaisons hertziennes, les liens sont par satellite, les stations de radiodiffusion telles que la radio AM-FM et la télévision, et les services de radiocommunication privés, tels que les antennes pour les taxis, ambulances, services de pompiers et services de polices.

420 Donc les éoliennes peuvent causer deux (2) types de problèmes pour les signaux
électromagnétiques. Le premier type, comme on peut voir dans la partie en haut, à gauche,
c'est un ombrage. Au même titre que l'ombre qui est produite à la lumière du soleil par un
édifice. C'est-à-dire que les signaux électromagnétiques ne peuvent pas ou peuvent
difficilement traverser certains matériaux, donc le signal devient très faible ou voire absent
derrière une structure.

425 Le deuxième type de problème qui peut être causé par la présence d'une éolienne est la
réflexion. C'est la même chose, encore une fois, que pour de la lumière, quand ça frappe une
surface métallique, comme un miroir ou du métal poli, le signal va être réfléchi, donc au
récepteur, il va y avoir un signal direct, qui est illustré ici, et un signal secondaire qui va frapper
430 la structure de l'éolienne ou les pales.

Ici, c'est une illustration d'une image fantôme, c'est-à-dire que c'est un signal qui a
frappé un objet fixe, ça peut être une colline, un édifice, un pylône d'Hydro-Québec, peu
importe, c'est que deux (2) signaux qui arrivent en même temps au récepteur, dont un qui a été
435 réfléchi donc retardé, c'est ce qui produit l'image décalée vers la droite.

Ça, c'est une deuxième illustration du même phénomène, celui-là est particulièrement
frappant, parce que le commentateur a vraiment deux (2) nez, deux (2) bouches, quatre (4)
oreilles.

440 Donc ce que je vais vous présenter dans les prochaines minutes, c'est le résultat des
travaux du sous-comité 18 qui a été formé par Industrie Canada, afin de déterminer les zones
de coordination entre les systèmes de radiocommunication et les parcs éoliens.

445 Le travail du sous-comité est présentement terminé, le document est en attente de
publication sur le site d'Industrie Canada, en tant que référence technique.

Donc le processus qu'on a établi lors des travaux du comité se déroule en quatre (4)
étapes. La première étape consiste à obtenir les informations qui sont relatives aux systèmes
450 de radiodiffusion et de radiocommunication qui sont en exploitation dans la région où on prévoit
implanter un parc éolien.

Ensuite, le promoteur doit consulter le document qui a été produit, pour déterminer les
zones qui sont plus sensibles. C'est-à-dire que si le placement des éoliennes est effectué de
455 manière à rester en dehors des zones qui sont présentées dans le document, les problèmes
devraient être évités.

Lorsque le promoteur prévoit mettre des éoliennes à l'intérieur de ces zones-là, bien, ça
déclenche la nécessité d'avoir une étude détaillée par un consultant en radiodiffusion et
460 télécommunication, pour voir s'il va y avoir des risques de brouillage ou de nuisance aux
systèmes qui sont existants.

465 Ici, ce que la figure présente, c'est la zone potentielle de brouillage qui est associée à une éolienne unique, pour un système de télévision. Donc comme on peut voir, il y a une partie qui est presque circulaire autour de l'éolienne, et il y a une partie qui s'allonge dans la direction du signal principal.

C'est-à-dire que les gens, les récepteurs télévision qui vont être placés à l'intérieur de cette forme-là risquent de subir des problèmes de la présence de l'éolienne.

470 Les dimensions de la zone sont déterminées en fonction de plusieurs facteurs, dont la fréquence du système télévision qui est employé, et certaines caractéristiques de l'éolienne elle-même. C'est pas une distance fixe.

475 Ce qui est souvent proposé comme moyen de mitigation pour diminuer les impacts de la présence d'une éolienne sur la réception de la télévision, c'est le remplacement des antennes de réception par une antenne à faisceau étroit.

480 Donc ici, le cas qui est illustré à gauche, c'est une antenne omnidirectionnelle, c'est-à-dire qui correspond à peu près à la réception qui est faite avec des oreilles de lapin ou un fouet.

Si on remplace ce système-là par une antenne à faisceau étroit, il est possible de placer le signal indésirable, le signal réfléchi, dans une zone où l'antenne reçoit pas bien les signaux, et de placer le signal direct dans la direction où l'antenne a la meilleure perception.

485 Donc de cette façon-là, si c'est possible, selon la disposition du récepteur, des éoliennes et de la station émettrice, on peut diminuer de beaucoup l'impact des éoliennes, voire même l'éliminer.

490 Ici, ce que les illustrations présentent, c'est la zone de dégagement qui est nécessaire pour un point à point micro-onde. Les liens point à point micro-ondes, un bon exemple, c'est les liens qui sont utilisés par Telus ou Bell Mobilité, entre les tours de cellulaires.

495 Donc si la zone en bleu est complètement dégagée de structures ou des pales de l'éolienne, il y aura pas de problème.

500 Ici, ce qui est présenté, c'est la zone qui doit être dégagée des éoliennes pour avoir une réception des signaux satellite adéquats. Comme vous pouvez voir, vu que le satellite est dans le ciel, la zone à dégager est un cône mais qui pointe vers le ciel. L'angle d'élévation va être déterminé par la position du satellite, et puis le cône, plus on s'éloigne du point de réception, plus le cône doit être grand.

Finalement, la zone de coordination pour une station de radio AM est simplement un rayon de deux kilomètres (2 km) de la station elle-même, et le but de cette zone-là est d'éviter une reradiation des signaux par la structure métallique de l'éolienne.

505 Comme j'ai mentionné au début, la modélisation et la prédiction des impacts des
éoliennes sur le spectre électromagnétique est très difficile à déterminer. Et puis les modèles
qu'on a présentement doivent être validés, parce que les résultats qui sont disponibles dans la
littérature sont basés sur des éoliennes d'ancienne génération, de plus petite dimension, et des
matériaux différents.

510 Donc afin d'obtenir une méthodologie fiable et acceptée de l'industrie au complet, il va
falloir procéder à des campagnes de mesures, afin de revalider les modèles et de les ajuster à
la réalité.

515 Si vous voulez, monsieur le Commissaire, j'ai un extrait vidéo du résultat d'éoliennes
interférentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

520 Allez-y, monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

525 Les extraits vidéos ont été enregistrés à Murdochville, à l'été 2005, suite à la
construction du parc éolien de Murdochville.

La réception des signaux a été faite avec une antenne à faisceau étroit, telle que
présentée dans la présentation, à l'extérieur, à une hauteur de neuf point un mètres (9,1 m), qui
est la hauteur réglementaire pour la réception des signaux, à Industrie Canada.

530 Bon, j'ai un problème avec l'ordinateur, malheureusement, je pourrai pas vous
présenter.

PAR LE PRÉSIDENT:

535 Parfait. De toute façon, vous avez fait quand même une bonne présentation, ça nous
permet...

PAR M. MARTIN LEVERT:

540 En gros, je peux vous expliquer...

PAR LE PRÉSIDENT:

545 Allez-y!

PAR M. MARTIN LEVERT:

550 Ce qui arrive, c'est que la structure portante de l'éolienne va produire des images fantômes, tel qu'il y avait dans la présentation, c'est un dédoublement de l'image vers la droite.

555 Et puis la rotation des pales, ce que ça a comme influence, c'est que l'image va scintiller, c'est-à-dire que l'intensité va diminuer et elle va augmenter, elle va diminuer, et puis elle va augmenter.

Et puis dans certains cas, les couleurs vont changer au même rythme que les pales tournent.

PAR LE PRÉSIDENT:

560 Parfait.

Vous allez déposer votre présentation ainsi que le DVD, s'il vous plaît?

565 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Oui, sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

570 Excellent.

Maintenant, monsieur Boulianne, pouvez-vous m'indiquer la localisation du mont Bleu, parce que là je le cherche et je l'ai pas encore trouvé, à quel endroit se situe-t-il exactement?

575 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

580 Je vais vous présenter, on va vous présenter une carte avec l'implantation des éoliennes et les différentes antennes, qui explique les zones d'interférence potentielles qu'il pourrait y avoir.

Monsieur Demers va vous faire l'explication de la carte.

585 Bon, au niveau du mont Bleu, on le voit pas sur la carte qui est là présentement, mais on voit les signaux qui s'en vont vers le mont Bleu.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais approximativement, on peut pas le voir du tout?

590 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Le mont Bleu est...

595 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il est en bas.

600 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Oui, exactement. La convergence de signaux qui s'en vont vers le mont Bleu.

PAR LE PRÉSIDENT:

605 Donc ça veut dire, à partir de Rivière-du-Loup, entre Rivière-du-Loup et Cacouna, le mont Bleu se situerait approximativement, de Rivière-du-Loup, quoi, trois kilomètres (3 km), quatre kilomètres (4km)?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

610 Le mont Bleu par rapport à Rivière-du-Loup, c'est plus loin que ça. Ce serait, à l'échelle, je vous dirais peut-être dans ce secteur-ci. Voyez-vous mon point rouge?

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Oui, mais en termes de kilomètres de Rivière-du-Loup, c'est combien?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

620 Le mont Bleu, en ligne droite, je dirais peut-être un vingt kilomètres (20 km), à vol d'oiseau, peut-être vingt kilomètres (20 km).

PAR LE PRÉSIDENT:

625 Au sud, à l'est?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Regardez, je sais pas si vous voyez le point rouge, au sud-ouest.

630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, quelles sont les probabilités de brouillage qu'il pourrait y avoir entre les stations, la station Rivière-du-Loup et le mont Bleu.

635 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

OK, nous avons un intervenant au téléphone qui va pouvoir répondre plus adéquatement à cette question.

640 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Et c'est monsieur?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

645

D'Astous.

PAR LE PRÉSIDENT:

650

Monsieur D'Astous, pour les fins de la transcription, monsieur D'Astous, est-ce que vous avez entendu la question, et également avant, la présentation de monsieur Levert de Radio-Canada?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

655

Oui, j'ai bien entendu la présentation, et au sujet de la question, je crois, vous mentionnez l'interférence entre une station du mont Bleu et une station de Rivière-du-Loup?

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Oui, exact.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

665

En fait, la station qui dessert la région de Rivière-du-Loup, elle est installée au mont Bleu. Il y a pas de station, sauf un récepteur qui est installé sur la pointe à Rivière-du-Loup, qui est une station de faible puissance, la station principale qui dessert la région de Rivière-du-Loup, Cacouna et, bon, l'ensemble de la région, est installée au mont Bleu, qui est une station affiliée à Radio-Canada, qui a les lettres d'appel CKRT, je crois. Et c'est elle qui dessert l'ensemble de la région, finalement.

670

Sauf, parce qu'il y avait des difficultés locales dans le secteur nord de Rivière-du-Loup, autour de la pointe de Rivière-du-Loup et peut-être l'ouest du village de Cacouna, Radio-Canada a installé une station à faible puissance sur la pointe de Rivière-du-Loup.

675

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc à ce moment-là, il y aurait pas de probabilité de brouillage au niveau de la réception des images provenant de l'un ou l'autre télédiffuseurs qui sont installés à Rivière-du-Loup?

680

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

Non. En fait, c'est ça, l'interférence si on veut ne se produit pas entre différentes stations, c'est tout simplement qu'il y a une partie de l'énergie qui est captée par l'énergie radio, qui provient du mont Bleu, qui est captée par les éoliennes et réfléchi par les éoliennes.

685

Et ça cause une deuxième image, si on veut, à proximité d'éolienne, s'il y a des habitations à proximité, peut causer, dans certaines conditions géométriques, dépendant de l'orientation du vent, dépendant de plein de paramètres qui sont très difficiles à modéliser, là.

690

Mais il va se produire, dans certains cas, pour une certaine durée, une deuxième image à certains endroits.

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc, à partir de la carte de l'emplacement des éoliennes, je sais pas si vous l'avez, je présume que vous l'avez – est-ce que c'est monsieur D'Astous qui a fait cette carte-là?

700

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

En fait, oui, c'est moi qui a produit l'étude qui a été annexée à l'étude d'impact.

PAR LE PRÉSIDENT:

705

Bon, si vous prenez votre étude que vous avez réalisée, monsieur D'Astous, la figure, c'est "Éoliennes en conflit selon le "layout" 19-04-06", donc dans cette figure-là, on voit beaucoup d'éoliennes et on voit qu'il peut possiblement y avoir des zones d'interférence.

710

Combien de personnes, potentiellement, seraient touchées par cet effet de double image?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

715 OK. Bon, je pense que la figure à laquelle vous réferez, où il y a des éoliennes en conflit, c'est un autre type de système de télécommunication, c'est les liaisons micro-ondes de Telus, Bell et Rogers, qui sont dans le secteur de Cacouna.

720 D'ailleurs, je pense que ces éoliennes-là ont été déplacées dans le "layout" final, pour justement ne pas poser de problème aux liaisons.

Mais si on revient à la télévision, le chiffre exact...

PAR LE PRÉSIDENT:

725 Vous êtes pas en mesure de nous dire combien de personnes pourraient être affectées, à ce moment-là, par le syndrome de double image?

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

730 Enfin, il y avait un chiffre, il y avait une évaluation qui avait été faite, qui est publiée dans l'étude en question, c'est juste que j'ai pas le document devant moi. Si j'ai une minute, je vais le retrouver.

PAR LE PRÉSIDENT:

735 Oui, je vais vous laisser le temps de retrouver ça, peut-être, et je vais aller voir monsieur Levert, de Radio-Canada, pendant ce temps-là.

740 Monsieur Levert, dans une dernière lettre, vous apportiez des précisions relativement au brouillage qui pourrait affecter certaines personnes, et je pense qu'il y avait un pourcentage.

Est-ce que vous pourriez donner un complément d'information sur la teneur de cette lettre-là.

745

PAR M. MARTIN LEVERT:

750 Comme j'ai mentionné, je suis pas ici en tant que Radio-Canada. Nous, on n'avait pas demandé à intervenir, on voulait pas être à l'audience même, je suis ici pour présenter le document du sous-comité.

Je peux essayer de répondre quand même à votre question, mais je suis pas certain de comprendre quel pourcentage vous parlez.

755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais chercher le document et je vous reviendrai peut-être un peu plus tard avec ça.

760 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Parce que moi, j'ai une copie de la correspondance; si vous pouvez me donner la lettre avec la page, je vais pouvoir probablement vous donner une réponse.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, oui, on va attendre avec vous deux (2) secondes, et monsieur D'Astous, vous êtes là encore?

770 **PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

Oui, j'ai retrouvé l'information que vous vouliez.

775 En fait, dans le document qui est publié sur votre site Web, qui est indexé PR5-1, annexe D, que vous allez retrouver à la page 16, deux (2) tableaux qui donnent l'évaluation du nombre de résidences qu'on a identifiées comme potentiellement interférées à un certain degré.

Parce qu'il faut comprendre que l'interférence en question n'est pas permanente, mais va dépendre de la direction des vents et de la vitesse des vents, tout ça.

780 Mais c'était le nombre de résidences où il y avait un potentiel d'interférence occasionnelle, variable entre un pour cent (1 %) du temps et peut-être vingt pour cent (20 %) du temps.

785 Tout ça relève d'un modèle qui, comme disait monsieur Levert, c'est toujours des modèles qui sont imparfaits, et très imparfaits même, parce qu'il faudrait supporter tout ça avec des campagnes de mesures très élaborées, pour pouvoir raffiner tout ça.

790 Mais les quantités, sur un total, dans la zone du parc où il y a, je sais pas moi, dépendant des stations, le nombre d'habitations varie un peu, mais de l'ordre de trois mille (3000) habitations qui sont à l'intérieur du contour de service de chacune des stations TV, et aussi à l'intérieur du contour d'analyse, autour du parc, de la zone du parc finalement, les quantités qui vont subir un potentiel d'interférence de l'ordre de cinq pour cent (5 %) du temps, ça varie entre soixante-douze (72) dans le cas d'une station qui est CIVB-1, qui est une station sur la Côte-Nord, une station de Radio Québec, Télé-Québec maintenant, et le maximum, c'est sept cent vingt-six (726) habitations, qui est pour la station CIMT-TV, qui est une station qui est
795 sise au mont Bleu aussi.

800

Donc c'est l'ordre de grandeur pour les brouillages de type dynamique, c'est-à-dire qui combinent une deuxième ou une troisième image, parce qu'il y a plusieurs éoliennes qui sont en jeu, et qui causent aussi un scintillement de cette deuxième image-là, à cause de la rotation des pales.

805

Dans le cas d'une deuxième image qui est causée par la structure portante, les chiffres sont un peu moins élevés, par contre, sont même beaucoup moins élevés, on parle, ça varie de quarante-deux (42) jusqu'à deux cent quarante-six (246) dépendant des stations.

810

Par contre, en théorie, ce serait une deuxième image qui serait permanente, parce que la structure de support de l'éolienne, elle, ne bouge pas, et si on a un écho sur cette structure-là, bon, ne bougeant pas, l'écho est permanent. La géométrie est fixe, quoi.

815

Mais encore là, c'est une évaluation, est-ce qu'on est optimiste, est-ce qu'on est pessimiste, bon, il y a beaucoup de discussions; les différents paramètres utilisés, parfois on se fait accuser d'être optimiste.

820

Savez-vous, monsieur D'Astous, on a de la difficulté à vous comprendre, donc je pense qu'on va arrêter là-dessus.

Et je vais aller voir le promoteur. Monsieur Boulianne, dans l'éventualité où il y a des résidences qui seraient affectées par ce phénomène de brouillage et de double image, etc., qu'est-ce que le promoteur entend faire pour remédier à cela.

825

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

En fait, il y a trois (3) solutions qui s'offrent. Les probabilités sont quand même assez faibles qu'il y ait des problèmes de perturbation de signaux, mais tout de même, on a prévu quelque chose à cet effet, ça fait partie du rapport complémentaire qui a été déposé, c'est la question 28.

830

La première chose à faire est peut-être de remplacer l'antenne existante par une antenne un peu plus performante.

835

Si les résultats ne sont pas satisfaisants après ça, ce sera de fournir un abonnement par câble ou, si c'est dans une région où c'est pas disponible, ce sera de fournir un abonnement par antenne parabolique, comme les abonnements conventionnels. Ce sera à la charge du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Et ce sera à la charge du promoteur.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

845

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

850

Donc autrement dit, s'il y a des résidences qui sont affectées par ça, le promoteur s'engage à remédier à la problématique et s'engage à défrayer l'ensemble des coûts reliés à ça.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

855

Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie.

860

Oui, monsieur Levert.

PAR M. MARTIN LEVERT:

865

C'est juste pour mentionner que les abonnements par câble et par satellite, comme solution à un problème de réception de télévision, ça doit être envisagé avec une certaine réserve parce que souvent, les stations qui sont brouillées ont une programmation locale qui est pas disponible sur le satellite ou le câblodistributeur.

870

Donc quelqu'un qui perd son service local, par exemple pour les nouvelles, si on lui installe un système par satellite, c'est pas garanti qu'il va retrouver la même programmation locale disponible.

PAR LE PRÉSIDENT:

875

Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

880

Ça a pas l'air simple, et même si on admettait, disons, qu'il y a du brouillage pour dix pour cent (10 %) du temps, ce que j'essaie de voir, c'est dans la vraie vie, sur le terrain, comme disait quelqu'un hier soir, j'imagine que je suis un auditeur et que mon signal sera pas brouillé

souvent mais assez souvent pour m'embêter, ça va dépendre du vent, ça va dépendre de la direction que les pales de l'éolienne ont prise?

885 **PAR M. MARTIN LEVERT:**

Oui. Comme je mentionnais, il y a deux (2) problèmes différents, si vous voulez, il y a la rotation de pales...

890 **PAR LE COMMISSAIRE:**

J'ai compris, je veux pas savoir d'où ça vient mais moi, je suis chez moi et de temps en temps, j'ai pas une bonne réception et là, je vais me plaindre. Je vais me plaindre au diffuseur qui va dire, ah bien, c'est parce que vous êtes près des éoliennes.

895

Si je suis un diffuseur, comment je vais gérer ça, ces plaintes-là? Vous avez pas la réponse à ça.

900

Monsieur Boulianne, c'est bien de dire, nous allons dédommager les gens, mais comment vous allez les identifier? Si tout le monde vous appelle et dit, j'aimerais ça avoir le câble, moi aussi, qu'est-ce que vous allez faire?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

905

Il y a quand même des lectures qui vont être faites sur le territoire, avant.

PAR LE COMMISSAIRE:

910

Il va falloir que vous y alliez souvent, parce que c'est juste dix pour cent (10 %) du temps.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

915

Non, je veux dire au début du projet, il y a des lectures qui vont être faites sur la partie qui est la plus représentative du territoire, la partie la plus susceptible, qui vont nous donner quand même une bonne idée du signal qu'il y a avant, et puis aussi on va avoir une idée du signal qu'il y a après.

920

Et le suivi va se faire sous forme, s'il y a une plainte ou une demande quelconque de propriétaire, on va faire des vérifications et on va trouver la solution qui va être la plus appropriée pour le propriétaire, pour qu'il ait aucun coût et qu'il puisse avoir les services de télévision qu'il avait précédemment.

PAR LE COMMISSAIRE:

925

Et si, comme disait monsieur Levert, même si vous leur fournissez le câble, ils ont pas accès à des stations régionales. Le diffuseur de ces stations régionales, il se trouve lésé, lui, parce qu'il perd des auditeurs potentiels.

930

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bien, je pense que si on lui fournit le câble, si je me trompe pas, à Rivière-du-Loup, avec le câble, on a toutes les diffusions régionales. Et puis au niveau du satellite, c'est possible d'avoir les diffusions régionales également, là. Je pense qu'il y a des forfaits qui permettent d'avoir ça.

935

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc vous allez examiner cette possibilité également. Donc vous avez une étude à faire sur le terrain pour vérifier la réception en ce moment et la réception par la suite.

940

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

D'une part, ça c'est une chose qui va être faite avant la construction et après la construction.

945

Et puis au niveau des postes qui sont diffusés par les antennes standard et les systèmes de câblodistribution ou satellite, c'est une vérification qui peut se faire très rapidement, cette semaine.

950

Mais à prime abord, je pense pas qu'il y ait de problème. Je vais vous revenir avec ça cette semaine.

PAR LE COMMISSAIRE:

955

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Monsieur Boulianne, quel sera votre canal de communication entre le promoteur et la population, relativement à ça? De quelle façon vous allez procéder?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

965 En fait nous avons, depuis quelques mois, des bureaux permanents installés à Saint-Arsène. Le numéro de SkyPower, je peux vous le donner tout de suite et aussi, il va être dans le bottin téléphonique, au même titre que n'importe quelle compagnie.

970 Alors s'il y a une plainte, quel que soit l'ordre, ou une sollicitation qui est demandée, bien, il suffira d'appeler chez SkyPower, il y aura quelqu'un pour répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Oui, il va y avoir quelqu'un pour répondre, mais ensuite, ce qu'il m'intéresse de savoir, avec quelle diligence la plainte sera traitée.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

980 Très rapidement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est un engagement?

985 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est un engagement.

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Et très rapidement, ça veut dire dans un espace temps de quoi, vingt-quatre (24) heures, quarante-huit (48) heures?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

995 Je dirais dans une semaine, dans l'espace d'une semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1000 Parfait.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1005 Pour un problème de ce type.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc c'est un engagement de votre part, merci.

1010 Merci monsieur D'Astous, je sais pas si vous êtes encore là.

PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:

Oui. Bon, je sais pas si vous m'entendez bien?

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, pas tellement. Ça fait qu'on vous remercie de votre participation et à la prochaine.

1020 **PAR M. RÉGIS D'ASTOUS:**

C'est bon, merci, au revoir.

1025

**PÉRIODE DE QUESTIONS
BILBO CYR**

PAR LE PRÉSIDENT:

1030

Alors nous allons demander maintenant monsieur André Roussel.

Monsieur André Stainier.

1035

Monsieur Armand Pouliot.

Monsieur Bilbo Cyr. Bonsoir monsieur Cyr.

PAR M. BILBO CYR:

1040

Bonsoir monsieur le Président. Je viens de la Gaspésie, où les parcs éoliens commencent à pousser un peu comme des champignons. Je viens m'installer dans la région, je suis un peu inquiet de les voir pousser à la même vitesse ici.

1045

J'ai une petite question d'ordre technique, j'aimerais savoir la quantité d'huile qui est contenue dans une éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

1050 Parfait. Monsieur Boulianne, quelle quantité d'huile est contenue dans une éolienne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1055 Je vais prendre en délibéré la question, c'est une question assez technique et pointue.

Il y a de l'huile au niveau du système d'engrenage de l'éolienne et il y a de l'huile au niveau du transformateur, pour monter le courant. Les quantités exactes en litres, je pourrais vous les donner demain matin à la première heure ou demain après-midi.

1060 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Est-ce qu'il y en a également au niveau, je pense, du stabilisateur de rotation ou quelque chose comme ça, je sais pas si je m'exprime bien.

1065 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Au niveau, ce que je peux appeler, le terme en anglais un "gear box", il y a un système de lubrification à ce niveau-là, qui est à la tête de l'éolienne.

1070 Et puis aussi, il y en a au niveau du transformateur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1075 En même temps que vous nous apporterez cette réponse-là, est-ce que vous pouvez également nous indiquer à quelle fréquence on doit remplacer l'huile?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1080 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la réponse, on l'aura demain. Si vous êtes ici, vous l'aurez, sinon...

1085 **PAR M. BILBO CYR:**

J'y serai pas, j'aimerais ça avoir un ordre de grandeur, parce que ma prochaine question en dépend.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que c'est possible d'avoir un ordre de grandeur?

1095 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Si vous nous donnez quelques secondes, trente (30) secondes.

1100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On vous donne trente (30) secondes.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

1105 Monsieur le Président, cette question est traitée dans le rapport d'analyse pour le certificat d'autorisation pour les éoliennes tests.

PAR LE PRÉSIDENT:

1110 C'est dans le rapport, monsieur Burcombe nous mentionne que c'est indiqué dans le rapport pour les éoliennes tests, la quantité de litres d'huile.

Monsieur Burcombe, est-ce que vous le savez par cœur, par hasard?

1115 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Non.

PAR LE COMMISSAIRE:

1120 À quelle page, monsieur Burcombe, dans le rapport? Si vous nous donnez la page, ça va aller plus vite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1125 Monsieur Juneau, avez-vous une réponse à ça?

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1130 Cette question a été posée dans notre document, le rapport complémentaire que le promoteur a produit, réponse à la question 45, on posait une question générale sur l'ensemble des produits, et on parle entre autres de l'huile, c'est trois cent cinquante litres (350 l) qui est avancé dans leur réponse.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Trois cent cinquante litre (350 l) par éolienne, c'est ça?

PAR M. BILBO CYR:

1140 Trois cent cinquante litres (350 l) multipliés par le nombre d'éoliennes.

 Monsieur le Président, ma deuxième question, c'est à savoir quelle quantité d'eau peut être contaminée par trois cent cinquante litres (350 l) d'huile.

PAR LE PRÉSIDENT:

1145 Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1150 Oui, en effet, j'ai trouvé la page, c'est trois cent cinquante litres (350 l) d'huile par éolienne. Mais il y a une double paroi, une cuvette de rétention qui peut contenir cinq cents litres (500 l) d'huile. Alors c'est comme tous les nouveaux réservoirs de pétrole ou de produits pétroliers, donc les probabilités qu'il y ait un déversement sont extrêmement faibles.

1155 Premièrement, s'il y a une fuite quelconque au niveau du transfo, c'est détecté dans les travaux usuels de maintenance, et s'il y a une fuite en question, elle va être contenue, confinée dans la double paroi du réservoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1160 Merci monsieur Boulianne.

 Merci monsieur Cyr.

1165 **PAR M. BILBO CYR:**

 Très rassurant. Comme technologie verte, j'ai vu mieux que trois cent cinquante litres (350 l) d'huile dans le milieu d'un champ agricole. Merci, monsieur le Président.

1170 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Merci monsieur Cyr.

1175

CHARLES PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Monsieur Charles Pelletier, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Pelletier.

PAR M. CHARLES PELLETIER:

1185 Bonsoir. Moi, j'ai gagné ma vie dans l'immobilier, de différentes manières, OK. L'implantation du site à Saint-Épiphan de trente-cinq (35) éoliennes, OK, c'est un parc industriel, là, trente-cinq (35). Ça fait que ces trente-cinq (35) éoliennes-là, OK, dans l'immobilier, ça va affecter au minimum, OK, il y a cinquante (50) maisons alentour du parc immobilier qui vont baisser à peu près de vingt mille piastres (20 000 \$) de valeur, OK, aussitôt que ça va apparaître.

1190 Parce qu'à Saint-Épiphan, il y a seulement dix (10) cultivateurs, OK, tous les rangs, c'est du monde qui sont établis là pour la vue, pour le paysage, OK, comme quelqu'un qui va acheter une maison sur le bord du fleuve, pour regarder le fleuve ou n'importe quoi.

1195 Saint-Épiphan, c'est une côte. Tout le monde dans le quatrième Rang, la route qui va à Saint-Paul, ils sont établis pour la vue, ils ont investi, ils se sont construit des maisons même récemment, qu'ils ont investi cent cinquante-deux cent mille dollars (150 000 \$-200 000 \$), parce qu'il y avait une belle vue.

1200 Et là, le parc apparaît, OK. Ça fait qu'il y a cinquante (50) maisons qui vont baisser d'un minimum de vingt mille dollars (20 000 \$). Ça fait que si on fait un petit calcul léger, ça fait un million de dollars (1 M\$) de perte pour le citoyen même. Tu sais, ça, c'est des citoyens, c'est leur argent; demain matin, s'ils veulent s'en aller, le parc éolien est construit, ils ont perdu vingt mille (20 000 \$), des fois ça peut aller même jusqu'à cinquante mille (50 000 \$), d'autres moins, dix mille (10 000 \$).

1210 Ça fait que là, je comprends pas qu'il y ait eu aucune étude de l'impact immobilier à Cacouna, l'île Verte. L'île, c'est tout du monde de Montréal qui ont réinvesti, qui ont tout rétabli l'île Verte, tout ce monde-là, avec la parure de l'éolienne aussi en avant, tu sais, tu iras pas acheter une maison en dessous des tours d'Hydro, même si elle est belle.

1215 Ça fait que là, moi, je comprends pas, le promoteur dit qu'il donne soixante-dix mille dollars (70 000 \$) à Saint-Épiphan, il se pète les bretelles avec ça. Et nous autres, on perd un million (1 M\$) net, la première année qu'il construit. Là, il y a personne qui parle de ça, je trouve ça assez extraordinaire.

Ça fait que là, je demande au promoteur, s'il y a une dévaluation des maisons, comme je vous prédis, qui va remettre cet argent-là aux particuliers, qui va redonner toute cette richesse-là qui va être perdue aux particuliers.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais transférer la question au promoteur, mais j'aimerais savoir, monsieur Pelletier, sur quels faits vous vous basez pour dire que...

1225

PAR M. CHARLES PELLETIER:

Quels faits que je me base, parce que moi, j'ai tout le temps commercer dans les maisons, OK, réparer les maisons. Le premier critère pour une maison, qu'il y ait une valeur, OK, mettons que tu veux investir dans une maison, il faut qu'il y ait une belle vue; si c'est une maison qui est dans un trou, qui a pas de vue et tout ça, c'est pas une maison où est-ce que tu va investir, parce que ton placement, il vaudra pas cher.

1230

Le monde, mettons toi, tu vas aller t'établir à une place, tu vas être intéressé, où tu vas t'établir, que tu aies une vue. Tu sais, la maison vaut plus cher.

1235

N'importe quel agent immobilier va vous dire qu'une maison qui a une belle vue vaut plus cher qu'une maison qui a pas de vue. Il y a personne qui peut nier ça, là, c'est l'évidence même.

1240

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vais transférer votre question.

1245

Monsieur Boulianne, bon, cet après-midi monsieur Pelletier n'était pas là, il y a eu une question sur la dévaluation des résidences, donc je vous laisse la parole à ce sujet-là.

PAR M. ANDRÉ FRENET:

1250

Donc un peu comme on l'a expliqué cet après-midi, et c'est une question...

PAR LE PRÉSIDENT:

Excusez, voulez-vous vous nommer pour la sténotypiste, ce serait important, la première des choses. Et la deuxième, peut-être parler un peu plus fort parce qu'on a de la difficulté à vous entendre.

1255

PAR M. ANDRÉ FRENET:

1260 Oui, et je m'excuse pour ma voix. Donc André Frenet, je suis urbaniste pour la firme DAA.

1265 Donc c'est une question qui a été soulevée cet après-midi, qui avait été soulevée aussi lors de la rencontre d'information, justement à savoir quel pouvait être l'impact potentiel sur les valeurs foncières des propriétés.

1270 Tout à l'heure, vous parliez du nombre de résidences dans les différentes municipalités, c'est un des inventaires qui a été demandé, qui a été déposé cet après-midi. Juste peut-être pour donner les chiffres rapidement, qui sont tirés du rôle d'évaluation foncière en vigueur pour 2006, donc à L'Isle-Verte, actuellement, on compte cinq cent soixante et un (561) immeubles résidentiels; à Cacouna, sept cent soixante-huit (768); à Saint-Épiphanie, trois cent onze (311); et à Saint-Arsène, trois cent trente-neuf (339).

1275 Pour répondre plus précisément à la question de l'impact fiscal, dans le fond, à notre connaissance, on n'a pas pu recenser d'études sur l'impact, en termes d'impact au niveau de l'évolution des valeurs foncières associées spécifiquement à l'implantation d'un parc éolien. On parle du Québec, évidemment.

1280 Ce qu'on a fait, donc on a contacté les évaluateurs agréés qui signent le rôle foncier pour les municipalités de Murdochville, Saint-Ulric et Saint-Léandre, où il y a des parcs. Et effectivement, on leur a posé la question, est-ce qu'ils avaient pu, dans un premier temps, observer, bien que c'est quand même des parcs récents, un impact au niveau de l'évolution foncière découlant, en tout cas, de l'implantation d'un parc éolien.

1285 Évidemment, la réponse qu'ils nous ont indiquée, c'est que c'était pratiquement impossible pour eux d'isoler, en fonction de la création des parcs, une incidence directe sur l'évolution du marché foncier.

1290 Comme ils nous l'ont mentionné, et vous dites que vous êtes dans le milieu résidentiel, effectivement, ce qui affecte les valeurs foncières, au niveau de l'évaluation foncière, la technique utilisée par les évaluateurs, c'est la technique de parité, finalement c'est de comparer des transactions identiques dans un marché identique, pour le même type de bâtiment.

1295 Et compte tenu de ça, ils n'ont pas été en mesure de nous indiquer qu'ils avaient pu observer de l'évolution. Par exemple dans le cas de Murdochville, on le sait, la perte d'emplois peut avoir un facteur plus déterminant.

1300 Donc à la question, est-ce qu'il est possible de faire une étude pour anticiper l'évolution au niveau des valeurs foncières des propriétés, ils nous ont indiqué qu'actuellement, ils ont pas les outils pour faire ce type d'évaluation.

1305

Dans le fond, dans le temps, peut-être qu'éventuellement, on va pouvoir isoler un impact spécifique, vous faisiez référence tout à l'heure au fait que c'est l'équivalent d'un parc industriel, effectivement, c'est maintenant documenté que certains type d'implantation urbaine incompatible dans des milieux vont éventuellement avoir un impact sur la valeur foncière des propriétés.

1310

Mais ce qu'il faut toujours comprendre, c'est que le marché foncier, qui découle essentiellement de la demande et de l'offre, c'est généralement très difficile d'isoler des facteurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, attendez, on laisse parler.

1315

PAR M. ANDRÉ FRENET:

Donc c'est très difficile d'évaluer un facteur aussi spécifique.

1320

Donc essentiellement, ce qu'on vous dit ce soir, il y a pas d'études de disponibles, et actuellement, les évaluateurs agréés qu'on a consultés nous indiquent que ce serait très difficile d'anticiper l'impact que ça va avoir, pour l'instant.

PAR LE PRÉSIDENT:

1325

Merci monsieur Frenet.

Monsieur Béland, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

1330

Si vous me le permettez. Monsieur Frenet, vous avez parlé de comparables, parce que c'est pas après qu'il faut faire cette étude, c'est maintenant, c'est maintenant qu'il faut faire cette prévision si, oui ou non, monsieur a raison que la valeur des propriétés diminue, il faudrait le savoir maintenant et non pas dire, bien, on va attendre de voir ce qui va se passer.

1335

Alors prenons votre concept de comparables, vous avez parlé de Murdochville, de Saint-Ulric...

PAR M. ANDRÉ FRENET:

1340

Saint-Ulric et Saint-Léandre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1345 Bon, Murdochville, comme la mine avait fermé, les maisons valaient plus rien. Alors si vous construisez un parc éolien qui amène du monde, le prix des maisons va monter, mais c'est pas comparable à Saint-Épiphanie ou à Cacouna.

1350 Saint-Ulric, les éoliennes sont où par rapport aux maisons, est-ce que les maisons sont tournées vers le fleuve et que les éoliennes sont derrière?

PAR M. ANDRÉ FRENET:

1355 Je pourrais pas vous dire exactement, je connais pas les projets.

Quand j'ai parlé de la technique de parité ou de comparables, je voulais pas dire comparables avec d'autres projets.

1360 C'est qu'en évaluation foncière, il y a trois (3) techniques utilisées, quand on parle de comparables, c'est pour comparer des résidences autour, c'est ce que je voulais dire.

PAR LE COMMISSAIRE:

1365 D'accord, je sais, mais là on parle de parcs éoliens.

1370 La Commission est allée à Saint-Ulric pour aller voir de quoi ça a l'air, on est allé aussi à Saint-Léandre. Le paysage est pas le même qu'ici. À Saint-Ulric, les éoliennes vont être derrière, les maisons sont devant; les maisons regardent le fleuve. C'est pas comparable. C'est-à-dire que – non, c'est pas comparable.

Saint-Léandre, c'est très montagneux et les éoliennes sont dispersées un peu partout dans la montagne, et c'est rare que tu en vois dix (10) ou quinze (15) à la fois. Alors je suis pas certain que ce soit comparable.

1375 Et lorsque vous dites que les agents immobiliers, à Saint-Léandre, vous ont dit qu'ils ont pas vu beaucoup de changement...

PAR M. ANDRÉ FRENET:

1380 Non, c'était pas les agents immobiliers, c'était l'évaluateur agréé du rôle foncier.

PAR LE COMMISSAIRE:

1385 Bon, quel qu'il soit.

1390 Il me semble que ce que monsieur propose, et aussi la question que je voudrais explorer avec monsieur Gratton, qui est le maire de Saint-Épiphan, est-ce qu'effectivement, il y a une forte proportion de résidences, dans Saint-Épiphan, qui sont des gens qui ont acheté des maisons, qui ont construit des maisons pour être dans un milieu rural avec une belle vue sur le fleuve, sur Cacouna.

Est-ce que vous pourriez aller au micro, s'il vous plaît, parce que sans ça, on ne pourra pas enregistrer vos paroles.

1395 **PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

1400 Dans la région où vont être implantées les éoliennes, il y a beaucoup de propriétaires qui ont acheté des résidences des fois délabrées, qui ont mis beaucoup d'argent à l'intérieur de ces résidences-là pour leur donner vraiment une valeur. Et ils se sont fait un beau chez soi mais aussi, ils se sont donné une mission de relever, si vous voulez, le patrimoine en même temps. Donc ils essaient de rénover les résidences avec les techniques du temps ou similaires.

1405 Donc ces gens-là, si on peut se baser sur le nombre de signatures qui a été déposé ici, il y en aurait au moins cinquante pour cent (50 %) qui sont affectés dans ce territoire-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1410 D'après vos connaissances, est-ce que ces gens croient que leur propriété va être dévaluée s'il y avait des éoliennes dans le paysage qu'ils ont actuellement?

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

Une bonne partie de ces gens-là que j'ai rencontrés disent oui.

1415 **PAR LE COMMISSAIRE:**

1420 Et vous qui devez connaître un peu le rôle d'évaluation de votre municipalité, ça paie votre salaire en partie, est-ce que ces maisons ont une valeur beaucoup plus élevée, vous l'avez dit, elles étaient délabrées, maintenant elles ont une valeur beaucoup plus élevée qu'autrefois?

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1425 Sûrement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1430 Est-ce que vous-même, avec votre expérience, vous presentez que ce que monsieur dit en ce qui concerne la dévaluation de ces maisons, dû au fait que le type de personnes qui ont rénové les maisons seraient peut-être pas intéressées à le faire, est-ce que c'est plausible, selon vous?

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1435 C'est plausible.

PAR LE COMMISSAIRE:

1440 C'est plausible?

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

C'est plausible.

1445 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Même si on n'a pas de chiffres à ce moment-ci.

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1450 On n'a pas de chiffres. J'aimerais bien ça avoir une étude de faite là-dessus, pour pouvoir discuter avec vous, mais là, je peux pas dire, c'est tel pourcentage.

PAR LE COMMISSAIRE:

1455 Alors donc, on n'a pas de chiffres mais on peut, sans vouloir arriver à la conclusion, on peut dire que c'est légitime de se poser la question et de demander une étude sérieuse sur le sujet, s'il s'avérait que monsieur Pelletier, ses craintes étaient fondées, ça vaudrait la peine d'évaluer cette perte-là.

1460 **PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Absolument. Je m'excuse...

1465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, allez-y, monsieur Gratton.

PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:

1470

Je me suis fait faire un raisonnement par quelqu'un qui s'est acheté une propriété du genre et qui pouvait, comment je pourrais bien dire ça, à son âge, à mon âge si vous voulez, les gens de mon acabit, qui ont travaillé toute leur vie pour avoir quelque chose un peu, et il est arrivé avec une réflexion similaire: je mets ma maison en vente, présentement j'ai pas d'éolienne, je la vends assez rapidement; si on me flanque une éolienne dans le visage, pensez-vous que je vais la vendre si rapidement.

1475

Donc c'est peut-être une façon d'aborder les choses. Que l'éolienne soit plus ou moins rapprochée, si on parle en mètres, trois-quatre cents mètres (300 m-400 m), si elle est à un kilomètre et demi (1½ km) ou à un kilomètre (1 km), à mon point de vue, il y a pratiquement pas de problème, mais lorsque c'est près et que vous avez dans le châssis du salon une éolienne devant vous, c'est sûr que ça doit affecter l'évaluation de la maison.

1480

Ça, c'est une opinion très personnelle, c'est pas le maire qui parle, mais c'est Jean-Pierre Gratton.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Gratton.

1490

Monsieur Juneau, est-ce que vous avez un complément d'information sur cet aspect.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

Je vais demander à monsieur Talbot.

1495

PAR M. DENIS TALBOT:

Concernant la situation au Québec, non, il y a pas d'études particulières qui ont été faites pour considérer, c'est relativement récent, l'émergence de la filière éolienne.

1500

C'est certain que quand on va vérifier ailleurs, là il y a des études qui ont été faites. Il y a des résultats qui sont parfois divergents, par contre.

J'ai relevé quelques études et on a essayé, bon, il y en a beaucoup mais il y a des choses qui sont plus ou moins bien documentées, il y en a d'autres qui le sont davantage, je peux en citer quelques-unes comme ça, rapidement.

1505

Peut-être celle qui est de la plus grande envergure, c'est une étude réalisée aux États-Unis par le Renewable Energy Policy Project, présentée à une conférence annuelle American Wind Energy en 2003, bref c'est des organismes connus aux États-Unis. Ça révèle que la

1510

présence des grands parcs éoliens n'apparaît pas affecter la valeur des propriétés à partir desquelles les éoliennes sont visibles.

1515 Et cette étude-là est basée sur l'analyse systématique des données sur la valeur des transactions de vingt-cinq mille (25 000) propriétés situées dans l'entourage de projets éoliennes de dix mégawatts (10 MW) et plus réalisés aux États-Unis entre 98 et 2001. Ça, c'est une étude.

1520 Par ailleurs cette étude-là est contestée par d'autres qui critiquent les méthodes. Je la présente comme telle, je porte pas de jugement là-dessus.

1525 En Nouvelle-Zélande, Energy Efficiency and Conservation Authority, c'est un organisme gouvernemental qui gère un peu le développement des filières énergétiques, révèle qu'il y a pas d'évidence que les propriétés situées à proximité des principaux parc éoliens du pays, on parle de trois (3) parcs éoliens d'envergure, aient été affectées par une baisse de leur valeur attribuable aux éoliennes.

1530 L'organisme mentionne toutefois qu'il est trop tôt, dans le développement de la filière éolienne pour donner une réponse définitive à cette question. Ils ont donc des réserves dans leurs conclusions, ils veulent pas se prononcer sur le long terme.

1535 Enfin, c'est la dernière, une revue des transactions effectuées près de parcs éoliens en Grande-Bretagne, par le Royal Institution Chartered Surveyors, publiée en novembre 2004, révèle que soixante pour cent (60 %) des agents interrogés lors de cette étude ont rapporté des baisses de valeur des propriétés survenues à l'étape de planification des projets.

1540 L'étude mentionne cependant que les prix des transactions se raffermissent deux (2) ans après la mise en service des parcs éoliens. Ils concluent donc que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour évaluer les effets à plus long terme.

1545 Je présente ces données-là en vrac, le ministère a pas d'opinion, a priori, là-dessus. Simplement que je veux faire état ici que cette problématique-là semble se poser à bien des endroits, et actuellement, il semble pas y avoir de réponses claires à fournir là-dessus.

Il y a d'autres documents qui sont moins bien documentés, qui font état de baisse de propriétés, d'autres d'augmentation de propriétés. Mais je veux pas aller plus loin dans la citation de ces sources-là. C'est ce que j'ai pour l'instant.

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Talbot.

Monsieur Béland.

1555 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste un petit point, ceux qui contestent certaines des études, j'imagine qu'ils disent qu'il y a tellement de facteurs en ligne de compte, par exemple la Californie, c'est un endroit où la pression pour les maisons est tellement énorme que je pense que la maison serait dans un trou et les gens l'achèteraient quand même, alors que dans d'autres secteurs, par exemple en Nouvelle-Zélande, c'est peut-être pas le cas.

Ça doit être ça qui complique, j'imagine, l'évaluation de l'impact de ce seul facteur?

1565 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Bien effectivement, là je les ai citées, j'ai fait des résumés très brefs, mais ce qui revient souvent dans chacune des études, c'est qu'il y a une multiplicité de facteurs, c'est évident, dont évidemment le contexte économique local, régional qui peut être variable et qui influence à la hausse ou à la baisse la valeur des propriétés, également.

C'est un des facteurs, il y en a d'autres. C'est difficile d'isoler effectivement les facteurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

1575

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580

Merci.

Votre seconde question, monsieur Pelletier.

PAR M. CHARLES PELLETIER:

1585

C'est certain, vous parlez d'études en Californie, ou en Norvège ou n'importe où, mais comme disait SkyPower dans ses articles, il faut comparer des affaires qui se ressemblent, là.

1590 Tu sais, ceux qui sont établis dans le 4, à Saint-Épiphane, c'est pour la vue, c'est une place où il y a une vue. Si ce serait bien plate, il y a un parc éolien à côté et je suis là, à côté, c'est tel que tel. Mais quand tu es installé là pour une vue, loin, globale.

Et puis là, à la hauteur qu'ils sont, ils ont les hélices dans la face! Il faut comparer des affaires qui se ressemblent, là.

1595

Tu sais, une maison en dessous des tours de l'Hydro, elle vaut pas cher; une maison qui a pas de tour d'Hydro à côté, c'est une autre valeur de prix, tu sais.

1600 Ma deuxième question, OK, je suis dans la construction et quand on construit de quoi, il faut présenter des plans d'une précision terrible. Et puis là, moi, quand j'ai été chercher à la municipalité les plans de SkyPower, je suis tombé sur le cul, parce que c'est des points, une carte géologique qui est grosse de même, tu as cent trente (130) points, des lignes électriques là-dessus, tu as tout. Il y a pas un commun mortel qui peut comprendre de quoi avec ça!

1605 Et quand tu sais qu'une éolienne coûte X millions, OK, et on est déjà rendu, tu sais, à une enquête ici, là, et puis on n'a pas vraiment de plan où c'est qu'elles sont, sur quels lots qu'elles sont, quelle distance de la clôture elles sont, on n'a rien. Et puis c'est incompréhensible.

1610 N'importe quelle ville où tu vas loger un édifice de cinquante (50) étages ou de trente (30) étages, ça prend des précisions, et de quoi de clair. Là, on a un plan, sur le plan, le point est assez gros que tu pourrais tasser l'éolienne d'un quart ($\frac{1}{4}$) de mille, ça paraîtrait pas!

1615 Ça fait que moi, je comprends pas, avec des plans de même, qu'ils soient rendus si loin que ça en promotion, ça se peut pas. Il y a du monde qui font pas leur job en quelque part!

Je le sais pas, je poserais la question à la MRC, je le sais pas à qui, mais je comprends pas ça.

1620 Parce que nous autres, on tasse une piscine, ça prend un plan de localisation; on fait une petite affaire, ça nous prend des plans à plus finir, il faut payer un arpenteur, tu sais.

PAR LE PRÉSIDENT:

1625 Je comprends votre question.

PAR M. CHARLES PELLETIER:

Vous comprenez?

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je comprends très bien votre question, monsieur Pelletier.

1635 Et maintenant, je vais demander peut-être à monsieur Juneau, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'expliquer un peu tout le processus; parce que le ministère, lorsqu'il aura à émettre un certificat d'autorisation, il y aura un décret et à ce moment-là, il y a une certaine procédure, parce que les plans et devis définitifs suivent.

1640 Mais à l'heure actuelle, je vous comprends que vous soyez un peu dans le vague face à ce qui est présenté, donc je vais laisser quand même monsieur Juneau nous expliquer ce qui en est là-dessus.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

1645 Effectivement, il est nécessaire que le projet se définisse et puis que la localisation très précise finisse par sortir pour qu'on puisse en venir éventuellement à statuer sur l'acceptabilité de l'ensemble des éoliennes et du projet.

1650 Et puis entre autres, quand on arrive à la fin du processus, quand la décision gouvernementale se prend, habituellement l'ensemble des éléments sont attachés et puis le promoteur doit déposer, à la fin, il doit aller chercher, s'il y a autorisation du gouvernement, il doit venir chercher une autre autorisation du ministère de l'Environnement avec des plans et devis.

1655 Et puis nous, on doit vérifier que les plans et devis sont conformes à ce que le promoteur s'est engagé de faire. Effectivement, c'est des plans très précis, des plans et devis définitifs.

1660 Par contre, c'est vrai qu'ici, à cette étape-ci, on a des ronds et nous aussi, on a de la difficulté à travailler avec ça. Par contre, c'est un petit peu ce que j'expliquais hier à la Commission, c'est pas inhabituel dans le sens que le projet évolue, et puis on chemine avec ça.

1665 Pour nous, par exemple, sur des aspects, c'est peut-être pas par rapport aux propriétés, par exemple par rapport à des marais, par rapport à des choses qu'on veut protéger, par rapport aux paysages, c'est certain que c'est plus difficile tant qu'on n'a pas l'aspect définitif. Je suis d'accord avec monsieur là-dessus.

1670 Mais bon, en juin, on est supposé avoir quelque chose de plus précis, et plus ça va aller, plus ça va se préciser.

PAR LE PRÉSIDENT:

Un instant, monsieur Pelletier.

1675 Monsieur Boulianne, vous avez une réponse à apporter là-dessus, ou un complément d'information, peut-être?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1680 Oui, c'est un complément d'information. En fait, comme monsieur Juneau disait, au fur et à mesure que ça avance, le projet se précise. À ce stade-ci, je pense que les informations

1685 qui sont disponibles sont suffisantes pour l'étude d'impact, mais au fur et à mesure que le processus avance, il faut avoir des plans et devis étoffés pour le ministère de l'Environnement, de quelle manière les chemins vont être aménagés, les ponceaux, les traverses de ruisseaux, etc., etc.

1690 Et puis aussi, au niveau du permis de construction, encore là il y a une description très précise qui doit être faite au niveau de l'implantation de l'éolienne, du chemin d'accès, les marges de recul à respecter par rapport aux limites de terrains, par rapport aux habitations, etc., etc.

Je vais vous présenter une image, une image vaut mille (1000) mots, qui va vous expliquer quelle démarche qui va être faite pour chacune des éoliennes.

1695 Bon, on voit ici la description technique d'une éolienne qui est prévue dans la phase 1. On peut voir ici le chemin public, qui est dans ce secteur-ci; il y a des habitations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700 C'est quel rang, est-ce qu'il y a un rang particulier?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1705 Ça, c'est la rue Principale à Saint-Arsène, la route à Dionne ici. Donc on a des flèches, je pourrais agrandir un petit peu. On recommence.

1710 Ici, on voit les distances par rapport aux habitations, on a sept cent soixante-dix-huit mètres (778 m) dans un cas, sept cent cinquante et un mètres (751 m) dans l'autre cas. Également, on a le chemin d'accès, le chemin d'accès va être fait par rapport à la route à Dionne, va s'en aller à l'éolienne.

Ce qu'on voit en pointillé, c'est des cours d'eau verbalisés, donc on a des distances à respecter par rapport aux cours d'eau. On a la localisation exacte de l'éolienne.

1715 Donc cette démarche-là est faite par un arpenteur-géomètre, par la suite, c'est entériné par un notaire pour avoir des actes superficiaires légaux, au niveau de l'implantation de chacune des éoliennes.

1720 Je pense que ça répond quand même assez bien à la démarche vraiment technique qui est faite, individuellement à chacune des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1725 Donc pour répondre plus spécifiquement peut-être à monsieur Pelletier, les plans définitifs peuvent aller à quelle époque?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1730 Bien regardez, ça va aller d'ici quelques semaines, qu'est-ce qu'on avait mentionné précédemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

1735 Donc d'ici quelques semaines, vous allez avoir les plans définitifs, mais est-ce que c'est pour les six (6) éoliennes du premier lot?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1740 Non, pour les six (6), c'est déjà fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

1745 Donc ça va être pour la deuxième phase, c'est-à-dire les vingt (20) éoliennes qui s'en viennent?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Exactement.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pour les autres éoliennes à venir, c'est-à-dire les cent quelques éoliennes?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

1755 Exactement, pour les vingt (20) prochaines, ça va suivre dans les prochaines semaines; et par la suite ne tarderont pas les autres.

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Parfait, je vous remercie, monsieur Boulianne.

Merci monsieur Pelletier.

1765

MARYLÈNE RICARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Denis Leduc.

1770

Madame Marylène Ricard. Bonsoir madame Ricard.

PAR Mme MARYLÈNE RICARD:

1775

Bonsoir. Monsieur le Président, moi, qu'est-ce que j'aimerais savoir, c'est s'il y a un risque, si le financement gouvernemental d'Hydro-Québec pourrait un jour être perçu comme une concurrence déloyale au projet de SkyPower en vertu de l'ALENA.

PAR LE PRÉSIDENT:

1780

Toute une question!

Monsieur Bonneau, êtes-vous en mesure de répondre à la question de madame Ricard.

1785

PAR M. JEAN BONNEAU:

Pouvez-vous répéter la question, je suis pas certain d'avoir compris.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790

Vous étiez inattentif et il ne faut pas!

Recommencez, madame Ricard, s'il vous plaît.

1795

PAR Mme MARYLÈNE RICARD:

OK. J'aimerais savoir si le financement gouvernemental d'Hydro-Québec pourrait un jour être perçu comme une concurrence déloyale au projet de SkyPower en vertu de l'ALENA.

1800

PAR M. JEAN BONNEAU:

Bien, monsieur le Président, il y a pas de financement d'Hydro-Québec, alors c'est la seule réponse que je pourrais vous donner à ce stade-ci.

1805 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et quand vous parlez de financement d'Hydro-Québec, madame Ricard, qu'est-ce que vous entendez par là?

1810 **PAR Mme MARYLÈNE RICARD:**

Je parle, bien, Hydro-Québec, c'est une société gouvernementale.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, mais il ne finance pas, Hydro-Québec, je pense pas qu'il finance le projet de SkyPower. J'essaie de comprendre, là.

1820 **PAR Mme MARYLÈNE RICARD:**

Je parle qu'Hydro-Québec, c'est une société qui est gouvernementale, qui fonctionne avec le gouvernement, qui a sûrement des subventions gouvernementales à ce niveau-là.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Hydro-Québec? Non, Hydro-Québec n'a pas de subventions gouvernementales. Hydro-Québec donne des dividendes au gouvernement, c'est l'inverse, c'est plutôt l'inverse. N'est-ce pas, monsieur Bonneau?

1830 **PAR M. JEAN BONNEAU:**

En fait, les profits, le bénéfice d'Hydro-Québec, il y a une bonne partie de ce bénéfice-là qui retourne dans les coffres de l'État.

1835 Mais on donne pas de financement à aucune compagnie, on ne finance aucune compagnie.

PAR LE PRÉSIDENT:

1840 Mais vous n'avez pas, non plus, de financement, monsieur Bonneau, provenant du gouvernement du Québec, n'est-ce pas?

PAR M. JEAN BONNEAU:

1845 On est autonome, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci. Donc ils sont autonomes.

1850

PAR Mme MARYLÈNE RICARD:

C'est beau, merci.

1855

PAR LE PRÉSIDENT:

Avez-vous une autre question? Merci, madame Ricard.

1860

NORMAND COUILLARD

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Normand Couillard. Bonsoir monsieur.

1865

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Bonsoir messieurs. J'aimerais que vous m'accordiez quelques minutes pour répondre aux préoccupations de monsieur Charles Pelletier, ce sera pas long.

1870

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non...

1875

PAR M. NORMAND COUILLARD:

C'est parce que je suis directement impliqué dans ça, là.

1880

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien écoutez, c'est pas à savoir, on répond à quelqu'un. Vous êtes ici pour vous informer, pour poser des questions.

1885

Parce qu'écoutez, monsieur Couillard, j'ai encore peut-être une vingtaine de personnes après vous, et on essaie d'accélérer pour que les gens puissent...

PAR M. NORMAND COUILLARD:

1890 C'est parce que les gens avaient pas d'information, j'aurais pu leur donner rapidement, là. C'est pour ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 Bien, vous pourrez les informer à l'heure de la pause, vous pouvez aller les voir, les informer.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

1900 C'est tout simplement que s'il y avait eu des éoliennes actuellement, j'aurais jamais acheté cette maison-là, et j'aurais pas investi pendant quatre (4) ans, et faire de la restauration, etc. Avec toute la vue que j'ai, c'est incroyable, là.

1905 J'avais même pensé que si j'avais à la vendre maintenant, est-ce que ça deviendrait un vice caché que j'informe pas les gens qui viendraient de l'extérieur et qui sont pas au courant.

Ou je peux demander à monsieur Boulianne, étant donné qu'il aime les éoliennes, s'il est acheteur; et si oui, vous passerez chez nous, on va passer le contrat!

1910 Bon, ma question. Au niveau des socles de béton, la base qui va retenir, qui va supporter les éoliennes, les un point cinq kilowattheure (1,5 kWh)...

PAR LE PRÉSIDENT:

1915 Au niveau du type d'éolienne?

PAR M. NORMAND COUILLARD:

1920 La base de béton, oui. Je voudrais savoir si c'est aussi prévu, parce qu'il y a des éoliennes de deux point deux kilowattheures (2,2 kWh), est-ce que c'est aussi prévu pour soutenir, pour supporter ces éoliennes-là; si oui, est-ce que dans le cas où on démantèlerait une éolienne pour fins d'utilisation, elle serait pas remplacée par exemple par une deux point deux (2,2 MW), qui est nettement plus grande, nettement plus haute.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, c'est votre question.

1930 Monsieur Boulianne, en fait monsieur Couillard veut savoir si la base de béton qui sera construite pour soutenir l'éolienne de un point cinq (1,5 MW), si advenant le cas où cette

éolienne-là, elle est défectueuse, ne fonctionne plus, est-ce que vous pouvez remplacer, est-ce que le socle de béton peut servir à installer une éolienne de deux point deux (2,2 MW), c'est-à-dire pas une éolienne, mais les rotors, les pales, un deux point deux (2,2 MW) ou un trois mégawatts (3 MW), une capacité de deux point deux (2,2 MW) ou de trois mégawatts (3 MW).

1935

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui, je peux répondre facilement à cette question. En fait, les bases de béton qui sont faites pour supporter les charges verticales du poids de l'éolienne et aussi les charges latérales, le vent qui souffle sur l'éolienne pour produire l'énergie, alors la conception des fondations de béton sont faites spécifiquement pour des éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW).

1940

Aucunement c'est prévu pour que dans X temps, que ce soit remplacé par des plus puissantes. Ça amènerait un surdimensionnement des dimensions qui amènerait un surcroît aux coûts du projet qui serait astronomique. Donc c'est vraiment pour des éoliennes de un point cinq mégawatt (1,5 MW).

1945

Et si, après vingt (20) ans, elles sont remplacées, ce sera pour le même type de turbine, un point cinq mégawatt (1,5 MW).

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que la base de béton peut soutenir le poids, tant la charge verticale qu'horizontale, de deux point deux (2,2 MW) ou de trois mégawatts (3 MW)?

1955

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Elle est pas conçue pour ça.

1960

PAR LE PRÉSIDENT:

Elle est pas conçue pour ça. Merci.

Votre deuxième question, monsieur Couillard.

1965

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Oui, ma deuxième question. Dans le reportage du Point qu'ils ont passé récemment, au mois d'avril, il y a un monsieur qui représentait la compagnie 3Ci, qui accompagnait une journaliste de Radio-Canada, madame Miville-Dechéne, lorsqu'ils ont monté jusqu'au sommet – je veux juste avoir une question, avant.

1970

Monsieur Demers, vous avez dit, de la base à aller au-dessus de la nacelle, c'est quatre-vingts mètres (80 m), la tour?

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Demers.

1980

PAR M. ROBERT DEMERS:

La tour a quatre-vingts mètres (80 m), et il faut mettre la hauteur à peu près trois point cinq mètres (3,5 m), qui est la nacelle comme telle. Donc si on est sur le dessus, ça donne quatre-vingt-trois point cinq (83,5 m).

1985

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Bon, quatre-vingt-trois point cinq (83,5 m).

1990

Comment se fait-il, lorsqu'ils ont été au-dessus de la nacelle, le monsieur qui représentait 3Ci a mentionné qu'il était à soixante-dix mètres (70 m) du sol. Et puis ça a été confirmé quelques mois avant, parce que lorsqu'ils ont fait l'inauguration à Murdochville, il y avait un monsieur, un journaliste qui était là, je me rappelle plus de son nom, collaborateur, monsieur Henri Michaud, qui disait que le nez de la nacelle donnait soixante-sept mètres (67 m). Donc on peut conclure qu'il restait un trois mètres (3 m) de plus, ça donne soixante-dix mètres (70 m).

1995

Mais pour des éoliennes de un point huit (1,8 MW), ce que je me pose comme question, et dix mètres (10 m) de moins que celles proposées par SkyPower, alors elles ont point trois kilowattheure (0,3 kWh) de plus, en performance, un point huit (1,8 MW), pour dix mètres (10 m) de moins.

2000

Quand on parle de dix mètres (10 m) de moins, pour une centaine d'éoliennes, ça commence à paraître, là; c'est même dans cette direction-là qu'il faudrait aller, c'est majeur.

2005

Alors est-ce qu'eux, la technologie est supérieure à celle de vos fournisseurs ou si vous, c'est pas des un point cinq (1,5 MW) que vous posez, c'est des un point huit (1,8 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

2010

Bon en fait, ce que vous voulez savoir, pour quelle raison le promoteur va avec un point cinq (1,5 MW) alors qu'à Murdochville, c'est un point huit (1,8 MW) mais la hauteur de la nacelle et du mât est inférieure d'environ une dizaine de mètres.

2015

Monsieur Boulianne, s'il vous plaît.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Monsieur Demers va répondre à la question.

2020 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

2025 C'est-à-dire que je vais répondre à une partie de la question, pour ce qui est des hauteurs de tours, parce que je connais assez bien ces projets-là. C'est parce que les hauteurs de tours vont en fonction de la performance des vents, en tenant compte de la topographie qu'on y retrouve et de la gamme de vitesses de vents.

2030 Donc c'est des caractéristiques techniques qui servent à établir, oui, à soixante-sept mètres (67 m), on a des vents qui sont optimums, qui sont pas différents de quatre-vingts mètres (80 m), donc question d'économie, ça donne rien de mettre quatre-vingts mètres (80 m) lorsque soixante-sept (67 m) va faire l'affaire.

Pour le choix Vestas un point huit (1,8 MW) ou GE un point cinq (1,5 MW), je veux pas m'avancer là-dessus, si vous permettez.

2035 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc vous voulez pas de chicane de fabricants, si je comprends bien.

PAR M. NORMAND COUILLARD:

2040

Ce qui veut dire que les gens, s'ils font affaire avec la compagnie SkyPower, ils sont obligés d'endurer dix mètres (10 m) de plus par éolienne.

PAR LE PRÉSIDENT:

2045

C'est pas parce qu'ils font affaire avec SkyPower. Mais je pense que monsieur Demers vient de donner l'explication, monsieur Couillard, c'est compte tenu des vents et compte tenu de la vitesse également de ces vents-là. C'est qu'il y avait aucun gain de performance, aller à quatre-vingts mètres (80 m), à soixante-sept mètres (67 m), c'était évident.

2050

2055 Alors que je pense que dans le cas de SkyPower, comme monsieur Demers l'a expliqué, bien, il y a eu des études qui ont été faites, d'ailleurs monsieur Boulianne nous l'a indiqué cet après-midi, à partir des mâts qu'ils ont installés, ils ont pris des données, ils ont fait des relevés, ils ont enregistré des données sur la qualité des vents, donc c'est pour ça qu'ils fonctionnent avec quatre-vingts mètres (80 m).

PAR M. NORMAND COUILLARD:

Merci, monsieur Lafond.

2060

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Couillard.

2065

CLAIRE BÉRUBÉ

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Madame Claire Bérubé. Bonsoir madame Bérubé.

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

2075

Bonsoir monsieur le Président. J'ai une question sur le terrain, pour être sur le même thème.

2080

Moi, je voudrais savoir combien est-ce qu'on va déplacer de mètres cubes de terre dans la phase de construction d'une éolienne; qu'est-ce que ça implique comme nombre de camions, pour savoir un peu le transport dans nos routes, qu'est-ce que ça va impliquer comme transport.

PAR LE PRÉSIDENT:

2085

Je comprends ce que vous voulez dire. Monsieur Boulianne, est-ce que vous avez bien saisi la question de madame Bérubé?

2090

Mais encore là, je voudrais, juste avant que vous répondiez, madame Bérubé, lorsque vous parlez de déplacement de terre, c'est déplacement sur une terre arable qu'on cultive ou c'est dans un boisé?

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

2095

C'est que j'ai pas vu les plans de construction d'une éolienne, mais il semblerait qu'il y a une grosse base de béton, donc on va probablement creuser, déplacer cette terre-là et mettre du béton. Et puis ensuite de ça, on va amener des constituantes, l'éolienne elle-même va être transportée, et j'ai l'impression qu'on va renterrer, on va remettre de la terre.

Qu'est-ce que ça implique comme nombre de camions qui vont circuler.

2100 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nombre de camions, monsieur Boulianne.

2105 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Disons que la réponse ne peut pas être précise, par éolienne, parce que ça dépend toujours de la longueur du chemin d'accès, du type de chemin d'accès, de la topographie du terrain. Il y a bien des facteurs qui rentrent en ligne de compte.

2110 Au niveau de la terre végétale, OK, du terrain meuble qui est en place, l'objectif, c'est de laisser la terre végétale en place, parce que c'est quelque chose qui a de la valeur pour les propriétaires, donc la terre végétale qui doit être tassée pour faire le chemin d'accès, bien, ça va être disposé à proximité, pour que l'agriculteur en question puisse continuer à faire ses activités d'agriculture.

2115 Au niveau des fondations de béton, encore là, tout dépendant des sols en place, il peut y avoir, dans certains cas où le terrain est un peu plus meuble, une fondation qui est faite – si je pouvais peut-être montrer un acétate – qui est fait un peu comme une base d'arbre de Noël, où on a quelque chose de beaucoup plus évasé à la base, et ce qu'on voit sur le dessin ici, la partie qui sort du sol, c'est la petite partie de quatre point six mètres (4,6 m) de large qui est ici.

2120 Et puis au niveau du matériel végétal, il va être remblayé par-dessus ce secteur-ci, de sorte que l'agriculture va pouvoir se faire jusqu'à proximité de la base. L'espace qui va être un obstacle, en fait, va être le petit espace qui reste ici.

2125 Dans ce cas-là, bon, une excavation de cette sorte, ça nécessite quand même un certain volume d'excavation. Le matériel peut être soit sorti complètement du site. Dans bien des cas, je vous dis bien que les propriétaires souhaitent les avoir sur leur terrain, alors ça peut être une chose qui peut être envisagée aussi.

2130 Mais nécessairement, pour ces choses-là, il faut toujours suivre les règles, les politiques du ministère de l'Environnement, au niveau de la disposition des matériaux d'excavation.

Je peux vous montrer un autre type de fondation...

2135 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boulianne, juste avant que vous nous montriez, l'excavation est de combien de mètres, finalement?

2140

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bon, dans ce cas-là, c'est le cas le plus critique je vous dirais, dans le cas où on a un terrain qui est très meuble, le diamètre est de l'ordre de dix-huit mètres (18 m).

2145

PAR LE PRÉSIDENT:

Et la profondeur?

2150

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

La profondeur, j'ai trois point cinq (3,5 m); c'est relativement peu profond.

2155

Ensuite, un autre type de fondation qui devrait ressembler à ça, mais il peut quand même y avoir certaines légères différences, c'est quelque chose de beaucoup plus étroit. On utilise ce type de fondation là lorsqu'on a une présence de roc, donc on a besoin de quelque chose de beaucoup moins large puisque ça vient quand même s'ancrer sur quelque chose de très solide, au niveau du roc.

2160

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Moi, j'aurais peut-être une petite question supplémentaire là-dessus, avant de passer la parole à mon collègue, monsieur Béland.

2165

Lorsque l'excavation est faite pour de la terre meuble, bon, vous la déplacez, vous la mettez de côté, effectivement. Dans certains cas, est-ce que toute l'excavation rejoint la terre meuble ou il y a effectivement une séparation entre la terre meuble et une séparation entre les gravats qui peuvent exister?

2170

Parce que quand nous sommes allés visiter le parc éolien à Saint-Léandre, nous avons par la suite fait un arrêt chez un cultivateur, sans savoir qu'il était propriétaire de ce terrain où étaient installées des éoliennes, et il nous faisait part du désagrément qu'avait constitué, finalement le mélange des gravats avec la terre meuble, ce qui faisait que lorsqu'il devait retourner sa terre, pour un carré de cent mètres par cent mètres (100 m X 100 m), il pouvait travailler quatre-cinq (4-5) heures pour enlever ces espèces de roches, etc. Donc c'était un inconvénient vraiment très inintéressant pour lui.

2175

2180

Et à ce moment-là, je voudrais savoir de quelle façon vous allez procéder, vous, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de cet inconvénient-là chez les cultivateurs sur lesquels vous allez installer des éoliennes.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2185 En tout cas, je suis pas convaincu de comprendre exactement la question, mais au
niveau du matériel végétal qui va être nécessairement tassé, excavé pour faire par exemple les
chemins d'accès, bon, il va être disposé à proximité, juste à côté du chemin d'accès et nivelé
pour que ça puisse se marier avec les élévations du terrain naturel en place, pour que
l'excavation puisse se faire aisément.

2190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais je suis pas satisfait trop trop, peut-être que je me suis mal exprimé. Bon, je vais
m'exprimer d'une autre façon.

2195 La terre arable, elle n'a pas une épaisseur de dix pieds (10 pi), vous savez comme moi;
donc la terre arable, ça a deux pieds (2 pi) – est-ce qu'il y a un cultivateur qui peut me répondre,
s'il vous plaît? Oui, monsieur Marquis, venez donc en avant, s'il vous plaît. Je veux avoir une
réponse.

2200 **PAR M. JEAN-PAUL MARQUIS:**

Bon, monsieur le Président, tout dépend de la structure du sol qu'on va travailler.
Comme moi, ma ferme, elle est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) constituée d'argile
malléable; ça veut dire qu'il y a à peu près huit-dix-quinze pouces (8 po-10 po-15 po) d'argile
2205 assez dure, mais en dessous de ça, vous pouvez descendre vingt pieds (20 pi) et c'est mou.
Tu peux pas construire d'édifice là-dessus, isolé, là.

Et puis par contre, dans les terres sableuses, l'épaisseur de sol arable, elle peut varier
mettons de quatre-cinq pouces (4 po-5 po) à aller à sept-huit-dix-vingt pouces
2210 (7 po-8 po-10 po--20 po).

Et puis les terres noires, ça, il doit y en avoir vingt pieds (20 pi) d'épais.

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Et donc dans le secteur ici, je vais aller voir monsieur du MAPAQ, dans le secteur de
Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, Cacouna, etc., quel type de terre que nous avons, est-ce que
c'est de la terre noire et il y en a épais, ou bien il y en a pas épais, je le sais pas. Il y a de tout,
vous allez me dire?

2220 **PAR M. CAMILLE MORNEAU:**

Oui, effectivement, vous avez une partie de la réponse.

2225 Non, il y a des sables, c'est sûr, il y a des tourbières aussi. De vous dire comme ça, par cœur, la pédologie des sols de chacune des municipalités, je la connais pas par cœur, c'est clair et net. Mais on peut déposer une carte pédologique avec les informations à ce sujet-là.

2230 Mais dans les municipalités en bordure du fleuve, c'est sûr que c'est surtout des lots sableux et des lots argileux, avec des sables à texture fine, aussi. C'est ce qu'on retrouve principalement dans la plaine littorale.

PAR LE PRÉSIDENT:

2235 Donc à ce moment-là, il y a peu de terre arable, et il faut la protéger.

PAR M. CAMILLE MORNEAU:

2240 C'est sûr que plus vous montez vers le piedmont et massif appalachien, le substrat rocheux fait en sorte que la terre arable, la couche est mince. Comme monsieur disait tantôt, c'est variable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2245 Et c'est ça, finalement. En fait, je veux savoir de quelle façon vous allez procéder pour ne pas mélanger le substrat rocheux avec la terre arable, parce que la terre arable, c'est une richesse pour les cultivateurs. Donc s'il y en a peu, il faut absolument la protéger.

2250 Donc j'aimerais que vous m'expliquiez comment vous allez faire pour ne pas mélanger les deux (2), faire en sorte que le cultivateur qui va avoir des éoliennes sur son terrain ne soit pas pris, après ça, pour retravailler, perdre beaucoup de temps pour retravailler sa terre.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2255 OK, je comprends très bien la question, maintenant.

2260 Regardez, c'est sûr que dans notre région, il y a à peu près tous les types de conditions qui sont présentes, comme monsieur mentionnait précédemment, il y a des secteurs qu'il y a de l'argile, des secteurs rocheux, sableux, il y a des secteurs de tourbe, on va pas dans ces secteurs-là.

2265 Mais la procédure de construction vise, dans un premier lieu, à faire un dégagement, à tasser d'un côté tout le matériel végétal pour s'assurer qu'il y ait pas un mélange qui soit fait de granulaires avec le végétal.

Puis par la suite, dans une deuxième étape, ce matériel végétal là est nivelé pour se marier avec le terrain naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Donc vous allez prendre les précautions nécessaires pour ne pas mélanger les deux
(2)?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2275 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Monsieur Béland, vous avez une question.

PAR LE COMMISSAIRE:

2285 Oui, j'aimerais bien comprendre clairement et pouvoir répondre à la question de
madame Bérubé.

2290 Donc vous creusez un trou; première étape, vous creusez un trou, vous enlevez le sol
arable, vous creusez un trou. Vous faites la base en béton, ensuite vous recouvrez avec quoi?
Avec le sol qui était là ou vous recouvrez avec du gravier ou des gravats qui ont été apportés
d'ailleurs?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2295 Bon, regardez, encore là, c'est du cas par cas. Mais la première chose à faire, comme
vous avez dit, c'est de dégager le végétal, faire le chemin d'accès, faire l'excavation pour la
fondation.

2300 Tout dépendant des endroits, il y a des endroits où on est sur des crans rocheux, alors
la nécessité de remettre du végétal n'est peut-être pas appropriée à ces endroits-là...

PAR LE COMMISSAIRE:

2305 Crans rocheux, est-ce que vous dynamitez, à ce moment-là, pour enfouir la base de
l'éolienne, ou non?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2310 Le dynamitage n'est pas exclu, mais va être évité au maximum. Parce que le fait de
dynamiter, ça amène une fracturation du réseau rocheux à proximité de la fondation, il faut
s'assurer d'avoir du roc qui est sain, et là on fracture le roc, il devient moins sain. Il faut enlever
plus de roc, ça augmente les coûts.

Donc principalement, ça va être le marteau pneumatique qui va être utilisé, les zones où il y a du roc.

PAR LE COMMISSAIRE:

2315

Pour creuser, vous allez quand même faire un trou, une excavation à cet endroit-là, même si c'est du roc, pour pouvoir mettre le socle de béton.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2320

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2325

Bon, il est rocheux, c'est de la roche.

Mais les endroits par exemple dont parlait monsieur Marquis, si le sol est mou en dessous, est-ce que vous allez remblayer avec du gravier ou vous allez remblayer avec la glaise qui était là?

2330

Par exemple ici, une fois que vous avez creusé le trou et vous avez coulé le béton, vous mettez quoi pour boucher le trou.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2335

On va remblayer avec le matériel en place.

PAR LE COMMISSAIRE:

2340

Uniquement?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Pour qu'il y ait une homogénéité par rapport au reste de la terre. Alors si la terre est constituée d'une couche d'argile suivie d'une couche de végétal à la surface, ça va être généralement la méthode qui va être utilisée pour remblayer.

2345

PAR LE COMMISSAIRE:

2350

Donc vous apporterez pas de camions de gravier?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2355 Il va y avoir nécessairement une partie qui va être en gravier, pour le chemin d'accès, au niveau de l'entretien.

PAR LE COMMISSAIRE:

2360 Les chemins, on va y arriver tout à l'heure. Je veux parler juste des excavations, parce que si on y va étape par étape, on a plus de chance d'avoir une réponse qui est claire, ce qui semble pas facile dans la plupart des cas dans cette audience.

2365 Combien de voyages de gravier prévoyez-vous transporter, de gravier ou de quoi que ce soit, pour les cent trente-quatre (134) éoliennes; si vous me dites, dans la plupart des cas, j'en aurai pas besoin, d'accord. Mais dans les cas où vous en aurez besoin, combien de camions apporteront du gravier pour les trous, pour remplir les trous.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2370 Bon, le nombre de voyages estimés pour remplir les trous n'est peut-être pas la bonne expression, c'est plutôt pour faire les chemins d'accès.

PAR LE COMMISSAIRE:

2375 D'accord, on va mettre les deux (2) ensemble.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2380 On parle d'une trentaine de mille.

PAR LE COMMISSAIRE:

Combien?

2385 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Une trentaine de mille.

PAR LE COMMISSAIRE:

2390 Une trentaine de mille voyages de camions?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2395 Incluant tout ce qui est granulaire, le béton, tout le transport.

PAR LE COMMISSAIRE:

2400 Ça inclut les bétonnières. Non, ça inclut pas les bétonnières, on fait un signe en arrière, ça n'inclut pas les bétonnières.

PAR LE PRÉSIDENT:

2405 Est-ce qu'on pourrait avoir des chiffres exacts, c'est-à-dire que je vais prendre un peu...

PAR LE COMMISSAIRE:

2410 Est-ce que je peux finir, parce que je commence à être un petit peu impatient avec ce projet, où on essaie d'avoir des informations, il y en a jamais. L'étude d'impact est pas terminée, on n'est pas sûr du projet, on sait pas quand est-ce que ça va être fini. Le ministère de l'Environnement nous dit que c'est peut-être au mois de septembre qu'on va avoir leur avis finalement sur votre dernière étude d'impact numéro je ne sais trop quoi.

2415 Et vous, vous me dites trente mille (30 000), et votre collègue en arrière fait signe que non. Est-ce que vous pourriez vous entendre pour nous donner un chiffre sur le nombre de camions qui vont circuler dans les routes pour amener du gravier, soit pour remplir les trous, soit pour construire des chemins. Parce que ça, c'est un autre élément important, les chemins.

2420 On parle de chemins d'accès, sur la carte, ça fait une petite ligne; mais en réalité, pour amener une grue qui pèse je ne sais pas combien de tonnes, dans un champ qui est peut-être mou, vous allez amener du gravier, vous allez faire une base pour pas que votre camion s'enfoncé.

2425 Alors préparez-vous, les chemins, ce sera pas des petites lanières grosses comme rien, ça va être large et ça va être du gravier.

2430 Et après ça, vous allez l'enlever, le gravier, ou vous allez faire quoi. C'est ça que je voudrais qu'on voie précisément, pour que madame ait une réponse à sa question qui va dire combien de camions, pendant combien de mois, vont se promener avec du gravier, et ensuite combien de bétonnières vont apporter trois cent cinquante mètres cubes (350 m³), vous avez dit hier, ou avant-hier, par base. Trois cent cinquante mètres cubes (350 m³) multipliés par cent trente-quatre (134), ça fait combien de bétonnières.

2435 C'est ça qu'on voudrait savoir. Est-ce que c'est la réponse que vous voulez, madame Bérubé?

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

Exactement, c'est ça que je veux.

2440 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pouvez nous faire ce calcul et nous l'apporter soit ce soir, soit demain au plus tard?

2445 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

J'ai l'information.

PAR LE COMMISSAIRE:

2450

Merci.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2455 Pour ce qui est du gravier-déblai pour les chemins d'accès, les sites pour les éoliennes, c'est le chiffre de trente mille (30 000) que je vous ai mentionné

Au niveau du béton, le chiffre est de cinq mille (5000).

2460 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc ça fait trente mille (30 000) voyages de camions aller, pleins, et trente mille (30 000) retour, vides.

2465 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

2470

Soixante mille (60 000) camions.

Combien de mois dure la construction des cent trente-quatre (134) éoliennes?

2475 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Bien, ça s'échelonne sur à peu près quatorze-quinze (14-15) mois.

PAR LE COMMISSAIRE:

2480

Alors vous pouvez faire le calcul, ça fait soixante mille (60 000) camions pendant quinze (15) mois, ça fait quatre mille (4000) par mois.

2485

Pour les bétonnières, cinq mille (5000) bétonnières, pendant les mêmes mois, quinze (15) mois aussi? Alors voilà, il y aura cinq mille (5000) bétonnières et trente quelque mille camions.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2490

Exactement. Peut-être une précision à apporter, les trente mille (30 000) voyages de gravier sont pas nécessairement des voyages de gravier qui vont partir d'une sablière et s'en venir sur le site, parce que dans certains cas, il y a du matériel en place qui peut être facilement réutilisé.

2495

Ça donne rien d'excaver du matériel de bonne qualité pour aller en disposer inutilement ailleurs, et de reprendre du matériel à une distance qui peut être assez importante pour faire le chemin.

2500

Donc le trente mille (30 000), c'est ce qu'on a besoin de déplacer. Mais ça veut pas dire nécessairement que ça va être trente mille (30 000) voyages sur les chemins publics. Et la réponse à cette question-là, je ne peux pas répondre précisément à ce stade-ci, c'est en faisant la construction.

2505

Mais il y a trente mille (30 000) voyages qui vont avoir besoin d'être déplacés. Ça, c'est ce que je peux vous répondre.

PAR LE COMMISSAIRE:

2510

Est-ce que ça répond à votre question?

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

Oui. Est-ce que je peux avoir une autre question?

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Attendez deux (2) secondes.

2520

Est-ce qu'il y a une compensation pour les propriétaires qui vont fournir le matériel granulaire?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Pour les propriétaires qui vont fournir le matériel granulaire?

2525

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact. Est-ce qu'il y a une compensation pour ces propriétaires-là; autrement dit, parce que si vous le prenez pas dans un "pit" de sable ou dans un "pit" de gravelle ou "what ever", si vous le prenez chez la personne, le propriétaire du terrain, vous prenez du matériel granulaire sur son terrain, parce que peut-être qu'il sera pas à l'endroit où vous excavez, n'est-ce pas, vous allez le prendre ailleurs, est-ce que vous allez compenser ce propriétaire-là pour utiliser ce matériel granulaire qui peut se retrouver peut-être à cinq cents mètres (500 m) ou huit cents mètres (800 m) ou neuf cent mètres (900 m) de l'éolienne.

2530

2535

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Regardez, peut-être que tantôt, je me suis pas exprimé assez clairement, mais on peut aucunement aller chercher du matériel granulaire qui est sur une propriété pour faire le chemin. La seule manière qu'on peut bénéficier et profiter du matériel, c'est le matériel qui est vraiment en place, sous le chemin d'accès qu'on va construire.

2540

Je vous donne un exemple, on est dans un secteur où il y a beaucoup de gravier, c'est du matériel qui a une bonne capacité portante, ça donne rien d'excaver à une profondeur importante, enlever ce matériel pour mettre du matériel qui est à peu près équivalent.

2545

Dans d'autres secteurs où le matériel est plus instable, il va falloir peut-être excaver un petit peu plus profond et remplacer par du matériel granulaire sur une épaisseur plus importante.

2550

Alors dans cette optique-là, bon, il y a pas vraiment de dédommagement ou de paiement qui peut se faire pour le matériel granulaire, c'est pas comme ça que c'est vu. C'est pas quelque chose qu'on va chercher sur la propriété, à un endroit spécifique.

2555

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

2560

Quelle est la largeur des chemins d'accès au moment où vous travaillez sur le terrain pour aller construire l'éolienne?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2565

La largeur des chemins d'accès sera de six point sept mètres (6,7 m), c'est ce qui est indiqué dans l'étude d'impact, au niveau du chemin permanent.

2570

Pour ce qui est du temporaire, c'est-à-dire lors de la construction, il va y avoir une servitude temporaire de quinze mètres (15 m). Ça veut dire que l'espace que l'entrepreneur pourra, dans certains cas, avoir besoin pour travailler et faire les opérations.

PAR LE COMMISSAIRE:

2575

Est-ce que le chemin, ce chemin devrait être en gravier, probablement, ou en matériel assez solide, et non pas le matériel mou cultivable, de combien, seize mètres (16 m), vous dites?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2580

Six point sept mètres (6,7 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

2585

Non, lors de la construction, le chemin, quinze mètres (15 m)?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2590

Non, c'est pas tout à fait ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Il a jamais plus que sept mètres (7 m)?

2595

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Il peut y avoir, dans certains cas, je vous donne un exemple, lorsqu'on est dans un terrain accidenté, où c'est qu'on a une pente de travers, bien, dans certains cas, il va falloir élargir un peu.

2600

Mais principalement, dans les secteurs qui sont généralement droits, la largeur finale du chemin permanent sera de six point sept mètres (6,7 m).

PAR LE COMMISSAIRE:

2605

Et il y aura pas de gravier qui va déborder ce six (6 m) ou sept mètres (7 m)?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2610 Le chemin restera dans six point sept mètres (6,7 m), et le matériel végétal en tant que tel sera nivelé de chaque côté.

PAR LE COMMISSAIRE:

2615 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2620 Ce six point sept mètres (6,7 m) là, monsieur Boulianne, ça correspond, grosso modo, mettons, supposons vingt et un pieds (21 pi). À Saint-Léandre, la largeur maximale des chemins est de quinze pieds (15 pi), pourquoi ça vous prend six pieds (6 pi) de plus, chez vous?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2625 Je sais pas si Saint-Léandre, c'est quinze pieds (15 pi); c'est pas plutôt quinze mètres (15 m)?

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Quinze pieds (15 pi). Non, écoutez, quinze mètres (15 m), c'est cinquante pieds (50 pi).

PAR LE COMMISSAIRE:

2635 L'observation qu'on a faite au parc qui est en construction à Saint-Ulric, non, pas Saint-Ulric, Les Boules-Métis, il y a un parc qui est en construction, les chemins où passe la machinerie et où on a passé nous-mêmes sont très larges, sont en gravier et sont très très larges.

2640 À Saint-Léandre, où c'est fini, et c'est très propre d'ailleurs, on ne voit pas du tout le béton, on ne voit que la partie en métal qui sort, c'est très étroit, c'est impressionnant de voir à quel point c'est différent une fois que c'est construit, mais là le chemin est beaucoup plus étroit, et c'est en bordure de l'éolienne et en bordure du chemin que le cultivateur disait qu'il a passé des heures et des heures à enlever de la roche, parce que ramener la terre végétale sur un chemin qui était large, c'est une opération qui est assez délicate.

2645 Vous me dites que le chemin sera jamais plus large que six (6 m) ou sept mètres (7 m). L'expérience qu'on a vue, nous, c'est pas ça. Alors vous avez une technique qui est plus...

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2650

Tout dépend du projet, OK. J'ai dit que dans la majorité du temps, le chemin ne dépassera pas six point sept mètres (6,7 m); dans des conditions particulières, où le terrain est accidenté, nécessairement il va falloir que le chemin soit un peu plus large.

2655

Dans certains projets que j'ai visités, les chemins n'avaient pas quinze pieds (15 pi) mais avaient même quinze mètres (15 m) de large, tout dépendant de la machinerie qui est utilisée.

2660

Dans notre cas, on compte utiliser des grues hydrauliques, qui ont besoin d'une largeur d'environ quinze pieds (15 pi) pour circuler. Donc ça fait quelque chose d'assez étroit.

2665

Je parle d'une largeur de chemin de six point sept mètres (6,7 m), mais ça inclut un chemin, bon, nécessairement il y a une partie qui est au niveau, et il y a un petit talus de chaque côté pour l'égouttement, ça inclut le talus également.

Donc la partie qui reste pour circuler, bien, elle est de l'ordre de cinq mètres (5 m), comme vous avez mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670

Merci.

Votre deuxième question, madame Bérubé.

2675

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

Est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prises, des négociations qui ont été faites avec les municipalités pour faire du surfacage de routes qui auraient pu être endommagées suite aux voyages de tous ces camions-là, après la construction.

2680

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous en avons discuté cet après-midi, mais je vais laisser le loisir à monsieur Boulianne de répondre de nouveau.

2685

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2690

Dans le rapport de l'étude d'impact qu'on a préparé, on s'est engagé à faire un inventaire des routes qui seront utilisées par nos camions qui sont requis pour la construction, faire un inventaire de la qualité des infrastructures, faire un suivi et faire une vérification après la période de travaux.

Et s'il y a des dédommagements à faire, s'il y a des interventions à faire au niveau de renivelage, resurfaçage, ces choses-là, le promoteur s'est engagé à faire ces travaux réparatifs là.

2695

D'ailleurs, ce qui a été discuté cet après-midi, c'est qu'une firme indépendante soit engagée pour faire cet inventaire-là, faire le suivi avant et après, question d'impartialité.

PAR LE PRÉSIDENT:

2700

Et cette firme indépendante là, madame Bérubé, le choix de la firme va être de concert avec les quatre (4) municipalités qui sont finalement Saint-Épiphane, Saint-Arsène, Isle-Verte et Cacouna.

2705

PAR Mme CLAIRE BÉRUBÉ:

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Merci madame Bérubé.

Avant de passer à la pause, j'ai une petite question qui me revient à l'esprit, relativement à la fracturation du roc, parce que tantôt, vous avez parlé qu'à certains endroits, il y aurait possibilité peut-être de faire une fracturation du roc, lorsqu'il y aura dynamitage.

2715

Est-ce que vous avez évalué les impacts qui pourraient être liés à cette fracturation du roc pour les puits artésiens.

2720

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Bon, comme j'ai mentionné précédemment, c'est dans des cas très exceptionnels qu'il pourrait potentiellement y avoir du dynamitage. Pour des raisons techniques, c'est préférable de faire une excavation dans le roc avec un marteau pneumatique.

2725

Dans l'éventualité où du dynamitage serait requis, nécessairement les distances par rapport aux habitations, les distances minimums sont de l'ordre de cinq cents mètres (500 m) par rapport aux habitations, donc l'impact d'un dynamitage léger, on parle de quelque chose de léger, parce que si on fait du dynamitage, c'est des petites fondations, l'impact de dynamitage jusqu'à cinq cents mètres (500 m) est insignifiant.

2730

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, je vous remercie, monsieur Boulianne.

2735 Nous allons prendre une pause, et au retour de la pause, il y aura une présentation par le promoteur, la simulation du bruit d'une éolienne.

Et autre chose, monsieur Boulianne, cet après-midi on avait parlé d'une présentation sur l'entretien des pales, ça ira à demain après-midi.

2740 Donc on prend une pause de quinze (15) minutes et on revient après.

2745

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTE

REPRISE DE LA SÉANCE

2750

PRÉSENTATION DE SIMULATION DE BRUIT PAR LE PROMOTEUR

PAR LE PRÉSIDENT:

2755

Nous allons recommencer. Vous avez pu constater que sur vos chaises, il y avait un questionnaire, et il est très important pour la Commission de connaître votre opinion, parce que ça nous permet de nous améliorer de façon constante, et on apprécierait beaucoup que vous le remplissiez.

2760

Si vous avez des commentaires, faites-en part, il y a une partie à l'arrière pour les commentaires, et vous remettez le tout à madame Danielle Hawey, à l'arrière, s'il vous plaît. Je vous remercie, ce serait important que vous le fassiez.

2765

Maintenant, nous allons passer à une présentation d'une simulation du bruit effectué par une éolienne. Monsieur Boulianne.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

2770

Merci monsieur le Président. La présentation sera faite par Martin Meunier, ingénieur spécialiste en son.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2775

Oui, bonsoir. Je vais vous expliquer brièvement ce que je vais faire, mais par contre, on va devoir être très calme dans la salle, parce que les niveaux qu'on va produire sont très faibles; et il va falloir aussi arrêter la ventilation, je sais pas si c'est déjà fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2780

Et est-ce que c'est possible de peut-être fermer la porte à l'arrière, s'il vous plaît. Merci, monsieur Michaud.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2785

Est-ce que la ventilation fonctionne toujours? Il y a quelqu'un qui devait aller – c'est en cours, OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

2790

Je pense qu'il doit aller à l'extérieur pour ça, ça devrait pas prendre trop de temps.

Et pour certains qui se demandaient la suite de l'audience, nous allons continuer demain après-midi à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h).

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2795

Donc si vous permettez, je peux expliquer brièvement ce qu'on a préparé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2800

Je vous écoute, monsieur Meunier.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2805

Donc on a utilisé un des enregistrements qu'on a réalisé dans un parc éolien à Murdochville, sur un équipement similaire à ce qui sera utilisé ici.

2810

Comme je présume vous avez pu le constater lorsque vous êtes allés visiter un parc éolien, lorsqu'on s'éloigne des éoliennes, il y a plusieurs autres bruits qui viennent masquer ou en tout cas intervenir sur ce qu'on peut percevoir des éoliennes. Donc on avait un enregistrement qui avait été fait dans le village, mais il était plus ou moins utilisable, parce que c'était à peu près juste les activités de la ville qu'on entendait, donc ce qu'on a actuellement ici, c'est l'enregistrement qui a été fait au pied de l'éolienne.

2815

Donc il faut percevoir ça en tant que tel, parce que disons que la dynamique du son est plus importante que ce qu'on pourrait percevoir plus loin.

2820

Donc avec ce son-là, je l'ai ajusté à votre table ainsi qu'à la table des intervenants, pour que ça fasse des niveaux bien précis. Donc j'ai ajusté ce son-là en fonction de différentes distances qu'on pourrait se trouver de l'éolienne.

2825

Donc le premier essai qu'on va faire, c'est à une distance de quatre cent cinquante mètres (450 m), c'est ce qu'on m'avait donné comme distance minimale qu'on peut se trouver d'une éolienne. Et le niveau qui est simulé, c'est trente-sept point sept (37,7 dBA), à votre table.

2830

Donc le deuxième, ce serait à trois cents mètres (300 m), on se rapproche. À trois cents mètres, (300 m), on se retrouve avec un niveau évalué à quarante et un point cinq (41,5 dBA).

Je vous mentionne tout de suite que les niveaux qui sont calculés, c'est pour une éolienne qui fonctionne à plein régime, parce que naturellement, dépendant de la vitesse du vent qu'elle reçoit, elle émet un niveau sonore qui est différent. Donc ça, c'est face à une éolienne qui est à son niveau de puissance sonore maximal.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

Donc c'est en termes de dBA, j'imagine?

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2840

Oui. Je sais pas si je l'ai mentionné, les niveaux que je présente, c'est toujours en termes de dBA; c'est des décibels pondérés A qu'on utilise toujours pour qualifier le son perçu par l'oreille humaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Donc c'est important de le spécifier, que c'est bien des dBA, parce que si on a juste les chiffres, ça nous dit pas grand-chose, en fait ça dit pas grand-chose au public non plus.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2850

Désolé, je pensais que je l'avais mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

D'accord, merci.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2860

Donc le deuxième test, à quarante et un point cinq (41,5 dBA). Donc trois cents mètres (300 m), avec un niveau sonore de quarante et un point cinq (41,5) dBA.

Je vous mentionne comme règle du pouce, aussi, des différences de trois décibels (3 dBA) et moins, généralement, à l'oreille c'est difficilement perceptible comme différence.

2865

Donc le troisième test, à deux cents mètres (200 m), on se retrouve à quarante-cinq point un (45,1 dBA).

Et le dernier, à cent mètres (100 m) de distance, à un niveau sonore de cinquante point deux (50,2) dBA.

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça correspond à quelle force de vent?

2875 **PAR M. MARTIN MEUNIER:**

C'est des vitesses de vent de sept mètres par seconde (7 m/s) à une hauteur de dix mètres (10 m) au niveau de l'éolienne, sept mètres par seconde (7 m/s) et plus. Parce que le niveau de puissance sonore se stabilise.

2880

PAR LE PRÉSIDENT:

En kilomètres-heure? On est des vieux de la vieille!

2885

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Il faut multiplier par trois point six (3,6), vingt-cinq kilomètres-heure (25 km/h), à une hauteur de dix mètres (10 m).

2890

PAR LE PRÉSIDENT:

À une hauteur de dix mètres (10 m), OK. À une hauteur de dix mètres (10 m) du sol, c'est ça?

2895

PAR M. MARTIN MEUNIER:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2900

Disons dix mètres (10 m), ça veut dire trente-deux-trente-trois pieds (32 pi-33 pi) à peu près.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2905

C'est une hauteur assez standard, c'est présenté comme ça dans les documents techniques du fabricant.

PAR LE PRÉSIDENT:

2910

Parfait, merci beaucoup.

PAR M. MARTIN MEUNIER:

2915

Dernier point, naturellement les niveaux que j'ai présentés ici, c'est toujours des niveaux sonores qui sont à l'extérieur; lorsqu'on se trouve à l'intérieur d'une maison, naturellement le niveau est réduit, même si les fenêtres sont ouvertes.

PAR LE PRÉSIDENT:

2920 Merci monsieur Meunier.

 C'est possible qu'on puisse revenir éventuellement sur la notion de bruit, mais compte tenu que la Commission a deux (2) aspects qu'on voudrait discuter ce soir, et que les personnes-ressources doivent nous quitter, parce que ça fait quand même deux (2) jours qu'ils
2925 sont ici, et certains ne pourront pas revenir demain et après-demain, donc la Commission, avant d'appeler les intervenants, va procéder à deux (2) aspects.

2930

**PÉRIODE DE QUESTIONS
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

2935 Ma question s'adresse finalement à monsieur du MTQ, si vous voulez vous approcher s'il vous plaît. Celui qui s'occupe de l'autoroute 20.

PAR M. RICHARD ROYER:

2940 Bonsoir monsieur le Président, Richard Royer, gérant de projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Monsieur Royer, est-ce que le promoteur a discuté avec le ministère des Transports relativement à la localisation de ses éoliennes par rapport au projet de prolongement de l'autoroute 20.

PAR M. RICHARD ROYER:

2950 Pas à ma connaissance, mais on a fait des commentaires, quand on a reçu l'étude d'impact d'environnement, la première version, avant les Fêtes, je crois.

 Et l'autre chose qu'on a faite, on a transmis à la MRC une demande, que la MRC inclut dans son schéma d'aménagement le tracé de l'autoroute 20.

2955

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. Et à partir du plan présenté par le promoteur, c'est-à-dire le PR4, où on retrouve les éoliennes dispersées d'une autre façon, est-ce que ça rentre en conflit, la disposition de ces

2960 éoliennes-là ou encore la localisation plutôt de ces éoliennes, est-ce qu'elle rentre en conflit avec le développement futur de l'autoroute 20.

PAR M. RICHARD ROYER:

2965 Les éoliennes elles-mêmes ne rentrent pas en conflit avec le tracé de l'autoroute, ni avec les voies d'accès.

2970 La seule chose que j'ai vue, dans le premier plan qu'on n'a pas encore, le plan qui montre les tracés des lignes électriques, il y avait une ligne électrique le long du Coteau des Érables, entre le chemin Coteau du Tuf et route 132, et nous, on avait prévu reconstruire le Coteau des Érables dans le cadre du projet d'autoroute 20, et là ça rentre en conflit avec notre projet. On a un échangeur, aussi, au niveau du Coteau des Érables.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 Donc il y a aucun conflit à l'heure actuelle entre la localisation des éoliennes et le tracé qui a été retenu par le ministère des Transports?

PAR M. RICHARD ROYER:

2980 Non, aucun conflit.

PAR LE PRÉSIDENT:

2985 Parfait.

PAR LE COMMISSAIRE:

2990 Vous dites, une ligne électrique prévue par le projet, qui est en conflit avec une route?

PAR M. RICHARD ROYER:

2995 C'était, bien, le premier tracé qu'on a eu avec l'étude d'impact sur l'environnement, on n'a pas eu d'autres mises à jour depuis ce temps-là. La carte qu'on a présentement en arrière, on n'a pas les tracés des lignes électriques, là.

3000 Mais ce que j'avais vu, j'avais constaté la présence d'une ligne électrique qui suivait le long de route Coteau des Érables, pas le chemin, la route Coteau des Érables, entre le chemin du Coteau Tuf et la route 132.

Dans le cadre du projet, il faut reconstruire cette route-là, nous, au ministère. Il y avait ce conflit-là.

3005 Et j'ai vu un autre conflit, où j'avais fait une remarque, la route d'accès au port de Cacouna, il y a des chemins d'accès qui avaient été prévus aussi dans l'étude d'impact, qui se raccordaient directement à la route d'accès au port de Cacouna. Et cette route-là, nous, on a des servitudes de non-accès le long de cette route-là, entre l'autoroute 20 et la route 132. Il y a juste deux (2) endroits où il y a des accès prévus.

3010 Les chemins prévus par le promoteur étaient en infraction par rapport à notre servitude de non-accès. Servitude de non-accès, c'est interdit à un particulier d'accéder à la route, exactement comme le long d'une autoroute.

PAR LE COMMISSAIRE:

3015 Monsieur Boulianne, est-ce que ces chemins d'accès sont toujours dans vos plans?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3020 Bon, je vous dirais qu'au niveau de tout ce qui est l'aspect électrique, il y a des choses qui devront être discutées en finalité avec Hydro-Québec, le ministère des Transports, par exemple des traverses de routes à certains endroits qui doivent se faire avec la collaboration du ministère des Transports, avoir leur opinion par rapport à ça.

3025 Alors ces deux (2) points-là en question seront des choses qui seront discutées avec les gens du ministère des Transports, de quelle manière qu'on va procéder dans ces cas spécifiques là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3030 Est-ce que dans les demandes que nous vous avons faites, nous avons demandé un plan avec le tracé des lignes aériennes?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3035 Je crois que oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3040 Et vous allez le soumettre quand, ce plan?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Demain, il devrait être disponible.

3045 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je me souviens d'avoir vu, sur un ancien plan, que vous proposiez de faire une ligne aérienne le long de la route des Sauvages, ou est-ce que je me trompais ou il y avait une partie de la route des Sauvages où il y avait une ligne aérienne?

3050

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Je le connais pas par cœur, je vous avoue, il faudrait que je vérifie.

3055

PAR LE COMMISSAIRE:

Parce qu'à certains endroits, vous allez utiliser des poteaux qui sont déjà existants pour mettre vos fils, c'est ça?

3060

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Non, c'est plutôt des poteaux indépendants, des lignes indépendantes.

3065

PAR LE COMMISSAIRE:

Même là où il y a déjà des poteaux, vous allez en ajouter?

3070

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Exactement.

3075

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc il y aura en tout combien de kilomètres de lignes aériennes?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Je vais vous répondre demain, j'ai pas le chiffre exact au moment présent.

3080

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans le projet des six (6) éoliennes qui a déjà été approuvé, est-ce qu'il y a des lignes aériennes, je pense que vous avez dit que ce sont toutes des lignes souterraines?

3085 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Des lignes souterraines au niveau des terrains privés et des lignes aériennes au niveau des chemins publics.

3090 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Au niveau des chemins publics, aériennes. Donc que vous allez construire en même temps, qui fait partie de ce projet de six (6), vous allez construire des lignes aériennes?

3095 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Exactement.

3100 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Sur combien de kilomètres?

3105 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

C'est des chiffres qui sont très spécifiques, et je ne suis pas capable de vous répondre à brûle-pourpoint, il faut que je vérifie ces choses-là.

3110 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que vous pouvez me répondre ce soir?

3115 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Je vais essayer de vous répondre ce soir.

3120 **PAR LE COMMISSAIRE:**

En ce qui concerne la ligne de raccordement entre votre poste éleveur et Hydro-Québec, est-ce que c'est une ligne aérienne aussi?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Mon collègue Robert Demers va répondre.

3125 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

Je vais répondre parce qu'on a discuté avec Hydro-Québec de ce point-là. C'est que la partie entre le poste et le point de raccordement au réseau d'Hydro-Québec est sous la responsabilité d'Hydro-Québec, et il va s'agir d'une ligne aérienne, en fait.

3130

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc c'est eux qui la construisent?

3135 **PAR M. ROBERT DEMERS:**

C'est de leur responsabilité. Probablement que ça va être confié à un entrepreneur, mais c'est Hydro-Québec qui a la responsabilité de cette ligne-là de raccordement.

3140 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et quand est-ce que vous prévoyez raccorder votre poste élévateur à Hydro-Québec?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3145

Le raccordement devrait se faire avant la fin de l'année 2006.

PAR LE COMMISSAIRE:

3150

Monsieur Bonneau, ou votre collègue, un de celui qui est responsable.

PAR M. JEAN BONNEAU:

Oui, je passe la parole à monsieur Tremblay.

3155

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

Michel Tremblay, d'Hydro-Québec TransÉnergie. Le raccordement du poste de SkyPower au réseau de transport d'Hydro-Québec nécessite très peu d'intervention apparente.

3160

Le poste de SkyPower va être construit juste à côté d'une ligne existante, et le poste va être raccordé à la ligne existante. Donc je pense qu'on parle peut-être d'une portée de quelques dizaines de mètres tout au plus, entre le poste et la ligne existante.

3165

Il y a pas de nouvelle ligne comme telle de construite vers un poste existant d'Hydro-Québec.

PAR LE COMMISSAIRE:

3170 Est-ce qu'effectivement, c'est sous votre responsabilité de faire ce raccordement?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3175 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3180 Et est-ce que vous prévoyez le faire, comme on vient de l'entendre, avant la fin de 2006?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3185 Oui, tout à fait. Il est prévu que le raccordement va être effectué pour le 1^{er} décembre 2006.

PAR LE COMMISSAIRE:

3190 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai peut-être d'autres questions, monsieur Tremblay.
Quel peut être le coût, finalement, d'un tel raccordement?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3200 Le coût, j'aimerais pouvoir vous donner une réponse simple, c'est que le raccordement comme tel, donc du poste de SkyPower à la ligne, c'est un projet de l'ordre de trois millions de dollars (3 M\$). C'est le raccordement lui-même, mais il y a aussi des modifications à faire sur les postes d'Hydro-Québec, au niveau de la protection par exemple. Ça, c'est le travail qui sera fait en 2006.

3205 Maintenant, il va devoir aussi y avoir une augmentation de la capacité de transport de la ligne existante, entre le poste de SkyPower et le poste de Rivière-du-Loup. C'est une ligne deux cent trente (230) kV qui a une certaine capacité, et cette capacité-là, elle était déjà – la capacité qui était disponible sur la ligne était déjà réservée pour les éoliennes du premier appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW).

3210 Donc pendant les premières années, étant donné que les éoliennes du mille mégawatts (1000 MW) n'entrent pas en service tout de suite, ou en tout cas, c'est étalé jusqu'en 2012, SkyPower va pouvoir utiliser la capacité disponible sur une base temporaire. Mais à mesure que les éoliennes du mille mégawatts (1000 MW) entrent en service, on doit laisser la place à ces éoliennes-là, donc on doit augmenter la capacité de la ligne existante pour SkyPower.

3215 Pour 2008, on va devoir augmenter la capacité de la ligne. Ça, ça veut dire retensionner des conducteurs, peut-être remonter certains pylônes pour s'assurer qu'on respecte des dégagements par rapport au sol.

3220 Donc une première étape en 2006, pour trois millions (3 M\$); 2008, c'est le rehaussement de la capacité de la ligne existante, on parle d'un projet d'environ sept millions (7 M\$).

3225 Et 2010, on a des modifications à faire au poste de Trois-Pistoles, donc ça, ce ne sont pas des choses apparentes, ça se fait dans notre poste, et c'est un projet d'environ trois millions (3 M\$).

 Donc la réponse à votre question, le projet global, on parle d'environ treize millions (13 M\$) pour le raccordement.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Et tous ces coûts-là, est-ce qu'ils sont assumés par les contribuables québécois ou la facture est refilée entièrement au promoteur?

3235 **PAR M. MICHEL TREMBLAY:**

 Dans le cas présent, tout est assumé par le promoteur.

3240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Et à ce moment-ci, est-ce qu'il y a une entente dûment signée entre le promoteur et TransÉnergie, relativement à ces coûts et à ces travaux?

3245 **PAR M. MICHEL TREMBLAY:**

 Il y a une entente qui a été signée la semaine dernière pour la première phase, les travaux de 2006.

3250 Pour ceux de 2008 et 2010, il reste encore des études d'avant-projet à faire qui vont préciser les coûts et exactement la solution technique qui sera retenue. Et suite à ça, il y aura une entente de raccordement amendée, avec le promoteur, pour en tenir compte.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255 Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

3260 Cet après-midi ou ce soir, j'oublie, un membre du public a demandé le contrat qui existe en ce moment entre SkyPower et Hydro-Québec Production je pense, plutôt que Distribution, et je pense que dans le cours de la discussion, la réponse que vous deviez nous donner a été perdue.

3265 J'aimerais ça, monsieur Bonneau, que vous nous disiez si, oui ou non, vous pouvez déposer ce contrat.

PAR M. JEAN BONNEAU:

3270 Vous avez une bonne mémoire, monsieur le Commissaire. Effectivement, d'ailleurs, je voulais revenir sur cette réponse.

3275 Nous, Hydro-Québec Production, on peut pas, on est lié à une clause de confidentialité dans le cadre du contrat d'achat d'électricité avec SkyPower, donc ce qu'il nous faudrait, ce serait un document écrit et signé de la part de SkyPower pour fournir ce document-là. Je crois que c'était monsieur Burcombe qui l'avait demandé, d'ailleurs.

Donc ça nous prendrait ce document-là afin de pouvoir le soumettre.

PAR LE COMMISSAIRE:

3280 Merci. Avant de me tourner vers le promoteur, je dois dire qu'on a des bons analystes, j'ai pas une si bonne mémoire que ça.

3285 Monsieur Boulianne, est-ce que vous seriez favorable à donner par écrit à Hydro-Québec l'autorisation de révéler le contrat ou de déposer une copie du contrat?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3290 Je vais devoir prendre cette question en délibéré et vérifier avec l'administration de notre compagnie, si c'est quelque chose qui peut être diffusé publiquement.

PAR LE COMMISSAIRE:

3295 Et vous allez nous revenir là-dessus demain?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Demain midi.

3300 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Demain après-midi, parfait.

3305 Monsieur Gagnon, de la MRC, vous aviez un ajout d'information à nous transmettre tantôt.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3310 Oui, une petite précision. Monsieur Béland avait demandé à monsieur Boulianne les détails concernant la façon que les fils électriques aériens allaient être disposés le long des routes, des chemins publics, sur des chemins publics où il y a déjà des poteaux, des lignes électriques existantes aériennes, est-ce que le promoteur pouvait rajouter son fil sur les poteaux existants, monsieur Boulianne a dit que non, il y aurait donc une deuxième rangée de poteaux.

3315 Là-dessus, le règlement de la MRC spécifie que ça ne peut pas se faire. L'objectif est justement d'éviter qu'il y ait deux (2) rangées de lignes électriques aériennes le long d'un chemin public.

3320 Donc dans une situation comme ça, où le promoteur ne peut pas utiliser les poteaux existants, il devra enfouir les fils.

PAR LE PRÉSIDENT:

3325 Et, monsieur Boulianne, à ce sujet, est-ce que vous allez utiliser les poteaux existants ou vous allez enfouir les fils?

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3330 Bon, pour utiliser les poteaux existants, c'est sûr qu'il y a des discussions à avoir lieu avec Hydro-Québec à ce niveau-là. Je ne peux vous donner la réponse à ce moment-ci, c'est quelque chose que nous allons vérifier de notre côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Mais vous êtes conscient que le règlement de la MRC vous interdit d'installer une deuxième série de poteaux.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3340 C'est ce qu'on vient d'expliquer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 Monsieur Béland.

PAR LE COMMISSAIRE:

3350 En ce qui concerne des lignes aériennes sur des routes où il y en a pas en ce moment, des chemins publics, est-ce que vous avez aussi des exigences?

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3355 Non. Les exigences se limitent à la situation que j'ai décrite. Alors c'est autorisé dans le règlement d'installer une nouvelle ligne électrique aérienne le long des chemins qui n'en comportent pas.

PAR LE COMMISSAIRE:

3360 Est-ce que vous consultez la population, dans ce contexte? Parce que nous avons entendu, à quelques reprises au cours de cette audience, que les gens se préoccupaient du paysage et de la vue, et une ligne électrique, un poteau et tout, ça peut être joli ou ça peut être pas agréable, selon le point de vue où on se place.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3365 Oui, tout à fait. Bien en fait, je rappelle un peu le contexte de l'adoption du règlement, ça a été adopté assez rapidement en février, conçu aussi assez rapidement compte tenu donc de l'imminence du dépôt du projet du promoteur, et compte tenu du peu d'information qu'on avait, la MRC a décidé de poser un geste pour poser ses conditions.

3370 Alors il a pas pu y avoir de consultation entourant l'adoption de ce règlement-là. Par contre, comme j'ai évoqué hier, il est possible que le Conseil des maires décide d'adopter une version différente de ce règlement, suite aux audiences publiques.

3375 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Je suis un peu confus et je pense qu'on se trompe de règlement. Je réfèrais uniquement à la question des lignes électriques sur des chemins où il y en a pas en ce moment.

3380 Vous dites que la MRC permet ce genre de construction. Mais avant de l'autoriser, est-ce que vous consultez la population, à savoir s'ils veulent avoir une ligne électrique sur un chemin où il y en a pas.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3385 Je suis pas sûr de bien comprendre. C'est-à-dire que moi, l'interdiction et l'autorisation dont je vous parle fait partie intégrante du Règlement de contrôle intérimaire que la MRC a adopté en février.

3390 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Pour les lignes électriques également?

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3395 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3400 Ah, je vois.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3405 Donc c'est un des articles du Règlement de contrôle intérimaire qui spécifie qu'il pourra pas y avoir de deuxième rangée de poteaux le long d'un chemin public.

D'autre part, il se peut aussi qu'une municipalité locale, dans son règlement de zonage, ait déjà prévu quelque chose de différent, auquel cas les deux (2) règlements s'appliquent, donc le plus sévère s'applique. Le plus sévère prédomine.

3410 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3415 Nous avons deux (2) maires, ici, messieurs Michaud et Gratton, est-ce que vous pouvez venir à l'avant et nous dire si vous avez des réglementations en ce qui concerne l'ajout de nouvelles lignes aériennes sur vos chemins municipaux, publics.

PAR LE PRÉSIDENT:

3420 Monsieur Michaud, vous pouvez venir également.

PAR LE COMMISSAIRE:

3425 Il y avait pas monsieur Dionne qui était ici aussi? Mais vous avez rien qui passe dans votre municipalité, je crois. Alors il manque le maire de L'Isle-Verte et Saint-Arsène, je crois. Le maire de Saint-Arsène, vous êtes là, approchez-vous monsieur le Maire.

Trois (3) maires qui nous parleront des règlements existants ou non existants qui concerne les lignes aériennes.

3430 Je vais commencer avec vous, monsieur Michaud.

PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:

3435 Vous voulez savoir, au niveau de notre réglementation, s'il y a une réglementation qui le permet ou pas?

PAR LE COMMISSAIRE:

3440 Exact.

PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:

3445 À l'heure actuelle, de souvenance, on n'a rien dans notre réglementation qui interdirait de passer de nouvelles lignes. Mais il y a des lignes déjà présentes, chez nous.

On verrait pas, par exemple, qu'il s'en ajoute une autre à côté, là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3450 Vous voulez dire que tous les chemins, dans votre municipalité, ont déjà des lignes?

PAR M. JACQUES-M. MICHAUD:

3455 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Monsieur Michaud, de Saint-Arsène.

3460 **PAR M. GAÉTAN MICHAUD:**

À ma connaissance, il y en a pas de règlement au niveau des poteaux électriques.

PAR LE COMMISSAIRE:

3465

Est-ce que dans votre municipalité, toutes les routes ont déjà des lignes avec des poteaux?

PAR M. GAÉTAN MICHAUD:

3470

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

3475

Sans exception?

PAR M. GAÉTAN MICHAUD:

3480

Bien, peut-être des routes transversales, là. Mais dans les rangs, il y en a partout.

PAR LE COMMISSAIRE:

3485

Donc si le promoteur voulait installer une ligne aérienne quelque part où il y en a pas déjà, il pourrait le faire?

PAR M. GAÉTAN MICHAUD:

3490

S'il y en a pas, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur le Maire, c'est parce qu'il y a quelqu'un de votre municipalité qui nous fait signe qu'il y en a pas partout.

3495

Madame, donnez-nous donc l'information, peut-être pour monsieur Michaud.

PAR UNE INTERVENANTE:

3500

La route Pelletier, il y a pas de poteaux.

PAR M. FRANÇOIS DUROCHER:

Oui, je peux le confirmer.

3505 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Bon, la route Pelletier, c'est à Saint-Arsène, et il y a pas de poteaux?

3510 **PAR M. GAÉTAN MICHAUD:**

Il y a pas de poteaux.

PAR LE COMMISSAIRE:

3515 Ça en fait une.

Monsieur Gratton, votre municipalité à Saint-Épiphanie, est-ce qu'il y a une réglementation en ce qui concerne les poteaux?

3520 **PAR M. JEAN-PIERRE GRATTON:**

Moi, en tant que maire depuis novembre dernier, à ma connaissance, non monsieur.

3525 Mais là, au niveau du rang des Sauvages, il y a pas de lignes électriques là. Et le rang des Pionniers, en fait on est moitié-moitié, là, chacun son côté, sur le côté Saint-Épiphanie, il y a absolument rien aussi, excepté le Rang A, qui est la continuité de ce fameux rang-là, là il y en a sur un côté.

PAR LE PRÉSIDENT:

3530

Monsieur Michaud, il y a encore quelqu'un de votre municipalité...

PAR UN INTERVENANT:

3535 Oui, à Saint-Arsène, il y a également la route Dionne qu'il n'y a pas de poteaux électriques.

PAR LE COMMISSAIRE:

3540 Bon, on nous dit que la route Dionne non plus n'a pas de poteaux. Là, ça finira plus, tout le monde va se lever pour faire une liste des chemins!

3545 Je voulais simplement avoir une idée s'il y avait des réglementations ou non. Disons que dans chacune des municipalités, il semble y avoir des routes qui ont pas de poteaux, sauf peut-être à Cacouna.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, à Cacouna, il semblerait qu'il y en ait aussi.

3550

Venez vous présenter à l'avant, s'il vous plaît. Veuillez vous nommer, également, s'il vous plaît, pour les fins de la sténotypie.

PAR M. FRANÇOIS-LUC DESAULNIERS:

3555

Mon nom est François-Luc Desaulniers, résident de Cacouna. C'est parce que j'ai un portable, qui est en arrière de moi, et j'ai la réglementation sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif aux éoliennes, qui est sur le site de la réglementation de Cacouna, et c'est inscrit que le Règlement numéro 278, article 22:

3560

"Les fils électriques reliant l'éolienne au réseau électrique principal doivent être enfouis."

Je dis ça pour votre information.

3565

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci de l'information.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3570

Je peux peut-être apporter une précision par rapport à ce que monsieur Desaulniers, je pense, vient de dire. Les règlements sur les PIIA, les plans d'implantation et d'intégration architecturale, c'est des règlements qui sont non pas normatifs, mais qui sont qualitatifs; en fait, c'est des règlements discrétionnaires, des règlements qui permettent à un conseil municipal d'accepter ou non un projet sur la base de critères qualitatifs.

3575

Et ces critères-là n'ont pas à être tous respectés, alors c'est pas une norme, c'est vraiment un critère. Alors c'est une grille d'analyse, dans le fond, d'un projet.

3580

Alors parmi les critères qui permettent d'accorder plus de points ou moins de points à un projet, il y a la notion d'enfouissement des fils. Donc c'est pas, dans ce cas-là, une norme.

PAR LE PRÉSIDENT:

3585

Merci monsieur Gagnon de cette précision.

Oui, monsieur.

PAR M. RICHARD ROYER:

3590

Richard Royer, ministère des Transports. Je voulais rajouter que pour les nouvelles installations ou même l'ajout d'installations sur des poteaux existants le long des routes qui sont sous la gestion du ministère des Transports, on demande, les firmes d'utilités publiques doivent demander l'autorisation, et chaque cas est analysé cas par cas, selon s'il y a un projet, pas de projet, ou s'il y a des problèmes avec l'entretien des routes.

3595

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Royer.

3600

On vous remercie, messieurs les Maires, vous avez été bien aimables de vous présenter, trois (3) d'un coup, c'est quand même bien.

3605

Et j'aurais peut-être une autre question pour monsieur Boulianne. Monsieur Boulianne, est-ce que l'étude d'impact, pour le raccordement, a-t-elle été complétée au niveau de la Régie de l'énergie? Parce que je pense, à moins que je me trompe, monsieur Tremblay, c'est du ressort un peu de la Régie de l'énergie.

3610

Pour avoir un raccordement, est-ce que ça prend une étude d'impact dûment complétée, parce que c'est approuvé par la Régie de l'énergie, c'est eux qui fixent les tarifs, etc.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3615

Monsieur le Président, nous avons, j'ai un acétate qui peut, qui résume un peu le processus, et j'en ai un deuxième qui donne les dates du projet de SkyPower.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez nous les déposer en même temps?

3620

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

On pourra faire ça.

3625

Bon voilà, le cheminement typique d'un projet d'intégration au réseau, comme vous l'avez mentionné, les façons de faire de TransÉnergie sont très encadrées, c'est un processus qui fait l'objet d'une approbation de la Régie de l'énergie. Donc un projet d'intégration au réseau d'une centrale, la première étape, c'est une étude d'impact sur le réseau.

3630

On vise alors à évaluer la faisabilité du projet, les coûts et l'échéancier de façon assez grossière, quand même.

La deuxième étape, c'est une étude d'avant-projet, avec une ingénierie beaucoup plus détaillée, des études sur le terrain, donc qui vont donner des coûts plus précis, de même qu'un échéancier plus précis.

3635

Troisièmement, c'est l'entente de raccordement, qui est un contrat entre le promoteur et TransÉnergie, et qui précise qui paie quoi, la date de mise en service, et qui contient un ensemble de clauses juridiques. Il s'agit quand même d'un contrat qui représente plusieurs millions de dollars, donc c'est un exercice qui prend un certain temps.

3640

Ensuite, une fois que l'entente de raccordement est signée, on va procéder aux travaux de raccordement et éventuellement la mise en service.

Si je fais le parallèle avec le projet de SkyPower, la convention d'étude d'impact a été signée le 19 août 2005, l'entente de raccordement pour la première phase de trente-neuf mégawatts (39 MW), donc en 2006, a été signée le 12 mai 2006, la semaine dernière. Et il y aura une convention d'avant-projet et une entente de raccordement à faire pour la deuxième phase de cent soixante-deux mégawatts (162 MW).

3645

3650

Ce que j'appelle la première phase ici, de trente-neuf mégawatts (39 MW), on a compris que c'était le neuf mégawatts (9 MW) de la phase test plus les trente mégawatts (30 MW) additionnels.

PAR LE PRÉSIDENT:

3655

Est-ce que vous pouvez déposer la copie de la convention de l'étude d'impact.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3660

Je crois que oui, je crois que c'est possible de le faire, oui. Je vais m'informer, mais je crois qu'il y a pas de problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

3665

Parfait. Donc s'il y a des problèmes, vous allez en faire part à madame Sophie Hamel-Dufour.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3670

Oui, mais je vais le vérifier dès demain matin, et disons que je suis très confiant.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, monsieur Tremblay, merci.

3675 La mise en service, c'est pour quand exactement?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

3680 Le 1^{er} décembre 2006 est la date cible, et la date, on est confiant de pouvoir faire le raccordement à cette date-là.

Évidemment, c'est en supposant que le projet est prêt également à cette date-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3685

Il va de soi. Parfait, merci beaucoup, monsieur Tremblay.

3690

RÉMI BEAULIEU

PAR LE PRÉSIDENT:

Et maintenant, nous allons continuer avec les participants dans la salle.

3695

Monsieur Rémi Beaulieu. Bonsoir monsieur Beaulieu.

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

3700 Bonsoir. J'ai aimé tantôt les réponses d'un monsieur pour les tours de télécommunication. Maintenant, question des tours pour les cellulaires.

Je vais vous remettre un plan...

3705 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous le déposerez à l'arrière, à madame Boutin, s'il vous plaît.

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

3710

Mais pour vous, pour ce soir, juste pour vous aider.

PAR LE PRÉSIDENT:

3715

Donc nous sommes privilégiés! Merci.

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

3720 C'est marqué "Tours pour cellulaires". Bon, tantôt, j'ai vu qu'il y avait une zone d'exclusion, en fin de compte, si on peut dire zone d'exclusion, de deux kilomètres (2 km) autour des tours, OK.

3725 Est-ce que les tours de cellulaires sont comprises là-dedans ou non, à cause des interférences. Et pour finir, exemple, un endroit qui était à problème avant, que la tour que je vous ai située, à Cacouna dans le village, on avait des problèmes avec les cellulaires, et complètement au bout de la 20, c'était des endroits que c'était très très difficile.

3730 Maintenant, une tour comme ça, à travers le champ d'éoliennes, est-ce que ça peut influencer.

PAR LE PRÉSIDENT:

3735 Monsieur Levert, je pense que vous êtes en mesure de nous indiquer certaines pistes de solutions.

PAR M. MARTIN LEVERT:

3740 Oui. La zone de deux kilomètres (2 km) qui était illustrée dans le document, c'est pour une station de radiodiffusion AM.

Pour les tours de cellulaires, la zone qui était illustrée, le corridor d'exclusion, c'est pour la transmission des signaux entre les tours, pour le relais micro-ondes qui se fait entre les stations.

3745 Pour ce qui est du service cellulaire lui-même, c'est difficile à donner une réponse, si ça va être affecté ou pas, parce que l'étude qui a été faite dans le cadre du comité n'incluait pas les fréquences cellulaires, pour le service aux particuliers.

PAR LE PRÉSIDENT:

3750 Et est-ce qu'il y a quelqu'un qui est en mesure, parce que je connais peu cet aspect-là, est-ce qu'il y a des spécialistes qui pourraient éventuellement répondre à cette question?

PAR M. MARTIN LEVERT:

3755 Il y a un comité qui a été formé au RABC, qui est un organisme de consultation indépendant d'Industrie Canada, pour étudier la question tant au niveau du cellulaire, des radars pour la météo, l'armée, tout ce qui a pas été couvert par le comité qui a été formé précédemment.

3760 Donc les travaux de ce comité-là sont en cours, et ça devrait être disponible probablement dans la prochaine année.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Dans la prochaine année.

3770 Est-ce que vous pouvez donner, pour le bénéfice de la Commission ou le bénéfice peut-être des gens dans la salle, est-ce que vous pourriez donner les coordonnées de ce groupe-là, ou si on peut les rejoindre, à quel endroit on peut les rejoindre, etc.; est-ce qu'on peut communiquer avec eux?

PAR M. MARTIN LEVERT:

3775 Oui, pas de problème. RABC, c'est un acronyme pour Radio Advisory Board of Canada, c'est un organisme qui a un site Web, avec toutes les coordonnées et les documents publics qui sont disponibles pour téléchargement. Donc, juste à taper RABC dans Google, et les gens vont tomber dessus immédiatement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3780 Donc monsieur Beaulieu, monsieur Levert est pas en mesure de répondre.

3785 Du côté du promoteur, est-ce que vous êtes en mesure de nous donner peut-être les informations sur l'influence que pourraient avoir les éoliennes sur les tours de transmission pour les cellulaires.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

3790 Monsieur Demers pourrait apporter certaines précisions.

PAR M. ROBERT DEMERS:

3795 Alors monsieur le Président, pour ce qui est du point à point, ça a été considéré au niveau de l'étude d'impact, on a d'ailleurs une carte qui a été préparée à cet effet-là, qui délimite des corridors où il pourrait y avoir interférence.

3800 C'est-à-dire dans ces corridors-là, comme ça a été illustré par Radio-Canada, il ne faut pas qu'il y ait d'éolienne qui soit un obstacle physique. Ça a été considéré, le promoteur en a tenu compte.

 Pour ce qui est des nuisances au niveau de l'ensemble des cellulaires, il y a pas eu d'étude particulière de faite là-dessus. Ça a été réalisé dans le cadre d'un autre mandat, mais

je ne voudrais pas exporter, si vous voulez, ces données-là et les inclure dans ce dossier-là, parce que les conditions pourraient être différentes.

3805

PAR LE PRÉSIDENT:

Exact, vous avez raison là-dessus, monsieur Demers. C'est difficile d'exporter une étude qui a été réalisée, je sais pas moi, à Saint-Léandre ou à Saint-Ulric, et la transposer ici parce que bon, il y a une question de distance, une question d'énormément de facteurs qui sont complètement différents l'un de d'autre.

3810

Donc on peut pas vous répondre plus que ça là-dessus, monsieur Beaulieu.

3815

Votre seconde question.

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

Oui, seconde question. Vous pouvez voir, sur le plan que je vous ai remis, à partir du côté ouest à aller jusqu'à la route de l'Église, il y a dix-huit (18) éoliennes, OK. Ça veut dire que quelqu'un qui descend à Cacouna sur la route 20, et puis qui vient visiter Cacouna, il va avoir une rangée d'éoliennes et woup, tiens, ils ont installé un village à travers les champs d'éoliennes.

3820

Maintenant, est-ce qu'une municipalité comme Cacouna peut passer un règlement interne interdisant les éoliennes.

3825

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc, je vais demander à monsieur Michaud, qui est le maire de Cacouna, est-ce qu'il est encore là?

3830

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

Je vais reformuler ma question, est-ce que la Municipalité a juridiction sur les règlements de la MRC.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Monsieur Michaud n'étant pas là, je vais aller voir monsieur Gagnon.

3840

Monsieur Gagnon, est-ce que le règlement municipal a juridiction sur le règlement de la MRC; je penserais que c'est le contraire, mais je vais laisser la parole à monsieur Gagnon.

3845 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Alors en règle générale, un règlement de contrôle intérimaire adopté par une MRC s'applique en même temps qu'un règlement local de zonage; donc les deux (2) règlements s'appliquent en même temps.

3850

Si par exemple, le règlement de zonage local interdit un usage donné et que le règlement de la MRC l'autorise, c'est le plus sévère des deux (2) qui s'applique, donc l'usage est interdit.

3855

Depuis 2001, cette règle-là est un peu changée par le gouvernement, c'est-à-dire qu'en zone agricole, si un règlement de la MRC spécifie les usages qui sont autorisés ou interdits, c'est le règlement de la MRC qui prime, c'est-à-dire qui rend inopérant une disposition inconciliable d'un règlement de zonage local.

3860

En clair, notre règlement à la MRC ne fait pas que dicter des normes de distance à respecter, le premier article du règlement, un des premiers articles du règlement a aussi pour effet d'autoriser les éoliennes sur l'ensemble du territoire agricole, et ça, c'était dans le but explicite de permettre l'implantation d'éoliennes dans certaines municipalités, Saint-Épiphané notamment, et à Cacouna, où justement le règlement de zonage local l'interdit complètement.

3865

Alors à la demande des élus qui voulaient pas barrer le développement éolien sur le territoire, mais bien l'encadrer, le règlement de la MRC est venu contredire, annuler les dispositions du règlement de zonage local qui interdisait les éoliennes.

3870

Donc si le règlement de la MRC n'entre pas en vigueur, à ce moment-là on demeure avec les règlements de zonage local, à Cacouna et à Saint-Épiphané, qui interdit ni plus ni moins les éoliennes sur presque tout leur territoire.

3875

Et ça, ce pouvoir-là d'aller à l'encontre du règlement de zonage local, c'est uniquement en zone agricole désignée; pour le reste, en zone blanche, le zonage local peut dire autre chose que le règlement de la MRC.

Je sais pas si c'est clair, c'est assez complexe, mais...

3880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est quand même très clair.

Je vais vous en permettre une petite dernière mais pas plus.

3885

PAR M. RÉMI BEAULIEU:

3890 Juste sur la réponse qu'il a donnée, est-ce que le PIIA, en fin de compte, a droit de veto là-dessus, à cause de certaines infrastructures ou toutes sortes de raisons, est-ce que le PIIA peut arrêter l'installation d'éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT:

3895 Monsieur Gagnon.

PAR M. NICOLAS GAGNON:

3900 Bon, alors effectivement, il y a plusieurs municipalités, si ma mémoire est bonne, Saint-Épiphane, Cacouna, L'Isle-Verte, Saint-Modeste, Saint-Paul-de-la-Croix, qui ont adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sur la base d'un modèle qui a été fourni par la MRC, à la demande de ces municipalités-là.

3905 Ce règlement-là a pour effet, je le disais tout à l'heure, c'est comme une grille d'analyse, ça donne le pouvoir au conseil municipal d'approuver ou de refuser un projet sur une base discrétionnaire, sur la base d'une analyse qualitative.

3910 Ce règlement-là, c'est pas un règlement de zonage, c'est-à-dire que c'est pas une norme, dire oui, on en veut ou on n'en veut pas, dans telle zone on en veut, c'est beaucoup plus subtil que ça.

3915 Au départ, il faut qu'un projet soit conforme au règlement de la MRC. S'il est conforme au règlement de la MRC, là il y a une analyse qualitative de ce projet-là qui est faite, et là, les normes, en fait en vertu de ce règlement-là, la municipalité, le conseil municipal peut exiger des conditions supplémentaires à ce qui est dans le règlement de la MRC; pourrait exiger par exemple, on l'a vu, l'enfouissement des fils à la grandeur, alors que la MRC exige pas ça.

3920 Bon, des choses comme ça, c'est des conditions supplémentaires qui pourraient être exigées par un conseil avant d'émettre un permis de construction, sur la base des critères qui sont inclus dans le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Gagnon.

3925 Je vous remercie, monsieur Beaulieu.

ANNE BERNIER

3930

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucille Bouchard.

3935

Madame Anne Bernier. Bonsoir madame Bernier.

PAR Mme ANNE BERNIER:

3940

Bonsoir. Je m'attendais pas que ce soit si rapide, parce que là, c'était presque des bonnes nouvelles qu'on vient d'entendre là, finalement.

3945

Donc moi, je reviens parce que j'ai posé une question hier par rapport à la possibilité, en tout cas je m'adressais plus aux gens, aux représentants des différents ministères, par rapport au BAPE, au BAPE et surtout aux rapports, aux quatre (4) rapports du BAPE en fait sur le développement éolien, donc moi, j'aimerais rappeler que dans le fond, la première recommandation du premier rapport du BAPE sur le développement éolien, en 1997, la première recommandation, c'était qu'il fallait pas que ça se fasse en zone habitée.

3950

Donc ma question, dans le fond, je l'adresse presque à l'univers, parce que j'ai bien compris hier qu'il y a pas personne qui a l'air à travailler là-dessus ou à y réfléchir, en tout cas, j'ai l'impression que si on travaille pas là-dessus, ça doit sûrement se parler et il doit sûrement y avoir des réponses pourquoi on n'y travaille pas.

3955

Dans le fond, ça a peut-être été traité cet après-midi, mais j'aimerais savoir pourquoi on a écarté la possibilité de faire du développement éolien ailleurs qu'en zone habitée. C'est ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3960

Je vais demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de répondre à cette question, parce qu'eux, ils ont également, et puis en même temps peut-être, monsieur Lacasse, nous faire part du potentiel éolien au Québec, et nous expliquer ce qui en est exactement.

3965

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3970

Avoir des unités de production électrique situées à l'extérieur des zones habitées, mondialement parlant, c'est un grand privilège. Au Québec, on a la chance d'avoir des grandes centrales dans le nord qu'on ne voit jamais, et c'est pas mal la mentalité des Québécois de pas être habitué à voir des unités de production proches des zones habitées.

3975 Maintenant, si on veut poursuivre le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien, eh bien, le gouvernement a fait le choix, dans un premier temps, lors du premier appel d'offres, de cibler la région administrative de la Gaspésie, la MRC de Matane, pour le développement éolien.

3980 Le coût de production des parcs qui vont être développés est entre autres fonction des coûts de raccordement; et les coûts de raccordement, bien, ça varie en fonction de la distance par rapport au réseau de transport existant. Et ce réseau-là, bien, il est prêt des zones habitées.

Donc ça va de soi que les parcs sont toujours plus ou moins près des zones habitées.

PAR LE PRÉSIDENT:

3985 Est-ce que vous pourriez nous faire part du potentiel éolien dans l'ensemble du Québec, est-ce que vous avez une carte de la région qui exprime le potentiel éolien qu'on retrouve dans la région.

3990 En fait, est-ce que vous comprenez ma question?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

3995 Oui, oui. Ce que je peux vous dire, vous m'avez demandé de déposer l'étude sur le potentiel éolien que le ministère a commandée, et puis je l'ai déposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

4000 Mais est-ce que vous pourriez l'expliquer à partir d'une carte? C'est pour le bénéfice des gens dans la salle.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4005 Non, j'ai rien préparé à cet effet-là, je suis désolé. Je l'avais signifié à vos analystes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4010 Votre seconde question, madame.

PAR Mme ANNE BERNIER:

Une autre dans le même sens demain, probablement.

4015 Je suis originaire de la Haute-Gaspésie, en passant, donc j'ai vu le premier parc éolien arriver en Haute-Gaspésie, à Cap-Chat.

4020 Ma seconde question, je sais pas, c'est parce que je l'avais en tête depuis quelques jours, mais j'ai presque eu une demi-réponse tout à l'heure, je sais pas, vous allez peut-être me dire si ça a été traité cet après-midi, mais c'est en lien avec, vous savez, quand les citoyens ont peu d'information, on traite le peu d'information et souvent, on peut interpréter et parfois fabuler ou imaginer des choses.

4025 Mais dans les différentes choses que je lisais, justement par rapport au contrat de SkyPower avec Hydro-Québec, c'est tout le temps un peu flou, le projet ne fait pas partie des soumissions retenues par Hydro-Québec, n'a pas fait l'objet d'appel d'offres.

4030 On dit que, dans une nouvelle en 2004, on dit, ça résulte de discussions d'affaires tenues sur une base commerciale.

4035 Donc dans ma grande naïveté de citoyenne, j'aimerais savoir, concrètement, politiquement, ça veut dire quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

4035 D'accord. Monsieur Bonneau.

PAR M. JEAN BONNEAU:

4040 Monsieur le Président, j'aimerais présenter un acétate, monsieur Tremblay va l'expliquer ici, Hydro-Québec TransÉnergie, et je crois que ça va répondre à la question de madame, si vous êtes d'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

4045 Oui, oui, je suis d'accord. Et si ça ne répond pas, on pourra peut-être explorer un peu plus.

PAR M. JEAN BONNEAU:

4050 Tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4055 Allez-y, monsieur Tremblay.

Et par la suite, monsieur Lacasse, on va revenir avec vous, parce que pour répondre toujours à la première question de madame Bernier, nous avons les cartes, donc il s'agira de les commenter à ce moment-là.

4060

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

Voici, pour répondre à la question, je crois qu'il est utile de bien démêler les divisions d'Hydro-Québec. Le Hydro-Québec intégré qu'on a connu dans le passé, ça a beaucoup changé dans les années quatre-vingt-dix, je vais vous présenter les quatre (4) principales divisions, et à partir de ça, on peut faire la différence entre les appels d'offres, les contrats de gré à gré, où est-ce qu'on se situe dans le projet ici.

4065

Bon, Hydro-Québec TransÉnergie, c'est le transporteur d'électricité au Québec, donc c'est l'exploitant du réseau de transport, les pylônes qu'on connaît. C'est une division qui est réglementée par la Régie de l'énergie, sur la base des coûts.

4070

On a Hydro-Québec Production, qui produit l'électricité en exploitant le parc de production d'Hydro-Québec, et qui commercialise l'électricité sur les marchés de gros au Québec et hors Québec.

4075

Au point de vue réglementation, Hydro-Québec Production n'est pas réglementée par la Régie de l'énergie. Par contre, il y a une obligation légale qu'Hydro-Québec Production fournisse à Hydro-Québec Distribution cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) par année, donc ça, c'est considérable, à un prix fixe. Il y a pas de date d'expiration à ça.

4080

Au-delà du volume...

PAR LE PRÉSIDENT:

Je m'excuse, monsieur Tremblay. Quand vous parlez du cent soixante-cinq mégawatts (165 MW), c'est le patrimonial, n'est-ce pas?

4085

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

Effectivement, c'est ce qu'on appelle l'électricité patrimoniale. Ça correspondait, en gros, au parc de distribution d'Hydro-Québec, au moment où la loi a été adoptée, on appelait ça la Loi 116, à ce moment-là.

4090

PAR M. JEAN BONNEAU:

On parle de térawatts, monsieur le Président.

4095

PAR LE PRÉSIDENT:

4100

Oui, excusez-moi.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

4105

Au-delà du volume de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) par année fourni à Distribution ou vendu à Distribution, Hydro-Québec Production évolue dans un marché de libre concurrence. Et le contrat de SkyPower est acheté par Hydro-Québec Production dans ce contexte-là de libre concurrence, donc c'est un contrat de gré à gré, il y avait pas d'obligation pour Hydro-Québec Production de l'acheter, il y avait pas d'obligation pour SkyPower de vendre. Ça s'est fait de gré à gré, voilà.

4110

Hydro-Québec Équipement, c'est un peu l'ingénieur-conseil et le constructeur d'Hydro-Québec. Donc ça réalise les projets hydroélectriques et les lignes de transport à haute tension. Donc il y a des travaux qui sont faits pour Hydro-Québec Production, et d'autres qui sont fait pour Hydro-Québec TransÉnergie.

4115

Une particularité, quand c'est au-delà du quarante-neuvième parallèle, donc le territoire de la Baie James, c'est une filiale qui fait les travaux, SEBJ, la Société d'énergie de la Baie James.

4120

Finalement, Hydro-Québec Distribution contracte, sur les marchés de gros, les approvisionnements en électricité requis pour les besoins au Québec, et distribue l'électricité aux clients québécois. C'est une réglementation économique, en fait on parle des tarifs de distribution, c'est ce qui est le plus connu, par la Régie de l'énergie.

4125

Et la Régie de l'énergie doit approuver également le plan d'approvisionnement du distributeur. Et chose très importante, Hydro-Québec Distribution est obligée de procéder par appels d'offres pour ses approvisionnements au-delà de l'électricité patrimoniale.

4130

Donc quand Hydro-Québec Distribution achète de l'électricité éolienne, elle est obligée de procéder par appels d'offres. C'est pour ça qu'on a deux (2) façons de faire à Hydro-Québec, comme monsieur Bonneau l'avait dit, les contrats de gré à gré d'Hydro-Québec Production, ça se faisait un peu dans un contexte où on voulait lancer l'industrie éolienne au Québec, maintenant on est plutôt dans un "phasing out" de cette façon de faire là, on peut dire que l'éolien est une industrie plus mature, et c'est Hydro-Québec Distribution qui procède par appels d'offres pour les projets futurs.

4135

Donc là, on est encore dans une zone de transition où on a un contrat de gré à gré.

4140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Tremblay, est-ce que dorénavant, il va y avoir encore des contrats gré à gré ou Hydro-Québec, soit Production ou TransÉnergie, va délaissier complètement cette filière-là pour y aller strictement sur appels d'offres.

4145

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

Je vais laisser monsieur Bonneau répondre à ça.

4150 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, monsieur Bonneau.

PAR M. JEAN BONNEAU:

4155

Compte tenu que ça affecte Hydro-Québec Production, monsieur le Président, je vais répondre.

4160

Donc c'est pas dans l'objectif d'Hydro-Québec Production de procéder dans de futurs contrats gré à gré.

PAR LE PRÉSIDENT:

4165

Donc, vous allez vous en tenir strictement, à ce moment-là, à des appels d'offres publics?

PAR M. JEAN BONNEAU:

4170

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que je comprends?

4175

PAR M. JEAN BONNEAU:

Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

4180

D'accord, merci monsieur Bonneau.

Monsieur Tremblay.

4185 **PAR M. MICHEL TREMBLAY:**

Et quand ce sera des appels d'offres publics, ce sera Hydro-Québec Distribution qui les fera.

4190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc si je comprends bien, finalement, si on parle de développement de la filière éolienne, dans la Stratégie énergétique qui vient d'être approuvée, il est indiqué, à la page 32:

4195 "Le développement de la filière éolienne au Québec se réalise dans le cadre d'un processus transparent, équitable et ordonné sur l'ensemble du territoire. À cet effet, le gouvernement a adopté des décrets et des règlements permettant d'encadrer le développement de cette filière en fonction de préoccupations économiques, sociales et environnementales."

4200 Donc je présume que ceci s'applique strictement, cette politique-là s'applique dorénavant, finalement, aux futurs projets, aux futurs appels d'offres, c'est ça?

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

4205 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et c'est pour ça que vous ne faites plus de gré à gré.

4210

PAR M. JEAN BONNEAU:

Oui, c'est ça. Les prochains appels d'offres qui ont été annoncés dans la filière éolienne vont se faire sur appels d'offres, et non de gré à gré.

4215

PAR LE PRÉSIDENT:

Et en tenant compte du présent projet avec SkyPower, est-ce que cet aspect-là de la politique est respecté.

4220

PAR M. JEAN BONNEAU:

En fait, le contrat qui a été signé avec SkyPower, monsieur le Président, comme vous le savez, je crois que c'est un contrat qui a été signé de gré à gré, avec un contrat d'achat d'électricité, avec un prix fixe pour le coût unitaire de l'énergie.

4225

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

En fait, je crois, est-ce que vous demandez si le contrat de SkyPower, comment est-ce qu'il se situe avec la nouvelle politique énergétique?

4230

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec la nouvelle politique, parce qu'on dit, c'est un processus transparent qui est équitable, ordonné sur l'ensemble du territoire.

4235

Donc c'est ça que je cherche à savoir, si ça respecte les objectifs de la politique qui sont énoncés là-dedans.

PAR M. MICHEL TREMBLAY:

4240

Bien, il a été signé en 2004, donc c'était avant la politique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4245

Oui, monsieur Lacasse.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

C'est ça, alors le contrat entre HQP et le promoteur s'est glissé entre les deux (2) appels d'offres, et depuis la Stratégie, soit deux (2) semaines, le gouvernement a énoncé clairement son intention à l'effet que pour l'appel d'offre de deux mille mégawatts (2000 MW), et l'appel d'offres de cinq cents mégawatts (500 MW) réservés aux communautés locales et autochtones, HQP ne participe pas.

4250

4255

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci beaucoup.

Merci madame Bernier.

4260

PAR Mme ANNE BERNIER:

Peut-être juste une petite dernière chose, je suggérerais d'intégrer l'expérience de SkyPower au développement éolien québécois, comme faisant partie de l'étude d'impact. Parce que vous voyez un peu qu'est-ce que ça donne.

4265

C'était ma dernière intervention.

PAR LE PRÉSIDENT:

4270

Parfait, merci madame Bernier.

Et je reviens à vous, monsieur Lacasse, on a présentement des cartes, et si vous pouvez nous expliquer un peu ce que représente cette carte. Disons, si on s'en tient à la région de Rivière-du-Loup.

4275

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

Disons que dans l'étude en question, il y a plusieurs dizaines de cartes. Alors d'ici, je ne suis pas capable de lire la légende, si vous pouviez me la lire, ça m'aiderait.

4280

PAR L'ANALYSTE ROBERGE:

Le titre de cette carte-là, c'est "Gisements éoliens exploitables hors des zones restrictives, région administrative du Bas-Saint-Laurent".

4285

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

C'est tout? Est-ce que la définition est indiquée? C'est quoi le numéro de la carte?

4290

PAR L'ANALYSTE ROBERGE:

Ce sont les cartes annexes.

4295

PAR LE PRÉSIDENT:

Je pense qu'on voit un peu mieux, monsieur Lacasse, si vous regardez au tableau, il y a peut-être les petits, où c'est marqué "Avertissement", étant plus petit, mais au niveau de la vitesse, ça va, au niveau de la classe, ça va aussi.

4300

Monsieur Lacasse, regardez, ce qu'on va faire, tantôt on pourra peut-être la faire imprimer, en tout cas...

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4305

Je l'ai devant moi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous l'avez? Peut-être après la rencontre de ce soir, regarder avec les analystes et nous revenir avec cette information demain.

4310

Et si madame Bernier n'est pas là demain après-midi, bien, l'information, madame Bernier, se retrouvera quand même dans les transcriptions des séances. D'accord?

4315

JOHN BURCOMBE

PAR LE PRÉSIDENT:

4320

Et maintenant, je vais demander à monsieur John Burcombe, s'il vous plaît, de se présenter à l'avant. Bonsoir monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4325

Bonsoir monsieur le Président. On a réglé la question du contrat, on espère que le promoteur va présenter, va pas s'objecter au dépôt du contrat, parce que tous les contrats pour les projets avec Hydro-Québec Distribution sont déposés, à l'exception de certaines informations financières. Alors j'espère que le promoteur va au moins déposer le contrat avec certaines restrictions, peut-être, plutôt que ne pas le déposer du tout.

4330

PAR LE PRÉSIDENT:

4335

D'accord. Autrement dit, les informations très très pointues, vous ne verriez pas objection à ce que le promoteur mette une barre ou l'enlève complètement.

Et par contre, le promoteur devrait déposer le contrat, c'est ça, si je comprends bien votre demande?

4340

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Avec le même contenu de ce qui était déjà déposé.

PAR LE PRÉSIDENT:

4345

D'accord.

4350

Donc vous nous avez fait part tantôt, monsieur Boulianne, que vous vérifieriez avec l'administration chez vous, donc s'il y a une information pointue, et quand on parle d'information pointue, c'est à vous peut-être de regarder ce qui en est, mais en tout cas, vous allez nous donner une réponse demain là-dessus.

Donc on aura une réponse demain après-midi, monsieur Burcombe, à ce sujet.

4355 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

4360 J'ai aussi certaines questions pour Hydro-Québec, concernant ce contrat. La puissance souscrite, qui est présentement deux cents mégawatts (200 MW), est-ce que cette puissance est immuable, est-ce qu'Hydro-Québec serait prêt à négocier une autre mesure, en fait réduire cette puissance souscrite, s'il y a des problèmes de trouver assez de sites pour arriver aux deux cent un mégawatts (201 MW).

4365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

4370 Monsieur Tremblay, est-ce que vous avez bien compris la question de monsieur Burcombe? C'est à savoir si Hydro-Québec, non, c'est Hydro-Québec Production, je m'excuse, monsieur Tremblay, c'est monsieur Bonneau, monsieur Bonneau, est-ce qu'Hydro-Québec Production pourrait envisager de diminuer le nombre de mégawatts souscrits, dans l'éventualité où il y aurait pas assez d'éoliennes pour composer le parc, pour X raisons, soit qu'elles ne sont pas permises, soit qu'on ne peut pas les utiliser.

4375

Est-ce que c'est envisageable de la part d'Hydro-Québec Production.

PAR M. JEAN BONNEAU:

4380 Pouvez-vous me donner une minute, monsieur le Président, afin que je puisse valider un point?

PAR LE PRÉSIDENT:

4385 Oui, certainement, monsieur Bonneau.

Au niveau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour le potentiel éolien, je pense que vous êtes en mesure de nous répondre, monsieur Lacasse.

4390 Et après ça, nous irons voir la MRC, aussi, qui pourrait avoir un complément d'information sur cet aspect, en attendant que monsieur Bonneau cherche.

Oui, allez-y.

4395 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Alors ce qu'on voit, c'est la répartition spatiale du potentiel éolien dans la région administrative. Cette répartition spatiale là, donc dans ce cas-ci, est à une résolution pixellisée de deux cents mètres (200 m), c'est-à-dire que chaque pixel qui a une couleur propre, qui appartient à une des cinq (5) classes qu'on voit, a un deux cents mètres par deux cents mètres (200 m X 200 m) de résolution.

4400
Donc la carte également tient compte de ce qu'on appelle les zones restrictives, c'est-à-dire les zones avec contrainte ou statut légal où le développement éolien n'est pas possible.

4405
On a cinq (5) classes de vitesses de vent, les plus performantes étant les couleurs chaudes, le rouge, et les moins performantes allant vers des couleurs plus froides, du rose au jaune, au vert.

4410
Donc c'est une carte qui spatialise le potentiel éolien sur le territoire et qui a été produite à la demande du ministère par un consultant très connu, de manière à orienter les promoteurs dans le développement éolien du territoire du Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

4415
Parfait. Et est-ce que vous pouvez élaborer un peu plus sur ces couleurs-là, donc le potentiel dans les municipalités?

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4420
OK, vous voulez que je spatialise...

PAR LE PRÉSIDENT:

4425
Oui, oui, s'il vous plaît, ça va être une information aussi pour les participants dans la salle qui ont quand même un intérêt à savoir, bon, est-ce que la qualité du vent est là ou pas.

PAR M. PHILIPPE LACASSE:

4430
OK, OK. Ça, vous allez me donner une minute, par contre.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

4435
En attendant, monsieur Bonneau est en mesure de nous répondre? Oui, monsieur Bonneau.

PAR M. JEAN BONNEAU:

4440 Oui, excusez-moi. En effet, monsieur le Président, on a un engagement maximal d'achat d'énergie avec SkyPower. Pour répondre à la question de monsieur si exemple, dans la phase 1, ça s'arrête à la phase 1 dans la livraison de l'énergie, il y en a pas d'autres après, on va respecter l'achat de l'énergie qu'il y aura à ce moment-là. Et oui, on l'accepterait, il y aurait pas de problème.

4445

PAR LE PRÉSIDENT:

4450 Donc si, éventuellement, au lieu d'avoir un parc de cent trente-quatre (134) éoliennes, il y aurait un parc de cent (100) éoliennes, à ce moment-là, vous accepteriez ça pour cent (100) éoliennes?

PAR M. JEAN BONNEAU:

4455 Effectivement, il y a une flexibilité à ce niveau-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et par contre, il y a pas de renégociation de contrat, à ce moment-là?

4460 **PAR M. JEAN BONNEAU:**

À ce moment-là, non. Nous, on va acheter l'énergie jusqu'à un maximum qui figure dans le contrat d'achat d'électricité.

4465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci.

Oui, monsieur Burcombe.

4470

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4475 Et il y a aucune restriction quant à la performance des éoliennes; par exemple s'il y a certains sites qui sont meilleurs que d'autres, l'éolienne produit plus de kilowattheures pour la même puissance.

Mais dans le contrat, il y a aucune exigence pour livrer une certaine quantité d'énergie pour une certaine puissance.

4480 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bonneau.

4485 **PAR M. JEAN BONNEAU:**

En fait, monsieur le Président, on achète l'énergie qui nous est livrée. Il y a pas...

PAR LE PRÉSIDENT:

4490 Il y a pas de clauses particulières dans le contrat?

PAR M. JEAN BONNEAU:

4495 Il y a pas de clauses particulières par rapport au FU, au facteur d'utilisation de puissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

4500 Ça va? Je vous en laisse une autre, monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4505 Oui, alors concernant le potentiel éolien, c'est pas très détaillé comme information, mais je présume que le promoteur a des cartes beaucoup plus fines, et est-ce que j'ai compris que la Commission a déjà demandé des informations plus fines sur le potentiel éolien?

PAR LE PRÉSIDENT:

4510 Enfin, nous avons demandé au promoteur de nous présenter peut-être ou enfin de nous faire un topo sur la qualité des vents. Il va de soi que le promoteur nous a répondu que oui, il était prêt à le faire, sauf qu'il y avait quand même certaines informations confidentielles qu'il ne souhaitait pas divulguer, compte tenu de certains concurrents qui pourraient en bénéficier.

4515 Mais je pense qu'il est en mesure quand même d'expliquer un certain potentiel, de l'expliquer, effectivement.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4520 Parce que dans d'autres dossiers, il y a des cartes assez détaillées. Je vois pas pourquoi on peut pas présenter le même niveau d'information ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boulianne, pouvez-vous répondre à l'interrogation de monsieur Burcombe?

4525

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Oui. Je peux présenter un acétate du potentiel éolien dans le secteur visé par le projet; nécessairement, nous avons combiné les informations disponibles qu'on voit présentement à l'écran avec différentes autres informations, les lectures de vent qu'on a faites au cours des dernières années, pour avoir quelque chose, un potentiel éolien à un niveau micro, alors que là, ce qu'on voit à l'écran, c'est un niveau macro. Alors si je peux avoir le transfert, pour le présenter.

4530

4535

Cependant, monsieur le Président, si vous permettez, c'est une information que j'aimerais peut-être présenter ce soir, mais pas mettre publique étant donné qu'il y a un degré de confidentialité, à ce niveau-là. Il est trop tard, vous allez me dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

4540

Il est trop tard! Vous n'auriez pas dû le dire.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

Puisqu'on est là, c'est assez peut-être difficile de voir les limites terriennes, mais si on suit la ligne noire, ça c'est la limite approximative du fleuve, on a ici Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, alors on voit qu'il y a des potentiels éoliens qui sont de l'ordre de sept (7 m/s) à sept point cinq mètres seconde (7,5 m/s) à proximité de Cacouna.

4545

4550

Si on se réfère à cette zone de couleur là, il y en a de sept point cinq (7,5 m/s) à huit (8 m/s) encore plus proche du fleuve. On diminue légèrement en s'éloignant un peu du fleuve.

4555

Saint-Arsène, Saint-Épiphanie, bon, il y a un peu moins de potentiel éolien dans ce secteur, c'est un autre changement de couleur; là c'est pas évident de voir les différences entre les couleurs. Et au niveau de Saint-Épiphanie, bien là, ça remonte légèrement, ici.

4560

PAR LE PRÉSIDENT:

Entre le 4^e et le 5^e Rang.

4565 **PAR M. STEEVE BOULIANNE:**

Exactement. Donc comme j'ai mentionné à maintes reprises, c'est ces informations-là combinées avec les ententes qu'on a avec les propriétaires, l'accessibilité des chemins, toutes ces choses-là qui ont fait en sorte qu'on est arrivé avec le produit qu'on a présentement.

4570

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci, monsieur Boulianne.

4575

Merci monsieur Burcombe.

Et monsieur Gagnon, vous aviez tantôt un complément peut-être d'information à nous divulguer?

4580 **PAR M. NICOLAS GAGNON:**

Oui. Bien, c'était par rapport à la carte qu'on avait précédemment, je connais l'étude de HéliMAX, en fait l'étude qui a été commandée par le ministère des Ressources naturelles, pour l'avoir consultée au moment de rédiger le Règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

4585

On voit donc, bon, comme la personne en avant de moi le disait, les taches de couleurs pour montrer les différents niveaux de vent. Par contre on voit que contrairement à la carte présentée par SkyPower, le secteur de Cacouna, Saint-Arsène sur le bord du fleuve, il est blanc, sur cette carte-là, il y a pas de potentiel éolien.

4590

En fait, c'est que ces secteurs ont été considérés comme zone à exclure en raison des trop fortes contraintes relevée par le consultant HéliMAX. Alors HéliMAX, quand il a fait sa carte, dans le fond, il a pris les vents à la base, tout le potentiel éolien brut, et il a exclu les territoires qui comportaient trop de contraintes.

4595

Et ces contraintes-là ont été – en fait, il y a un tableau de distances qui a été utilisé par HéliMAX, qui est donc une firme de l'industrie éolienne, et nous, on s'est inspiré, à la MRC, des distances suggérées par HéliMAX, entre autres dans cette étude-là, des distances par rapport aux maisons, aux routes, au fleuve, aux aéroports, aux villages, etc.

4600

Alors c'est en vertu de ces distances-là à respecter qu'HéliMAX en est arrivé à la conclusion qu'il y avait pas de potentiel éolien à Saint-Arsène, et Cacouna et tout ça.

4605

En fait, il y a un potentiel brut, mais le potentiel réel, compte tenu des contraintes, sur cette carte-là, en tout cas d'après cette étude-là, le potentiel n'est pas dans ce secteur-là de la MRC, il est davantage dans le secteur de Saint-Hubert, à la limite entre Saint-Honoré dans le Témiscouata, où là on voit de grandes taches de couleurs, en fait où les contraintes sont moins

4610 importantes, la densité de population est moins grande, il y a moins d'infrastructures, etc., et où, somme toute, les vents sont relativement bons, du même ordre que ce qui est sur le bord du fleuve.

En fait ça, c'était le complément d'information que je voulais apporter, le fait que la MRC s'est inspirée des distances suggérées par Hélimax dans cette étude.

4615 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Lacasse, vous avez d'autres informations à ajouter?

4620 **PAR M. PHILIPPE LACASSE:**

Oui. Alors donc, ce qu'on se rend compte, c'est qu'à certains endroits, il y a pas de potentiel qui apparaît sur la carte, mais il y a des sites en développement; à d'autres endroits, il y a des très forts potentiels, mais il y a pas de développement éolien que l'on connaisse à ces endroits-là.

4625 Votre analyste est venu m'expliquer un petit peu vers où je devais orienter ma réponse, et d'après ce que j'ai cru comprendre, on voit certains sites où le potentiel est fort, à certains endroits je connais des projets de développement, à d'autres il y en a pas.

4630 Ce qu'il faut comprendre, c'est que le gouvernement a fait le choix et il s'est avéré rentable qu'Hydro-Québec ne développe pas la filière elle-même, que ce soit le privé qui le fasse. Maintenant, on a fourni cet outil de base là au privé, le privé va sur le terrain, installe des mâts de mesures de vent, raffine sa connaissance du territoire, et c'est donc eux qui déterminent où est-ce que c'est rentable ou pas d'installer des parcs.

4635 Dans cette notion de rentabilité là, il rentre une grande quantité de paramètres, dont la distance par rapport au réseau de transport.

4640 C'est donc le privé qui détermine, de par sa connaissance de l'industrie où est-ce que c'est possible de faire des parcs ou non. Donc quand vous me demandez pourquoi il y a un parc là et pourquoi il y en a pas ailleurs, je vous dis que c'est à l'industrie de répondre, c'est pas à moi.

4645 Ce que je pourrais fournir par contre et déposer, ce qu'il est intéressant de savoir, où est-ce qu'il y a des mâts de mesures de vent d'installés sur le territoire, ça, ça veut dire où est-ce que l'industrie s'intéresse au potentiel éolien du territoire.

4650 En territoire public, là où des permis ont été délivrés pour l'installation de mâts de mesures de vent, on a des points sur des cartes; en territoire privé, on n'a aucune donnée s'il y a des mâts de mesures de vent d'installés. Donc ce que je peux déposer, c'est une carte avec

les permis délivrés, les baux délivrés pour l'installation de mâts de mesures de vent en territoire public pour la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

4655

Ce serait fort apprécié. Merci monsieur Lacasse.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

4660

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais apporter un commentaire, si vous me permettez, merci.

4665

D'après l'explication qu'on a eue, la carte préparée par Hélimax excluait les zones qui étaient moins propices à l'installation d'éoliennes par rapport à l'urbanisation, si j'ai bien compris.

4670

Mais j'ai une question à poser, peut-être qu'il y a un intervenant de l'autre côté qui pourrait me répondre: comment se fait-il alors que sur la carte qu'on voit présentement, qu'il y a des potentiels éoliens qui sont indiqués sur les battures de L'Isle-Verte et sur Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

4675

Écoutez, je pense que les questions ne s'adressent pas à un intervenant par rapport à un autre, si vous voulez en discuter, ça me fera plaisir de vous voir en discuter, mais après que la séance soit terminée; donc vous irez voir monsieur Gagnon, et vous en discuterez avec. Parce qu'il reste quand même beaucoup de personnes, là.

4680

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

4685

Et maintenant, j'inviterais monsieur Gaston Hervieux, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4690

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

4695 Dans un premier temps, permettez-moi de m'excuser pour cet après-midi, c'est mon
erreur, parce que j'ai glissé, il y avait seulement votre nom sur une feuille et je l'ai glissée entre
deux (2) autres sans m'en rendre compte. Donc madame Hawey n'est aucunement
responsable de la mégarde que j'ai commise cet après-midi. Donc je m'en excuse.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4700 Bon voilà, monsieur le Président, j'ai une demande que je considère d'ordre majeur qui
concerne la procédure de la présente Commission d'enquête, et j'aurais aimé poser cette
question-là dès le soir où on a soulevé la question de l'absence d'une étude d'impact et où ça
remettait en question la possibilité pour le public de procéder, de participer à la procédure
4705 d'évaluation de ce projet-là, où on avait juste un plan, où même là encore, ce qu'on avait
signalé, le plan avait été modifié à la dernière minute et on n'était pas au courant, le plan qui
montrait l'emplacement des éoliennes.

4710 Si vous permettez, je vais faire comme une référence à certains éléments pour justifier
la position que je vais adopter. Alors si vous considérez que ça équivaut à une question, on la
considérera comme ceci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4715 Bien moi, j'y vais avec une question, monsieur Hervieux.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4720 Oui, je vais y arriver.

"C'est ce soir que débutait le projet d'audience publique du parc éolien à Baie-des-
Sables."

4725 Alors je renvoie au rapport du BAPE, projet de parc éolien de la Gaspésie, à la page
115, deuxième paragraphe:

4730 "Une première validation des sites est ensuite effectuée, documents déposés PR3,
chapitre 6. À cette étape du processus, quatre (4) enjeux environnementaux majeurs sont
définis par le promoteur, à savoir la perte de terre agricole de qualité, la sensibilité du paysage,
le péril aviaire et les nuisances sonores, document déposé PR3, tableau 6.1.

"Cette validation s'appuie sur des énoncés "généralistes" sans tenir compte de
l'emplacement précis de l'équipement. Elle a conduit à l'élimination du site de Baie-des-Sables
qui se classait bon dernier pour chacun des quatre (4) enjeux majeurs. Selon le promoteur, les

4735 quatre (4) sites restants ne présentaient pas de contre-indication importante pour l'environnement."

Je renvoie à la page 114, troisième paragraphe.

4740 "Pour la Commission – on se reporte toujours à cette époque, c'était le projet pilote – pour la Commission, le projet de parc éolien de la Gaspésie présente un caractère expérimental pour l'ensemble de la communauté par rapport à plusieurs aspects techniques, économiques et environnementaux. À cet égard, l'implantation d'un premier parc mérite une attention particulière en ce qui a trait à la caractérisation des impacts dans le contexte québécois."

4745 Je renvoie à la page 116, avant-dernier paragraphe.

"Pour la Commission, cette situation prive les résidents d'une information dont ils auraient besoin pour évaluer les répercussions de la proximité immédiate des installations, à savoir la demande d'autorisation d'un nombre d'emplacements plus grand que le nombre requis pour les besoins des contrats, de même que l'absence de la localisation définitive des éoliennes, représente une difficulté dans le cadre de l'examen public du dossier."

4750 117, deuxième paragraphe.

4755 "L'approbation d'un nombre d'éoliennes supérieur aux exigences de puissance précisées dans le contrat d'achat d'électricité serait pour la Commission difficilement justifiable."

4760 Alors comme on n'a pas de projet précis à évaluer, le ministère de l'Environnement dit que cette situation n'est pas nouvelle. Effectivement, on a une situation presque similaire dans le dossier d'Énergie Cacouna. On a eu, à Saint-Tite-des-Caps-Saint-Joachim, pour l'agrandissement du site d'enfouissement, une déclaration écrite dans les médias, à l'époque, par le ministre Pierre Paradis, à l'effet que l'audience publique allait équivaloir à une étude d'impact puisqu'il y avait pas eu d'étude d'impact.

4765 Je tiens à souligner qu'on a une procédure qui est vieille de plus de vingt-cinq (25) ans, au niveau du processus d'évaluation environnementale. Le principal problème qu'on soulève actuellement, c'est la responsabilité des études, à savoir qui doit faire les études du milieu, et on doit considérer réellement cette problématique-là, parce que le promoteur n'a pas seulement à présenter un projet de technicalité, mais bien à faire des études de milieu.

4770 Et je crois que cette responsabilité-là devrait revenir au gouvernement, et qu'une fois ces études-là faites, suite à ce qu'un promoteur s'adresse pour faire un projet, il pourrait déjà fixer son projet en fonction des études qui auraient été faites. Tant qu'au coût, c'est une autre chose à discuter.

4775

Si on était devant un tribunal, par exemple la Cour supérieure, c'est certain qu'en apprenant cette situation-là, on avait une situation de remise, c'est-à-dire qu'on reportait à une autre date.

4780

Alors pour le respect de la procédure d'évaluation environnementale, de la population, dans l'intérêt public, est-ce que la Commission d'enquête ici présente veut expliquer pourquoi elle continue la procédure dans un cas où il n'y a pas d'étude d'impact du nouveau projet ou va-t-elle décider d'un moratoire à cette première partie d'audience pour permettre à la population de revenir questionner le nouveau projet.

4785

Alors qu'est-ce que la Commission entend faire dans les circonstances.

PAR LE PRÉSIDENT:

4790

La Commission entend continuer, monsieur Hervieux, pour la simple et bonne raison que l'étude d'impact a été jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, donc il y a eu un avis de recevabilité.

4795

Et je vais laisser à monsieur Juneau le soin d'expliquer un peu plus ce qui en est au niveau de la procédure. Monsieur Juneau.

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

4800

Comme vous connaissez bien la procédure, monsieur Hervieux, la première étape, c'est que le promoteur qui a un projet assujéti à la procédure d'évaluation environnementale doit produire une étude d'impact et la déposer au ministère du Développement durable.

4805

Ensuite, on fait notre consultation interministérielle, on consulte l'ensemble des experts du gouvernement, on intègre l'ensemble de leurs préoccupations. En fait, ce qu'on demande aux experts qu'on consulte, c'est est-ce que l'étude répond aux exigences de la directive ministérielle émise par le ministère du Développement durable. L'ensemble des partenaires nous font des commentaires, on les intègre dans un document de questions et commentaires, et on demande au promoteur, complétez votre étude pour être conforme à la directive, sinon nous ne pourrions pas émettre d'avis de recevabilité.

4810

4815

Dans ce cas-ci, le promoteur est allé faire son travail, il nous a déposé un document complémentaire qui répondait à l'essentiel des exigences de nos partenaires, et donc de la directive, et à ce moment-là, nous sommes tenus d'émettre un avis de recevabilité. Parce que l'avis de recevabilité, ce qu'il dit, c'est l'étude est complète par rapport à ce qui est demandé dans la directive. Donc à ce moment-là, nous, quand on a eu le document complémentaire, on a émis un avis de recevabilité.

4820 À ce moment-là, le ministère peut donner un mandat d'audience publique au BAPE.
Donc c'est ce qui s'est produit, ce qui est tout à fait normal, c'est le processus légal, c'est l'application de la procédure.

4825 Dans ce cas-ci, les autorités municipales ont adopté un projet de règlement de contrôle intérimaire, ce qui a mené à des modifications du projet par le promoteur pour se conformer aux demandes locales. Et puis c'est ce qui nous mène à un projet modifié.

Ça demeure quand même le même projet, mais nous, ce qu'on demande dans ce temps-là, c'est que le promoteur complète son étude.

4830 Donc on est dans cette situation-là, effectivement on en a parlé plusieurs fois depuis hier, c'est effectivement pas agréable pour personne, sauf que l'objectif de tout ça, c'est que la procédure permet quand même au projet d'être amélioré au fur et à mesure de la procédure.

4835 Si le projet devait être coulé dans le béton dès le départ, ça servirait à rien de faire des audiences publiques, parce que l'objectif de l'audience publique – c'est sûr que si vous aviez un projet plus défini, vous pourriez travailler plusieurs aspects plus en profondeur ou plus précisément, sauf que vous auriez pas la possibilité d'améliorer le projet.

4840 Là, dans ce cas-ci, vous pouvez poser des questions, faire des demandes auprès de la Commission, la Commission fera des recommandations au ministre, le ministre peut en tenir compte éventuellement dans des conditions qu'il pourrait recommander au gouvernement.

4845 Donc tout ça est une espèce de processus évolutif, qui se modifie; ça a des avantages, des inconvénients, sauf qu'au bout de la ligne, on a un projet, habituellement, qui est meilleur qu'au début. À la fin, habituellement on a un projet théoriquement meilleur qu'au début.

Donc c'est un peu l'objectif, c'est l'application de la loi qu'on en fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

4850 Merci monsieur Juneau.

Monsieur Hervieux, votre seconde question.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4860 Je reviens sur cette question. C'est que finalement, toutes les études qui seront pas arrivées ou qui arriveront trop tard, et qu'on aura présenté les mémoires, on pourra pas les questionner, et il y a des études qui vont demeurer aussi absentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

4865 Monsieur Hervieux, vous vous adressez à moi, s'il vous plaît, et monsieur Juneau aussi, quand vous répondez, vous répondez vers le président, parce que je ne veux pas que vous vous regardiez comme deux (2) chiens de faïence!

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4870 Non, disons qu'on n'est pas à ce point. C'est que moi, je cherche plutôt à trouver une solution pour régler un problème qui revient dans la plupart des audiences publiques. Et cette réalité-là, elle est bien actuelle, et je crois que le ministère de l'Environnement pourrait avancer.

4875 Qu'est-ce que vous entendez faire pour remédier à une telle situation, dans le contexte où par exemple...

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Hervieux, c'est moi que vous regardez, s'il vous plaît.

4880 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

4885 Ça va. Où le ministère de l'Environnement, par exemple, pourrait faire ses devoirs avec le promoteur et la Commission d'enquête pourrait déjà entendre publiquement le promoteur et ces gens-là pour préciser les choses, et quand tout serait réglé au niveau des études, au moins le minimum, je pense que là, on pourrait commencer à consulter la population.

4890 Et c'est dans ce sens-là que moi, je pense que le ministère de l'Environnement pourrait peut-être envisager d'ajuster sa procédure, vieille de vingt-cinq (25) ans, avec les énoncés de la Politique du développement durable.

Alors est-ce que vous entendez faire quelque chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

4895 Bien en fait, ce commentaire-là, monsieur Hervieux, je pense que la meilleure personne à qui vous devriez l'adresser, vous savez à qui, c'est au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. C'est au ministre que revient la notion ou encore les attributs de modifier la procédure.

4900 Donc adressez-vous au ministre et non à un représentant du ministère qui siège comme personne-ressource.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4905 On peut quand même adresser une question dans ce sens-là à son représentant qui est
ici. Alors la question...

PAR LE PRÉSIDENT:

4910 Alors monsieur Juneau, êtes-vous en mesure...

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4915 Non, je vais poser une question précise. Alors est-ce que suite au constat de toute
cette problématique-là, qu'il déclare connaître et qui n'est pas nouvelle, à savoir même s'ils en
font une règle, alors est-ce qu'ils entendent, est-ce qu'ils ont pensé à y remédier, est-ce qu'ils
se sont déjà questionnés sur cette problématique-là, ont-ils cherché des solutions, c'est quoi
qui...

4920 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

Monsieur Juneau, êtes-vous en mesure de répondre monsieur Hervieux?

4925

PAR M. NICOLAS JUNEAU:

4930 Je pense avoir un peu répondu à tout ça. Ce que je pourrais dire, c'est en fait une
problématique, c'est peut-être la difficulté, mais d'un autre côté, ce que je viens de dire aussi
tantôt, c'est le côté intéressant aussi de la procédure, on peut améliorer les projets via la
procédure.

4935 La procédure québécoise est une procédure très bonne, reconnue un peu partout dans
le monde. Donc il y a des aspects, peut-être, que monsieur Hervieux apprécie moins, on en
subit tous un peu les conséquences, mais ça demeure une belle procédure, qui a son efficacité,
et je pense qu'on doit en profiter.

PAR LE PRÉSIDENT:

4940 Merci monsieur Juneau.

Monsieur Hervieux, compte tenu que c'est votre deuxième question...

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4945

J'ai plus de questions, mais j'aurais quand même...

PAR LE PRÉSIDENT:

4950

Attendez, laissez-moi parler; quand je parle, laissez-moi parler. J'étais pour dire, je vous laisse une troisième question vu que je vous ai oublié cet après-midi, mais vous avez plus de questions.

4955

Si c'est un commentaire ou une opinion, monsieur Hervieux, vous savez où on doit le faire, c'est-à-dire lors du dépôt de votre mémoire, en deuxième partie.

PAR M. GASTON HERVIEUX:

4960

Alors c'était pas une question, c'était ni un commentaire, c'est tout simplement que vous m'aviez posé une question à double sens concernant les références suite à une correction que j'avais apportée concernant le vol des oiseaux migrateurs, vous m'aviez demandé quelle étude que j'avais lue, alors je vous avais répondu que j'avais lu certaines études, mais à bien y réfléchir, on pouvait interpréter ça d'une autre façon.

4965

C'est que la question concernant le vol des oiseaux, dans des cas de pluie ou de brume, à savoir s'ils montaient ou s'ils descendaient plus pour prendre des repères au sol, ça référait à un rapport d'étude du BAPE numéro 190, page 31, paragraphe 3, et aussi à la page 34, au dernier paragraphe. Je vous les lirai pas, je crois que ça ne sera pas utile.

4970

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah non, non, parce qu'on a déjà les rapports du BAPE et on les consulte assez régulièrement.

4975

PAR M. GASTON HERVIEUX:

D'accord.

4980

Je voulais vous demander si c'était possible de déposer une demande de moratoire qui avait été faite concernant les projets de parcs éoliens pour définir un encadrement légal et les spécifications qu'on devrait considérer pour l'analyse de ces projets-là, pour avoir une vision d'ensemble de tout ça.

4985

Alors il y a une demande de moratoire qui a été déposée avec un ajout et aussi, il y a une lettre de réponse du ministère de l'Environnement du Québec, et aussi de monsieur Stéphane Dion, l'ex-ministre de l'Environnement du Canada.

Alors si ce serait possible, pour information publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

4990

Certainement, monsieur Hervieux, vous pouvez les déposer à madame Boutin, à l'arrière.

Merci, monsieur Hervieux.

4995

PIERRE DUPUIS

5000

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pierre Dupuis, s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Dupuis.

PAR M. PIERRE DUPUIS:

5005

Bonsoir monsieur le Président. Je vais tenter d'être bref.

PAR LE PRÉSIDENT:

5010

Juste avant que vous débutiez, étant donné qu'il est onze heures (11 h), nous allons terminer avec vous ce soir; donc nous allons continuer, comme je l'ai dit tantôt, demain après-midi.

Oui, allez-y, on vous écoute, monsieur Dupuis.

5015

PAR M. PIERRE DUPUIS:

5020

Alors simplement pour vous préciser que je suis moi-même retraité du Service canadien de la faune, un ardent visiteur de la région depuis plus de trente (30) ans, ornithologue de carrière évidemment, et spécialiste de la région de L'Isle-Verte où j'ai travaillé sur le canard noir, les oies blanches, etc. Et ces années-ci, bien ce sont plus des activités de retraité, chasser les oiseaux, l'ornithologie et passer mes vacances par ici.

5025

J'ai apprécié, aujourd'hui, toutes les questions qui ont été soulevées, mais les deux (2) rapports qui ont été présentés par les gens des ministères, soit Environnement Canada et aussi le ministère du Québec sur la Faune, j'ai une liste de six (6) pages de questions que je vais présenter dans un mémoire, mais simplement pour faire un petit point, une des questions que j'aurais par exemple à soulever, c'est: est-ce que le cas du faucon pèlerin, qui nous a été présenté aujourd'hui par le ministère du Québec, qui stipule ou qui propose une zone de

5030 protection de cinq kilomètres (5 km) autour du nid, et aussi dans la zone des déplacements du
faucon jusqu'à la région de L'Isle-Verte, je peux témoigner, je le vois chasser printemps et
automne, est-ce que ce règlement-là va amener automatiquement le déplacement obligatoire
de je ne sais trop combien, deux (2) douzaines d'éoliennes qui sont dans l'axe de la plaine du
littoral.

5035 Et si oui, est-ce que le promoteur peut ou aura le droit de continuer d'aller de l'avant et
de déplacer ces éoliennes-là ailleurs dans la région.

PAR LE PRÉSIDENT:

5040 Donc je comprends que vous avez une question et une sous-question.

Je vais, dans un premier temps, adresser la question relativement au règlement, en fait
c'est pas un règlement de cinq kilomètres (5 km), c'est une vision, en fait on souhaiterait que
5045 dans un rayon de cinq kilomètres (5 km), il n'y ait pas d'installation d'éoliennes, et évidemment,
je vais adresser la question au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, mais
l'aspect faune, monsieur Fournier.

PAR M. NELSON FOURNIER:

5050 Oui, monsieur le Président, c'est sûr que, bon, on a indiqué les orientations de Faune
Québec concernant la protection des nids d'espèces désignées, et c'est une recommandation
qu'au moment de l'acceptabilité du projet, nous allons transmettre dans l'avis que nous
émettrons auprès du ministère du Développement durable, Environnement et des Parcs.

5055 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

5060 Et monsieur Gagnon, au niveau de la MRC, vous avez mentionné cet après-midi que
vous avez tenu compte, dans votre Règlement de contrôle intérimaire, d'un aspect de deux
kilomètres (2 km), finalement, d'une obligation de deux kilomètres (2 km) pour protéger
effectivement la nidification du faucon pèlerin et aussi son aire de chasse, entre parenthèses.

5065 Est-ce que vous pourriez nous donner plus d'information, en tout cas peut-être spécifier
encore plus ce qui en est exactement, relativement à ce règlement-là. Est-ce que ça va
toujours faire partie de votre Règlement de contrôle intérimaire ou bien, éventuellement, cet
aspect pourrait disparaître du Règlement de contrôle intérimaire, et par la suite, de votre
schéma d'aménagement.

5070

PAR M. NICOLAS GAGNON:

5075 Comme je vous l'ai dit cet après-midi, c'était une préoccupation du conseil des maires, la question faunique, la question de la faune aviaire, une préoccupation parmi d'autres, et c'est en partie pour protéger donc les corridors d'oiseaux migrateurs et bon, des oiseaux de proie aussi, que cette distance-là de deux kilomètres (2 km) du fleuve avait été incluse au Règlement de contrôle intérimaire de la MRC.

5080 Maintenant, je ne voudrais pas nécessairement présumer de ce que les maires pourront décider éventuellement de faire avec ce règlement-là, s'ils décideront de le changer ou pas. Il reste que pour l'instant, la position de la MRC est celle-là, de protéger ce corridor-là de deux kilomètres (2 km) sur le bord du fleuve.

5085 Et je sais qu'il y avait des maires présents cet après-midi, qui ont assisté aux présentations des gens de la Faune, et en fait, je m'avancerais un peu en disant que j'ai l'impression que ce qu'ils ont entendu est pas nécessairement de nature à les convaincre de retirer cette norme-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

5090 Parfait.

5095 Et maintenant, monsieur Boulianne, si dans l'éventualité où le Règlement de contrôle intérimaire garderait cette obligation de deux kilomètres (2 km), d'un corridor de deux kilomètres (2 km) à partir de la mer, est-ce que les éoliennes, ne pouvant pas les installer dans ce corridor-là, est-ce qu'elles seraient déplacées ailleurs sur le territoire.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

5100 Monsieur le Président, cette question a déjà été abordée. C'est sûr que le fait d'enlever une quantité importante d'éoliennes dans le secteur de Cacouna affecterait le projet, nécessiterait un nouveau réaménagement global. Alors à ce moment-là, je peux pas spéculer, il y a des décisions administratives qui devront être prises de la part de SkyPower.

PAR LE PRÉSIDENT:

5110 Mais est-ce qu'il y aurait, par exemple sur le territoire ou encore à l'extérieur du territoire de la MRC, est-ce que vous avez envisagé de déplacer éventuellement ces éoliennes-là qui pourraient ne pas être conformes au Règlement de contrôle intérimaire dans une autre MRC ou dans une autre municipalité de la MRC.

PAR M. STEEVE BOULIANNE:

5115 Non, ça n'a pas été abordé jusqu'à présent de regarder une option vers une autre municipalité de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT:

5120 Parfait, merci monsieur Boulianne.

Votre seconde question, monsieur Dupuis.

PAR M. PIERRE DUPUIS:

5125 J'en ai une à choix multiples, mais en réalité, je n'aurai pas de réponse ce soir, mais j'aimerais simplement la soulever à l'intention des commissaires.

5130 C'est qu'à mon sens à moi, comme spécialiste et ornithologue, le projet semble comporter de très grandes inconnues en ce qui a trait à la gestion des risques pour les oiseaux migrants.

5135 On a parlé essentiellement, en grande partie, dans la présentation d'Environnement Canada, d'une certaine quantité de lignes de vols et de déplacements migratoires, mais les déplacements migratoires, ils se font à toutes sortes d'altitudes, et je peux vous certifier qu'à part d'un déplacement migratoire interrégional, tout se passe à basse altitude, à commencer par les petits passereaux, mais ça passe aussi pour les grosses espèces comme les oies et les bernaches.

5140 Alors vous avez vu aujourd'hui l'importance que recèle la région avec la Réserve de faune, alors ma question, elle est multiple, mais elle comporte aussi des obligations, à mon sens, de déplacer éventuellement les éoliennes qui sont proposées en particulier pour la partie côtière.

5145 Existe-t-il des études d'impact scientifiques concernant l'implantation de barrages d'éoliennes, parce qu'à mon sens à moi, c'est littéralement d'immenses barrages aériens qu'on va construire, et qui vont tenir compte du comportement des oiseaux migrants.

5150 Et cela, je suis très précis, par exemple les comportements migratoires nocturnes. Est-ce qu'on connaît des choses en regard des éoliennes. Et en particulier sur les éoliennes, il va sûrement y avoir des lumières d'installées là-dessus, ne serait-ce que pour les marquer pour les aviateurs. Alors on connaît l'impact qu'ont les phares, qui causent une grande mortalité chez les passereaux et chez les espèces d'oiseaux.

5155 Et la même chose vaut pour les conditions météorologiques, en particulier la nuit. Évidemment, si le jour, les oies ou le bernaches volent un peu plus haut, éventuellement, dans le brouillard, la bruine et la pluie, ces oiseaux-là se déplacent la majorité du temps, et les chasseurs aiment ça beaucoup et j'en suis, à basse altitude.

5160 Et cent vingt mètres (120 m) de haut, pour moi, c'est très haut pour ces oiseaux-là, surtout en déplacement local, lorsqu'ils cherchent à aller s'alimenter ou en période de reproduction, lorsqu'un canard noir exécute une chasse où il poursuit un congénère pour le sortir de son territoire, je suis pas mal certain que ses hormones l'incitent pas à envisager l'éolienne. Lui, il est en chasse et il a une autre job à faire!

5165 Et ce sont ces études comportementales là dont je doute de l'existence, et j'aimerais le soulever justement aux commissaires. Elles seront détaillées dans mon mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

5170 En fait, madame Doré, la représentante d'Environnement Canada, a dû quitter ce soir, donc on ne peut pas, en tout cas je suis pas en mesure de connaître s'il y a, de la part d'Environnement Canada, des études qui ont été réalisées.

5175 Par contre, au niveau des balises, j'aimerais vous dire que la proposition du promoteur, ce serait des balises blanches clignotantes. Par contre, ça prend l'autorisation de Transports Canada, effectivement.

5180 Il y a une personne, je pense, ici, de Transports Canada, mais la question pourrait être soulevée auprès de Transports Canada, et la Commission va se charger d'écrire possiblement une question là-dessus et d'obtenir la réponse de Transports Canada, et ce sera déposé sur le site Internet du BAPE.

PAR M. PIERRE DUPUIS:

5185 Je vous remercie.

5190 J'aurai une petite question très rapide en ce qui concerne l'intérêt des commissaires à l'égard d'une définition de la protection des paysages, parce que j'essaie d'intégrer tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, et la notion de paysage, pour moi, ce n'est pas une photo comme on en voit au mur, avec une ligne de pylônes.

5195 Un paysage, c'est une composante régionale, qui a été colonisée dans la région ici en particulier depuis deux (2) siècles, et qui comporte aussi une biodiversité dans un agrégat d'habitats.

5200 Et moi personnellement, ce printemps, j'en suis à mon deuxième film réalisé avec des promoteurs de l'Ontario, ces films-là circulent au Canada et aux États-Unis, et je fais la promotion là-dedans des oies blanches, d'une Réserve nationale de faune, des gens de L'Isle-Verte ou de Trois-Pistoles, etc., dans un milieu qui est absolument très bucolique, et qui diffère de ce qu'il y a ailleurs au Canada.

Alors je crois qu'il serait peut-être pertinent de questionner la définition de ce que la Commission entend comme protection des paysages de la région.

5205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous pouvez toujours vous réinscrire, monsieur Dupuis, et venir nous poser ces questions.

5210 Mais entre temps, si vous voulez bien, vous pouvez déposer auprès de madame Boutin des questions qui sont en suspens présentement, et ça nous fera plaisir de les regarder.

PAR M. PIERRE DUPUIS:

5215 Je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

5220 C'est moi qui vous remercie, monsieur Dupuis.

Et ceci termine la séance pour ce soir.

Un instant s'il vous plaît, le promoteur a quelque chose à rajouter relativement aux balises. Oui, monsieur Demers.

5225

PAR M. ROBERT DEMERS:

5230 Si vous permettez, monsieur le Président, j'aimerais déposer, je comprends qu'on n'a pas le temps ce soir, déposer un ensemble de relevés en ce qui concerne les études de comportements des oiseaux, qui ont été relevés par une étude "Oiseaux Canada", en 2003, qui a un listing de comportements des différentes espèces.

Je veux pas entrer en détail, parce que je sais que vous n'avez pas le temps pour entrer dans ce niveau de détail là.

5235

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous allez déposer, monsieur Demers?

PAR M. ROBERT DEMERS:

5240

Oui, je vais déposer, s'il vous plaît.

PAR LE PRÉSIDENT:

5245

On apprécierait, merci.

Et comme je le disais tantôt, ceci termine cette séance et on se revoit demain après-midi, à compter de treize heures trente (13 h 30). Merci beaucoup.

5250

SÉANCE AJOURNÉE AU 17 MAI 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

5255

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

5260

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.